



HAL
open science

Venus de la Blaise

Alain Chevillon

► **To cite this version:**

| Alain Chevillon. Venus de la Blaise. Histoire. 2021. dumas-03501913

HAL Id: dumas-03501913

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03501913>

Submitted on 23 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Venus de la Blaise

Alain Chevillon

Sous la direction de Stéphane COSSON



MÉTHODOLOGIE

La base est de rechercher les actes « officiels » concernant la personne. Même avec des dates déjà connues, s'impose la consultation systématique des tables décennales ainsi que des tables de succession et absences de l'enregistrement pour la période moderne, qui permettent de remonter recouper les biographies. Le perpétuel exercice d'aller-retours dans les biographies des personnages est devenu une seconde nature.

Actes paroissiaux, actes d'état civil, recensements, fiches matricules... Pour les actes notariés on passe par le biais des répertoires... des notaires et, oserai-je dire, on pioche. Cela peut donner lieu à d'excellents exercices de paléographie !

Une autre habitude prise, particulièrement pour les registres paroissiaux, est de systématiquement lire les pages « encadrant » un acte *a anteriori* ou *a posteriori* et de « suivre » les collatéraux, là aussi dans les actes, successions, etc.

Des notations cocasses ou qui vous pincent le cœur sont parfois là et une mine aussi pour retrouver des us oubliés (je pense à l'élection de la sage-femme d'un village par l'assemblée des femmes en 1753 qui figure p. 52).

Pour l'époque moderne : contacts systématiques avec les cercles généalogiques locaux ou spécialisés. Pour les ascendants les plus proches, ne pas hésiter à utiliser au maximum les iconographies, photos documents et souvenirs : cela donnera de la chair au récit. Même dérisoires certains objets disent beaucoup...

Indispensable désormais, l'outil informatique, j'utilise pour la partie généalogique pure le logiciel Heredis et suis abonné aux moteurs de recherche Geneanet, Filae et Family Search. Pour ce qui est partie historique ou documentaire, les numérisations de la BNF par Gallica sont d'une aide inestimable.

Les principaux liens utilisés pour cet opuscule

Certains sont très classiques :

- le site, pour ce mémoire, des archives départementales de la Haute-Marne <https://haute-marne.fr/culture/archives-departementales/archives-en-lignev2/>
- le Cercle Genealogique de Haute-Marne
- le Service historique de la Défense, mémoire des Hommes
- le Geoportail IGN
- le Cadastre en ligne <https://cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>
- FranceGenWeb
- Paroisses et communes de France où l'on peut retrouver Cassini <http://ladehis.ehess.fr/index.php?id=355>

les incontournables Gallica & Persée

Le cntrl: Centre national de ressources textuelles et lexicales <https://www.cnrtl.fr>

– Gildas Bernard, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, 2018, édition numérique, Archives de France, Archives nationales.

Quelques ouvrages plus ciblés sont cités en fin d'ouvrage.

Je, soussigné Alain Chevillon certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

SOMMAIRE

Introduction	5
La vallée de la Blaise et Wassy	7
La ville de WASSY	7
La léproserie et son abandon	10
La métallurgie en Haute-Marne	11
Sigillographie et armes de Wassy	14
Les sceaux de Wassy	14
Les armoiries de Wassy	14
Le couple formé par Joseph Nicolas Antoine et Marie Joseph Lainée Brachot	16
L'époux et sa fratrie	16
Notre couple	21
Concernant l'épouse et sa propre fratrie	21
L'union Antoine / Brachot	24
Les domiciles du couple	24
Le décès du couple	26
La pandémie de choléra de 1854	27
Recherches sur les trois orphelins	30
Pour Charles Joseph Antoine (né le 29 mars 1841)	30
Pour Jean Baptiste Auguste Antoine (né le 11 mai 1843)	30
Les recensements au XIX ^e siècle et leurs rubriques : évolutions	31
Pour Léon Ernest Antoine (né le 25 novembre 1846)	32
Le testament d'Ulysse... et sa succession	32
Acte de mutation par décès	AD 523Q 17 286 n°109 35
L'ascendance paternelle de Joseph Nicolas Antoine	37
Génération 1 / Jean Joseph Antoine, cordonnier (1765-1833)	37
Génération 2 / François Fabien Antoine, manœuvre, grenadier, soldat Invalide (1729-1782)	38
Volontaires du Hainaut (1757-1763) (citation de Jean-Louis Vial)	41
Génération 3 / Fabien Antoine, laboureur (1696-ca 1755)	46
Le quotidien du village	53
Génération 4 / Jacques Antoine (1671-1714), honorable homme	55
Génération 5 / Jacques Antoine (ca 1647-1685)	58
Génération 6	59
Les ascendants de Marie Joseph Brachot	60
Naissance de Françoise de Baril, 17 février 1640	64
Retour à notre couple	67
Recherche cadastrale : la maison du couple Brachot Antoine	67
Les organismes de bienfaisance et de secours	69
La descendance de Jean Baptiste Auguste Antoine	72
Carrière perceptorale Henri Anatole Girard	75
Apparition et diffusion des photographies dans les familles	78
Le couple Girard Antoine (suite)	78
La Seconde guerre mondiale arrive suivie par l'occupation allemande	80
Conclusion	85
Bibliographie	86
Références des illustrations	87

INTRODUCTION

J'avais, durant notre exercice, entamé quelques recherches sur ma branche paternelle morvandelle avec le classique déroulé : les courriers aux mairies et la consultation des microfilms des mormons alors installés Porte des Lilas. Recherches superficielles avec, à l'époque, une seule visite en archives... peu concluante.

Mais si chronophage que j'abandonnai au bout de deux années avec un squelette d'arbre minimaliste.

La curiosité restait là, mais une mise en œuvre réellement assise et méthodique fut remise « à plus tard ».

Lors d'un voyage aux États-Unis, la visite du centre mormon de Salt Lake City fut un premier déclic.

Internet était arrivé et dans les années 2004, je me lançai dans de nouvelles recherches et dans la rédaction de petites monographies, par branches, destinées (en principe) à mes petits-enfants, chacun connaît la chanson... La suite... c'est la chute dans la marmite !

Après avoir étudié pour ma fratrie et quelques cousins des branches morvandelles, poitevines, charentaises, algériennes... je me décidai à créer un groupe de généalogie dans une association. De fil en aiguille, je rencontrai Marie-Odile Mergnac d'Archives et Culture, puis des diplômés des DU de Nîmes précédents, toutes personnalités avec lesquelles, je dois dire, se sont établis des liens d'amitié. La tentation d'approfondir, de donner plus de cohérence à mon activité, grandissait, et voilà que l'année passée, Marie-Odile me demanda de rédiger un petit ouvrage sur la généalogie vietnamienne ! (Mon épouse est née au Viet Nam).

Là, on passait à un registre qui ne tolérait pas l'improvisation ou l'esquive. Il n'y avait rien sur le sujet à ce jour. Le défi fut tenu et la confrontation au travail d'écriture et de recherche renforça, si besoin était, le désir de suivre le cursus universitaire.

Ce fut donc dans les conditions très particulières de cette année... le confinement était là, le cursus fut turbulent, l'enseignement perturbé, les recherches compliquées, les rencontres empêchées, notre nom de promotion, injuste mais évocateur, a pris date : PANGOLIN.

Merci tout particulièrement à Stéphane Cosson pour son regard bienveillant et distancié.

Merci à Jordi Mach et la fluidité chaleureuse de ses cours, à Laure Gareil qui m'a fait renouer, quelques décennies plus tard, avec le latin ! Je n'oublie pas mes jeunes camarades qui ne m'ont jamais fait sentir mon âge !

Et je tiens à saluer la compréhension, la gentillesse et la patience de mes interlocutrices aux Archives départementales de la Haute-Marne, Madame Pierron et Madame VanRhijn.



Fig 2

LA VALLÉE DE LA BLAISE ET WASSY

La vallée de la Blaise abrite les petits villages égrenés dans ce mémoire. Wassy en est le chef-lieu. C'est une terre militairement située « aux marches » de la Nation, longtemps disputée.

De Colombey-les-deux-Églises, jusqu'aux portes de Saint-Dizier et au confluent avec la Marne.

L'histoire de ces villages sera profondément marquée par les luttes militaires, religieuses et par un passé industriel, d'abord textile (dans les registres paroissiaux [RP] on trouve nombre de tisseurs, drapiers, etc.), plus tard métallurgique (mineurs, patouilletts, mouleurs). Un environnement social prégnant... Des hauts fourneaux et forges se construisent dès 1621, à Montreuil-sur-Blaise (1621).

À Brousseval, la fonderie installera des cités ouvrières aux XIX^e et XX^e siècles.

LA VILLE DE WASSY

L'ancienneté de la ville a pu donner lieu à des revisites voire des légendes historiques. Sous l'Empire romain, la ville était en effet un point de croisement pour les voies romaines. Wassy aurait ainsi été détruite par deux fois ; par les Romains de Caracalla puis en 451 par les Huns d'Attila avant la bataille des Champs catalauniques.

Plusieurs siècles passeront, voyant l'établissement de religieux dans cette forêt du Der. Le prieur de Notre-Dame de Wassy est ainsi nommé seigneur de Wassy. La ville passe ensuite sous la coupe des sires de Joinville et des comtes de Champagne qui vont y construire un château fort. Elle reçoit une



Carte de Cassini, Archives nationales.

Fig. 3

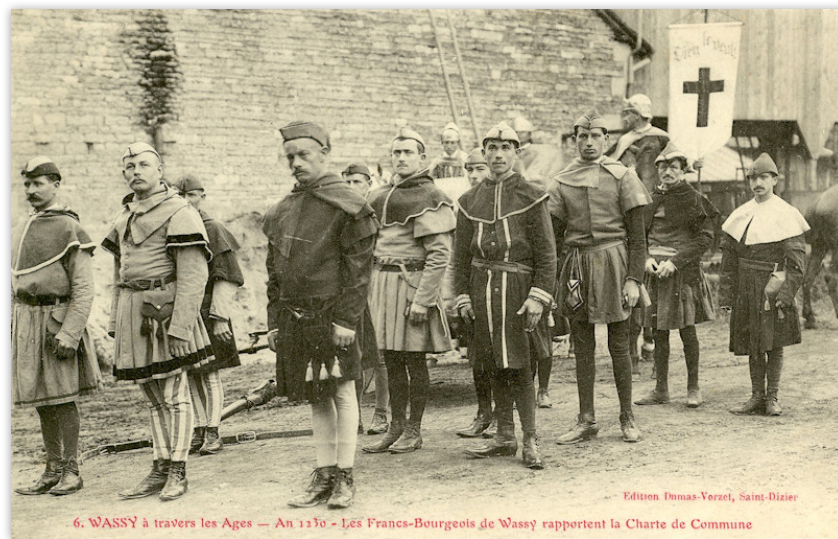
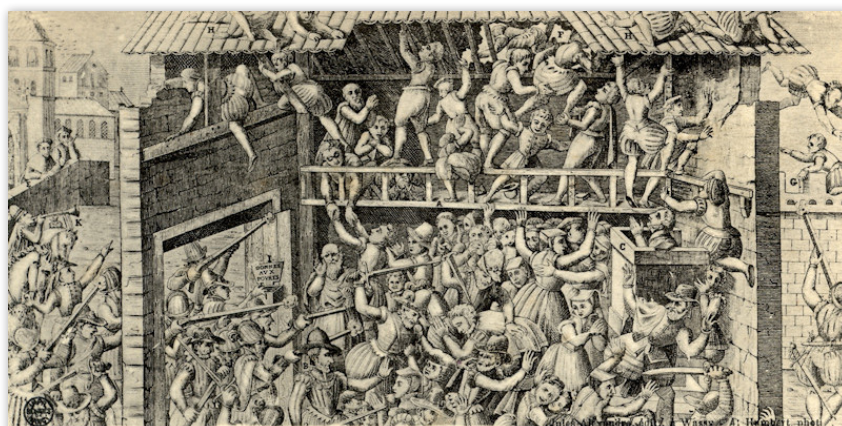


Fig. 4



Fig. 5



WASSY. - Souvenir historique (1^{er} Mars 1562) - Massacre des Protestants

- A. La Grange ou l'on preschoit ou estoient environ 1.200 personnes.
 B. Monsieur de Guise qui commandoit.
 C. Le Ministre dedans la chaire priant Dieu.
 D. Le Ministre se cuidant sauver, est blessé en plusieurs lieux et eust esté tué, si l'espée neust rompue en deux.
 E. Le Cardinal de Guise appuyé sur le cimetière de la paroisse.
 F. Le foist que les gens du presche rompent pour eux sauver.
 G. Plusieurs qui se getans sur la muraille de la ville se sauvent aux champs.
 H. Plusieurs qui cuidât sauver sur le foist sot harquebousé.
 I. Le tronc des fouras arraché.
 K. Les trompettes qui sonnèrent par deux diverses fois.

Fig. 6

charte communale dont attesteront des lettres de bourgeoisie ainsi que les sceaux et armoiries concédés. Lors des fêtes traditionnelles, rappel folklorique en était souvent fait (fig. 4).

À la fin du XIII^e siècle (1284), la ville est, avec le comté de Champagne, rattachée à la couronne de France.

1347 : la peste noire frappe la région. Pendant la guerre de Cent Ans, pour se protéger des Anglais, les remparts de la ville sont fortifiés.

1544 : François I^{er} est en guerre contre Charles Quint dont l'armée est arrêtée devant les murs de Saint-Dizier. Les soldats impériaux s'en prennent alors à Wassy, qu'ils pillent et incendient .

C'est la troisième destruction de la ville.

La ville au XVI^e siècle comprend un centre entouré de murailles et trois faubourgs : le faubourg de la Madeleine, celui du Grand Pont et celui de la Perrière, traversés par la Blaise du Sud au Nord et le canal des moulins (fig. 5).

Elle abrite aussi un hôpital, un Hôtel-Dieu et une maladrerie (pour les lépreux).

Au XVI^e siècle, un important foyer protestant se développe à Wassy. À toute proximité des terres de Joinville (dépendant de François, duc de Guise, farouche défenseur du catholicisme) ! Cela aura une conséquence majeure dans l'histoire de la ville.

Après le colloque de Poissy, initié par Catherine de Médicis pour tenter une conciliation doctrinale entre « papistes » et « huguenots », l'édit de janvier 1562 laisse entrevoir une très relative liberté de culte. C'est un échec : faire coexister deux cultes en un même État reste impensable à l'époque. Les deux confessions continuent de s'opposer féroce­ment : prêche de Saint-Médard à Paris, tueries à Cahors, quelques curés tués dans le Sud-Ouest.

Wassy va entrer dans l'histoire par la journée tragique du 1^{er} mars 1562. Massacre de Wassy qui dans l'inconscient collectif symbolisera désormais le début des guerres de religion. Au prétexte de la réunion des huguenots à l'intérieur de la ville, les troupes du duc de Guise vont intervenir et tout dégénère : 74 morts et une centaine de blessés... (fig. 6)

La personnalité, le rang du duc de Guise, auront un effet déclencheur dans le Royaume à Sens, à Tours, etc., donnant le signal de la première guerre civile.

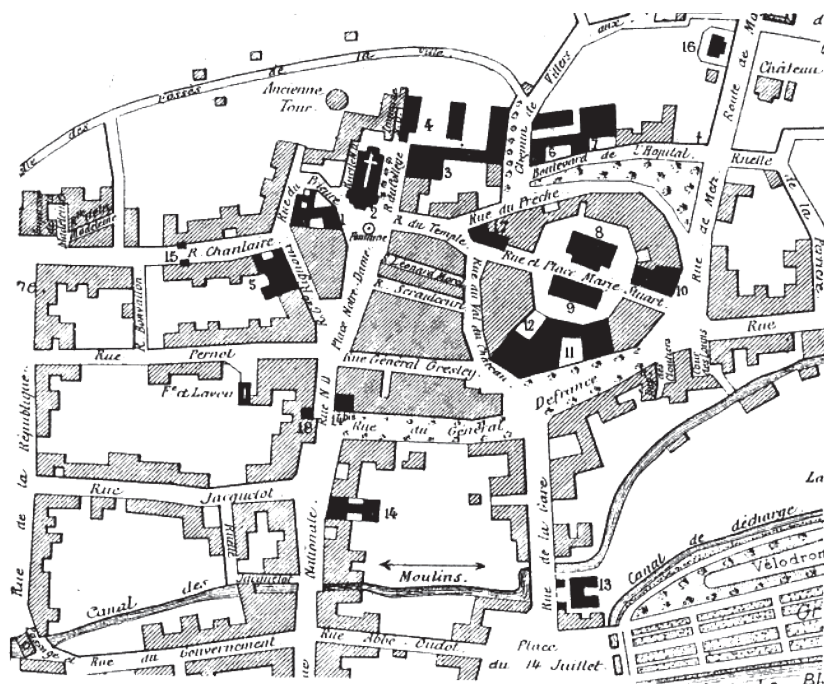
D'après le pasteur Serfass : « la douairière de Guise envoya à Wassy, huit jours après le massacre, Jean du Chastelet, gouverneur de Langres, pour empêcher les huguenots wasseyens de continuer leurs prêches. À cet effet, il fit ériger des potences avec les bois de la grange et menaça d'y faire pendre les délinquants ». Empêchés de se réunir, les protestants wasseyens se réfugièrent alors à Brousseval, dont le seigneur était réformé, et à Tremilly (canton de Doulevant à quatre lieues de Wassy).

D'après L. Maitrot, vers 1591 (30 ans après le massacre !), ils se réunissaient encore au donjon sur le territoire de Brousseval.

1596 : Henri IV abjure le protestantisme ce qui facilite la réconciliation entre partis rivaux. Wassy est autorisée à reconstruire ses remparts démolis et plus tard un temple.

Par arrêt du 15 février 1613, l'autorisation est signifiée au bailli de Saint-Dizier, pour exécution le 27 février 1614 ; et le prévôt de Wassy, qui était protestant, accorde l'emplacement nécessaire à la construction du temple, rue de l'Étang-le-Roy, au faubourg (actuellement rue du Général-Leclerc). Le procès-verbal de prise de possession est daté du 7 avril 1614 (fig. 7, page suivante).

1635 : c'est le début de la guerre de Trente Ans. La région voit se concentrer les armées qui font face aux Lorrains et aux Impériaux.



Plan de Wassy (Bécus).
La flèche placée dans le bas de la partie centrale, au-dessus du mot Moulins, indique vers la gauche la maison des Jacquilot, vers la droite l'emplacement présumé du Temple de 1614

Fig. 7

Plan de Wassy (Bécus) avec l'emplacement présumé du temple en 1614.

La léproserie et son abandon

En 1672, constatant la disparition de la lèpre, l'Intendant déclara que seraient déchés les établissements qui n'auraient point formé de demande ou dont les biens ne seraient pas suffisants à aider les pauvres et les malades du lieu.

Les administrateurs de Wassy envoyèrent un mémoire à l'intendant de province où il était dit « que la Maladrerie de Wassy consistait en quelques pièces de terres labourables et de vignes situées au finage de Wassy et lieux voisins, le tout tenu pour 60 livres, qu'il y avait une chapelle à l'extrémité du faubourg sur le grand chemin allant à Attancourt. Il s'y dit toutes les semaines deux messes ; les habitants y sont collateurs. »

Par édit royal de 1672, on confia à l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel l'administration et la jouissance des biens et revenus de la léproserie. Ces biens devaient servir à pourvoir des officiers, mais on vit bientôt qu'ils étaient plutôt une charge pour eux en raison de la division des pièces éparses. Alors on décida que les léproseries devenues inutiles seraient converties à un autre usage en se conformant à l'esprit des fondateurs.

Par édit du roi du 3 mars 1693, les léproseries qui avaient été unies à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare furent désunies et, par édit du 30 décembre 1695, les biens et revenus de la maladrerie de Wassy et de celle de Montier-en-Der furent unis à l'hôpital de Wassy pour être employés à la nourriture et l'entretien des pauvres malades du dit hôpital, à charge de satisfaire aux prières et services de fondation dont peuvent être tenus les dites maladreries et de recevoir les pauvres malades de la paroisse de Montier-en-Der à proportion des revenus de la maladrerie du dit lieu.

Depuis cette époque, l'hôpital de Wassy a toujours hospitalisé un malade de Montier-en-Der. Le revenu de la ferme Saint-Lazard de Montier-en-Der était de 220 livres en 1750, de 670 livres plus 24 livres de beurre et une paire de dindons en 1793.

1685, année de la Révocation : l'Église réformée est interdite. Les actes pastoraux de Wassy sont clos le 13 juinpar un baptême !

Le temple est rasé en septembre, c'est-à-dire un peu avant la révocation de l'Édit de Nantes le 17 octobre 1685. C'est l'expulsion et l'exil pour de nombreux réformés. Les protestants de Wassy sont, sur le plan du culte, rattachés « réglementairement » à l'église de Joinville.

Le XVIII^e siècle procédera au détournement du canal des Moulins et construira un nouvel hôpital.

1789 : à la Révolution, Wassy est érigé en chef-lieu d'arrondissement, en sous-préfecture. La commune abrite donc justice de paix, un tribunal de grande instance, une inspection forestière et une lieutenance de gendarmerie. Le tribunal correctionnel est transféré de Joinville à Wassy le 3 août.

Les guerres napoléoniennes amènent cosaques et Prussiens dans la région.

À partir de 1842 un plan d'ensemble repense la place du château dite « Marie Stuart » : construction du théâtre (1844) des Halles (1845) et de la Justice de paix (1849).

Le XIX^e siècle sera marqué par deux épidémies de choléra en 1832 et 1854, épidémie dont la Haute-Marne est le second foyer en France !

Dès 1850, Wassy connaît une croissance liée à l'exploitation du minerai de fer de Pont-Varin au profit principalement des hauts fourneaux de Marnaval. En 1868, une ligne de chemin de fer est ouverte entre Wassy et Saint-Dizier. La gare actuelle, construite en 1892, est inaugurée par le président de la République Sadi Carnot en personne. Le canal de Saint-Dizier à Wassy et son réservoir, le lac des Leschères, sont mis en eau en 1883.

LA MÉTALLURGIE EN HAUTE-MARNE

De toute antiquité la vallée de la Blaise et les forêts avoisinantes (voir Cassini) avec un minerai de fer omniprésent ont développé la métallurgie et ses métiers satellites (charbonniers, mouleurs, etc.).

La métallurgie ancienne bénéficiait sur un territoire peu étendu, de trois ressources essentielles.

La force motrice, l'eau. La Haute-Marne recense plus de 500 rivières et ruisseaux qui totalisent une longueur de 2 300 kilomètres, la multiplicité des sites aménageables était très intéressante.

Le combustible, le charbon de bois, est aisément fabriqué dans les nombreuses forêts du département. Les forêts couvraient 186 107 hectares en 1892, de nos jours ce sont 245 000 hectares, soit 39 % de la surface totale du département.

La matière première, le minerai de fer, est présent dans de très nombreux endroits, sous forme de minerais d'alluvions dans le sud du département et de couches plus ou moins épaisses et profondes dans le Nord.

La mise en place de la métallurgie au XII^e siècle par des ordres religieux. En 1157, les Cisterciens de Clairvaux établissent une « fabrique à produire du fer » à Wassy. Les Bénédictins de Montier-en-Der ont détenu une forge à Dommartin-le-Franc jusqu'en 1264. À cette époque les forges utilisaient le procédé dit « direct » qui permettait d'obtenir du fer en une seule opération. Cette métallurgie « religieuse » disparaîtra du fait des contestations des droits des religieux sur la propriété des eaux, des forêts et des mines de fer, et de la concurrence des seigneurs laïcs et surtout aux destructions occasionnées par la guerre de Cent Ans.

Du milieu du XV^e siècle jusqu'au premier tiers du XVI^e siècle, on construit des hauts fourneaux près des cours d'eau pour bénéficier de la force hydraulique essentielle à ce procédé dit « indirect ».

Le minerai est d'abord réduit dans le haut fourneau pour donner de la fonte. Celle-ci est ensuite transformée en fer par affinage : on réchauffe la fonte pour la débarrasser d'une grande partie du carbone qu'elle contient pour obtenir du fer. Les sites des vallées de la Blaise ainsi que ceux de la Marne et de ses affluents deviennent particulièrement intéressants.

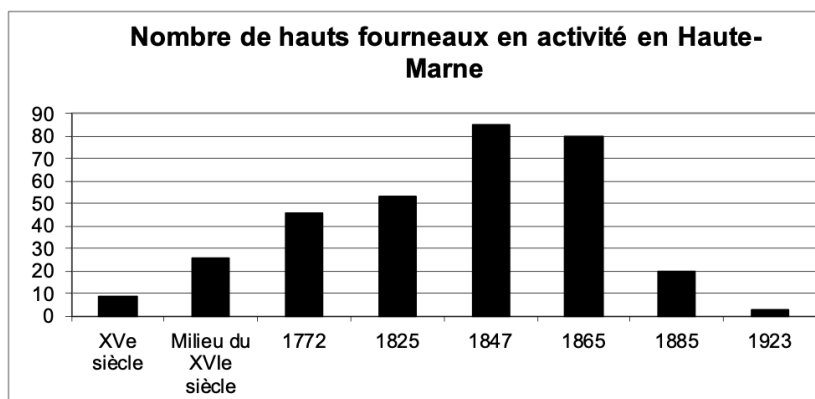


Fig. 8

Du XVIII^e siècle jusque vers 1820, on compte une cinquantaine de hauts fourneaux dans le département. Les besoins grandissants en tôles et fil de fer stimulent l'industrie métallurgique qui continue à produire poêles, réchauds, marmites, chaudrons et plaques de cheminée.

À partir du milieu du XIX^e siècle, la métallurgie haut-marnaise va connaître de grands bouleversements. D'abord techniques, avec l'adoption progressive des méthodes anglaises en place des méthodes traditionnelles. L'utilisation du coke s'impose, aux dépens du charbon de bois qui a un prix de revient plus élevé. L'affinage est remplacé par la méthode du puddlage* pour produire le fer, l'utilisation des machines en vapeur rend moins tributaire du débit des cours d'eau et les laminoirs remplacent marteaux et martinets pour la production de fers plats et de fers en barre.

En 1856, la Haute-Marne se place au premier rang des départements pour la production de fonte et de fer en assurant 20 % de la production nationale.

L'expansion est très forte au XIX^e siècle, facilitée par l'arrivée du chemin de fer, le creusement du canal de la Blaise. Les fers à destination du marché parisien étaient embarqués à Saint-Dizier sur la Marne, d'autres sur le canal de la Marne à la Saône après 1865. Dans une moindre mesure, fers et fontes étaient aussi embarqués vers les marchés bourguignon et lyonnais.

En 1853, le minerai haut-marnais est traité dans 211 installations : lavoirs à bras, patouillets* et bocards*. L'arrondissement de Wassy, le plus industrialisé du département, comptait 44 minières* actives en 1881, occupant 327 mineurs.

Le déclin s'amorce après 1860, où les grandes unités de production installées à proximité des gisements de charbon vendent leurs produits à un prix inférieur. Une embellie se produira après l'annexion de la Moselle par l'Allemagne en 1870, offrant ainsi des débouchés aux usines haut-marnaises mais, dès 1873, beaucoup d'installations seront en difficulté.

L'extinction des hauts fourneaux et le retour à la France de la Lorraine, riche en minette, après 1918, portera le coup de grâce à l'exploitation. Les minières de Pont-Varin cesseront leur activité en 1922. Quatre ans après la victoire de 1918 !

La reconversion face à la concurrence des bassins charbonniers du Nord se fera en se tournant vers la production d'objets à plus forte valeur ajoutée : essieux, chaînes, clous, épingles, boulons, fonte d'art, barbelés... Le département est le berceau incontestable de la fonte d'art avec les usines du Val d'Osne et de Sommevoire.

Les hauts fourneaux sont progressivement arrêtés et les usines travailleront la fonte de deuxième fusion, cela perdure encore de nos jours dans certains établissements métallurgiques.

L’empreinte en reste très visible dans le paysage : friches industrielles, logements ouvriers et maisons des maîtres de forge, aménagements hydrauliques, crassiers sont encore très nombreux dans nombre de villes et de villages haut-marnais.



13

La cour de l’usine de Montreuil-sur Blaise

LEXIQUE

Patouillet : installation pour laver le minerai en le débarrassant de la terre avec laquelle il est mélangé.

Bocard : installation concassant le minerai de fer. Elle peut être actionnée par l’eau, des chevaux ou une machine à vapeur. Ces deux installations produisaient des boues ferrugineuses, les morès.

Minière : mine de fer.

Mineron : mineur de fer

Puddlage : procédé anglais consistant à malaxer la fonte réchauffée pour le dé-carboner.

SIGILLOGRAPHIE ET ARMES DE WASSY

On ignore précisément quand les habitants de Wassy reçurent Charte : ce fut à coup sûr au XIII^e siècle, puisque la ville avait envoyé des députés aux états généraux de 1308.

LES SCEAUX DE WASSY

Les sceaux de Wassy sont décrits dans l'ouvrage de Douet d'Arcq, *l'Inventaire des sceaux des Archives de l'Empire*. Il présente deux sceaux de la prévôté de Wassy, l'un sous le numéro 4911 en date de 1327, l'autre sous le numéro 4912 en date du 18 avril 1404.



~ Sceau du tabellionage de Joinville.

~ Sceau et contre-sceau / 4911

~ Sceau et contre-sceau / 4912

Fig. 9 à 13

14

Voici leur description héraldique :

Prévôté de Vassy – An-Paris – J 194 N° 44 911

Pour le contre-sceau, description donnée par l'inventaire : + St GOBIN DE SOVMEVOIRE
Écu à la bande accompagnée de deux molettes, l'une en chef, l'autre en pointe.

Pour le sceau, Description donnée par l'inventaire : + St PREP ITURE DE WASEEIO

Écu de Navarre parti de Champagne, sous un chef chargé de trois fleurs de lys ; entouré de branches de chêne dans une rose.

Prévôté de Vassy – An-Paris – J 194 N° 44 4912

Dans les deux sceaux, l'écu présente les mêmes armoiries.

Il est parti : au 1 de Navarre, au 2 de Champagne, et un chef de France brochant.

Mais les emblèmes héraldiques qui accompagnent l'écu diffèrent : dans le sceau du XIV^e siècle, il est entouré de branches de chêne ; dans celui du XV^e siècle, ce sont des molettes.

LES ARMOIRIES DE WASSY

La ville n'a conservé dans ses armoiries ni chêne ni molettes.

Elles se blasonnent :

D'argent à un guidon de sinople frangé d'or chargé d'une croix d'argent et à un drapeau d'argent fleurdelysé d'or, les deux hampes liées d'argent et passées en sautoir, le tout surmonté d'une lettre W capitale de sable, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.

L'écu est timbré d'une couronne murale d'or.

Elles datent du XVI^e siècle au moins.

Le guidon (drapeau) vert avec la croix blanche est celui de l'ancien régiment de Champagne.

Le drapeau blanc (fleur de lysé) est la marque des régiments permanents entretenus.

La lettre W est l'initiale du nom de la commune.

Le chef est celui des anciennes bonnes villes de France.



Fig. 14 à 16

En 1789, la ville, siège d'une prévôté du bailliage de Chaumont, dépendait de la généralité de Champagne et de l'élection de Joinville. À la confection de l'*Armorial général*, elle est chef-lieu d'une élection particulière.

Dans « La Haute-Marne ancienne et moderne ».

Pinard complète la description ainsi.:

"Armoiries de la série dite à enquerre ¹ elles doivent se blasonner.:

D'argent, à deux drapeaux aux hampes d'argent, posés en sautoir et liés du même :

Le drapeau de dextre est aux armes de France, celui de senestre aux armes de Lorraine ;

Et un chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or."

Ajoutons que Traversier et Vaisse, dans leur *Armorial de France*, les donnent : « d'argent, à un drapeau blanc semé de fleurs de lys d'or, et à un guidon de sinople frangé d'or, chargé d'une croix d'argent, passés en sautoir, le guidon en bande et le drapeau en barre. »

¹. Les armoiries à enquerre : ne respectant pas les règles du blason

LE COUPLE : Joseph Nicolas ANTOINE Marie Joseph Lainée BRACHOT

Dans mes recherches précédentes, la branche haut-marnaise (ma grand-maternelle) n'avait été que survolée, sans réel approfondissement des collatéraux, de ce que furent les parcours de vie, le quotidien de ces aïeux.

C'est donc dans cette branche que j'ai choisi, en sujet de ce mémoire : le couple formé par Joseph Nicolas Antoine et Marie Joseph lainée Brachot dont la date de mariage, le 1^{er} juin 1835, correspondait à la période demandée.

Le patronyme était attrayant ou flatteur : Antoine. Anton anthroponymiquement parlant est un nom de baptême d'origine latine, *Antonius* (= inestimable, sans prix ?), très répandu en Lorraine (Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges).

La toute première recherche s'est appliquée sur les tables décennales de la commune, classées alphabétiquement. Puis plongée dans les recensements qui permettent de contrôler en quelque sorte l'appartenance familiale et d'éliminer les confusions par homonymie. Ensuite, révérier tout cela dans les actes individuels.

L'ÉPOUX ET SA FRATRIE

			Jean Joseph	Marie Therese			
ANTOINE	ANTOINE	ANTOINE	ANTOINE	ANTOINE	ANTOINE	ANTOINE	ANTOINE
Marie Joseph	Joseph Nicolas	M Françoise	Jean Baptiste	Ulysse François	Marie Anne	Jeanne	Joseph Nicolas
1790-1865	1791-1859	1793-1795	1797-1849	1799-1862	AnX-1842	1804-1874	1809-1854

Joseph Nicolas Antoine : né le 21 mai 1809 à Dommartin-le-Saint-Père (Haute-Marne).

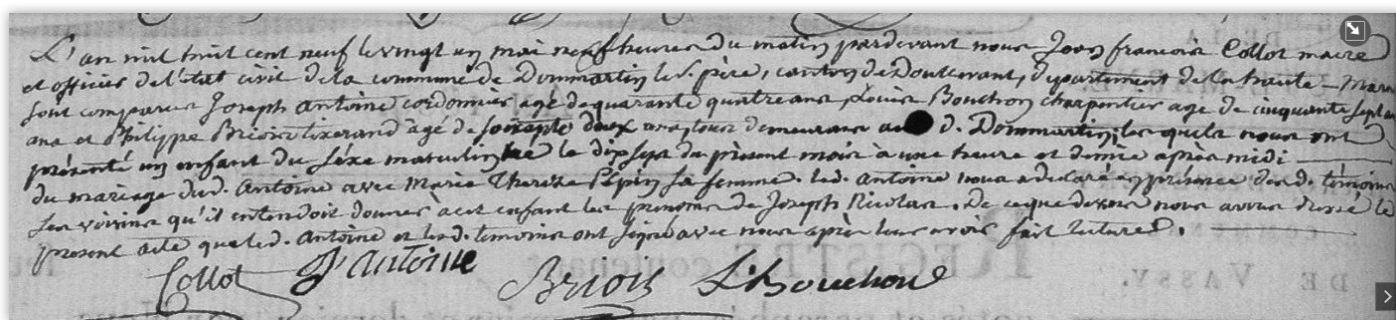


Fig. 17

AD 52Série D 1 E 172/6 images 109/225

Joseph Nicolas Antoine est le dernier de huit enfants. Avant de la détailler pour certains, voici la fratrie retrouvée : Marie Joseph (1790-1865) manouvrière, Joseph Nicolas 1 (1791-1859), Jean Baptiste (1797-1849) cordonnier, Ulysse François (1799-1862) cordonnier, Marie-Anne (1801/1801) et Jeanne (1804-1874).

Peut-être verront-ils l'Empereur passer en 1814 à Wassy lors de ses dernières campagnes ?
Concernant son acte de naissance NMD:

Le père est cordonnier, les témoins mentionnés sont l'un tisserand, l'autre charpentier.

On peut immédiatement faire comparaison intéressante de cet acte NMD avec sa fratrie.

L'acte de baptême BMS de son frère et homonyme Joseph Nicolas, né en 1791 soit 18 ans auparavant ! (Fig. 18 et 19)

Baptême de
Joseph Nicolas
Antoine
Un mil sept cent quatre vingt onze le trente
et un du mois de Juillet. Je Vicaire Souffryre
ay baptisé un fils nommé Joseph Nicolas
Né de ce jour du légitime mariage de Jean
Joseph Antoine Cordonnier et de Marie Theres
Sepin de cette paroisse, le Sarrain a été
Nicolas Alexis Sepin Graveur qui a signé
avec nous, la Mairaine Marie Marguerite

Fig. 18

Sepin fille de Jean Sepin Charpentier
et de Marie Masson qui a aussi signée
avec nous pour deux de cette paroisse
M. M. Sepin et Alexis Sepin
Jacquelin

Fig. 19

Y figuraient déjà les professions du père (cordonnier) du parrain (graveur), la marraine est fille d'un charpentier, on est dans un milieu de petit artisanat et de corporation. Nous reviendrons dans l'ascendante professionnelle, sur ce positionnement professionnel et social. Les Ordres régissent tout et le terme de « classe sociale » n'est pas pertinent.

Sur l'acte de naissance BMS de son autre frère Jean Baptiste, né en 1797, enregistré douze ans auparavant ! (Fig. 20)

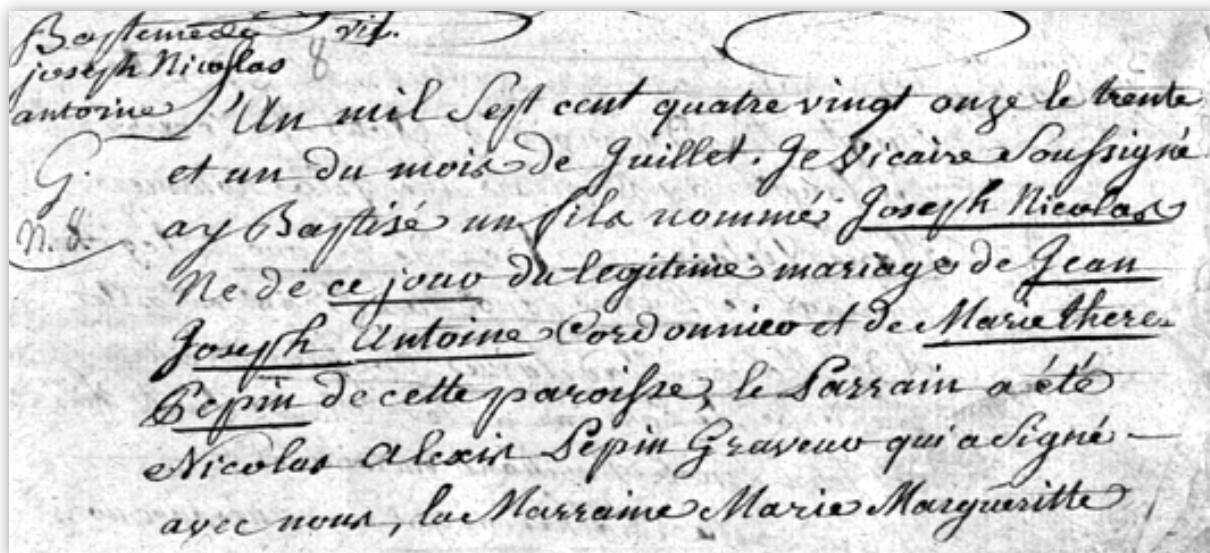


Fig. 20

18

Il en était de même : à côté du père (cordonnier), les témoins étaient un graveur et la fille d'un tisserand.

On peut plus tard retrouver traces de la vie militaire de Joseph Nicolas.

Sur le site des Archives départementales de la Haute-Marne (AD 52), dans les registres de conscriptions, heureusement mis en ligne, on retrouve Joseph Nicolas en 1809. Il est mentionné Bottier, il a donc suivi avec ses deux frères les traces paternelles. (Fig. 21, 22 et 23)

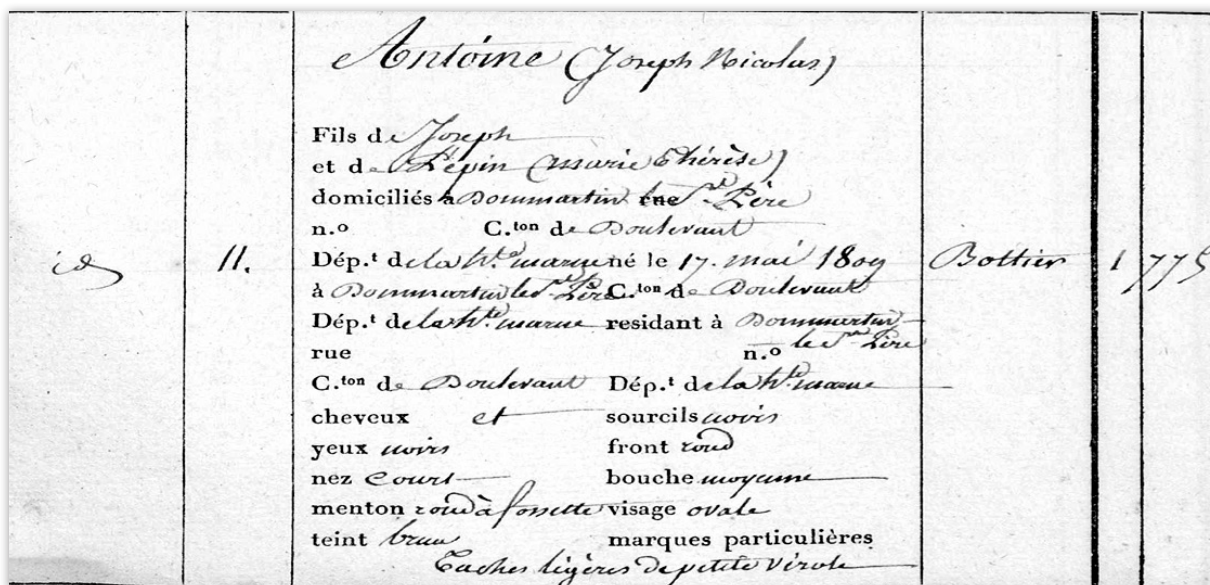


Fig. 21

(157)	5° 180 9	et d. <i>Marie Anne Yvonne</i> domiciliés à canton d. <i>Doubsau</i>							
<i>Antoine</i>	1° 17	Né à <i>Dommarthe-lez-Blaise</i> canton d. départ ^o d. résidant à <i>u</i> canton d. départ ^o d.	<i>Cordouan</i>	1.	<i>775</i>				
<i>Joseph No 4</i>	2° <i>mai</i>	fil. d. <i>Joseph</i> et d. <i>Marie Epine Leprie</i> domiciliés à <i>Dommarthe</i> canton d.							
(158)	5° 180 9								
								Seance du 16 <i>mai</i> 1830	
								<i>Joseph Nicolas</i> Déclaré bon Pisier et recommandé	<i>4. du canton de</i>

Fig. 22

				<i>Engagé</i> <i>Volontaire</i> <i>le 15</i> <i>avril</i> <i>1830.</i>	<i>1^{er} Régiment de Carabiniers</i>	<i>1^{er} Mai</i> <i>1830</i> <i>1830</i> <i>1831</i>			
à	C. ton d	né le	C. ton d	résidant à	n.°				<i>1, 2.</i>

Fig. 23

Cette fiche, un peu sommaire, donne quelques renseignements. Il sait lire et écrire, confirmé par l'annotation 1 : 2 (niveau d'éducation), mais est certain d'être appelé car il a tiré le n° 4 (un mauvais numéro). Il s'est porté engagé volontaire le 15 avril 1830 pour être incorporé au premier régiment de carabiniers, matricule 1737.

Il serait sans doute nécessaire de consulter sur place les dossiers de contrôle des conscrits dans la série R aux AD s'ils existent.

Même si la fiche descriptive est moins riche que les fiches matricules qui suivront à mi XIX^e siècle, on peut y noter qu'il a une fossette au menton, de légères traces de petite vérole et mesure 1,75 m. C'est-à-dire une belle taille pour l'époque ! Mais vient une interrogation que je n'ai pas encore levée. Le service militaire depuis 1824 dure huit ans et sera réduit à sept ans en 1832 par la loi Soult, dans quelles circonstances peut-il se marier cinq ans plus tard seulement ?

Une mention « frère d'un soldat réformé » figure sur les documents concernant ses deux autres frères. Chez Jean Baptiste (fig. 24) : « Frère d'un militaire réformé ». Chez Ulysse François (fig. 25 et 26), il est exempté car « Frère d'un militaire réformé pour infirmité contractée en service ». Cela concerne à coup sûr Joseph Nicolas (1791) dont il faudrait retrouver la carrière militaire et le motif de réforme.

Pour celui-ci j'ai pu retrouver son décès en avril 1859 à Ville-en-Blaise où il était aubergiste, par les tables décennales, puis le retour aux actes d'état civil.

<i>Antoine</i>	1.° 17	Né à <i>Dommarthe-lez-Blaise</i> Canton d. Dép. d. résidant à <i>u</i> Canton d. Dép. d.	<i>Cordouan</i>						
<i>Joseph No 4</i>	2.° <i>mai</i>	fil. d. <i>Joseph</i> et d. <i>Marie Epine Leprie</i> domiciliés à <i>Dommarthe</i> <i>lez-Blaise</i> canton d.							
3.°	3.° 1791								
								<i>frère d'un militaire</i> <i>réformé.</i>	<i>il gouvait</i> <i>drogue au presbytère</i>

Fig. 24

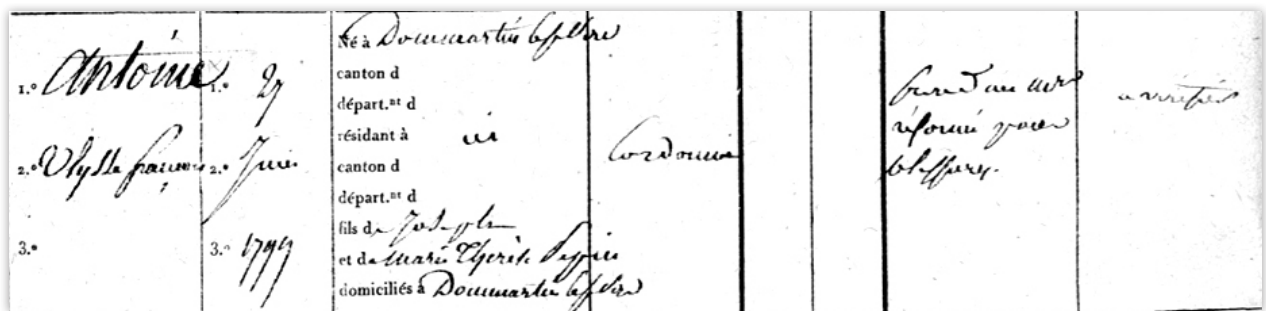


Fig. 25

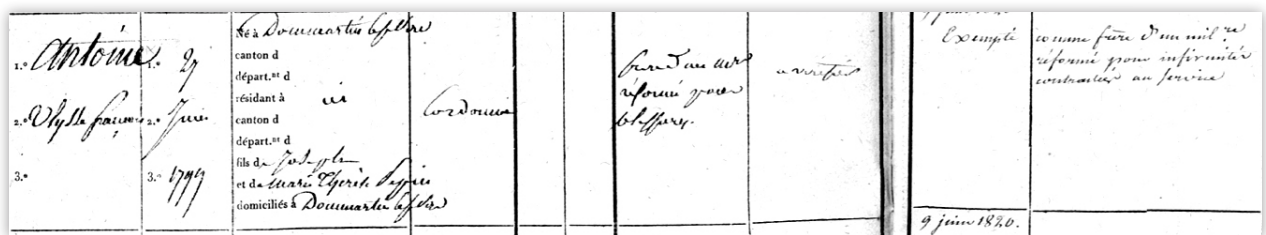


Fig. 26

Étudier la fratrie revêtra une importance majeure, nous le verrons, lors du décès de Joseph Nicolas Antoine.

20

Pour les garçons, retrouvés en s'appuyant sur les documents militaires, nous aurons donc :

- Joseph Nicolas (1791-1859), aubergiste, époux de M. J. Reymion ;
- Jean Baptiste (1797-1849) né le 9 pluviôse an 5. Il sera cordonnier, épousera successivement Marie Anne Richard (1798-1842) puis Marie Béatrix Halotel en 1843.

Ce dernier mariage illustre la nécessité, pour survivre en nos campagnes, d'être en couple. S'il est le second pour l'époux, il est le troisième de l'épouse qui ensuite reconvolera en quatrième noces en 1853 !

- Ulysse François (1799-1862), dont nous avons vu le tirage au sort, sera cordonnier. Il est témoin au mariage de son frère, et pour son compte épousera, en 1829, Marie Anne Tapret. Les deux enfants de cette union décèdent en bas âge. Ulysse meurt en 1862. Son testament et sa succession, que nous verrons plus loin, donneront de nombreuses clés à notre recherche.

Côté féminin :

- Marie Joseph Antoine (1790-1865) épousera François Perrin dont elle aura deux enfants ;
- Marie Anne Antoine (1802-1842) épousera Claude Brachot dont elle aura deux enfants ;
- Jeanne Antoine (1804-1874) épousera Pierre Constantin dont elle aura deux enfants ;

Tous ces collatéraux auront place et rôle au décès du couple témoin, nous allons le voir.

NOTRE COUPLE

Débutons par une petite curiosité somme toute assez classique le concernant.

Les bans sont publiés : à Soullaine-Dhuys, la future épouse est toujours prénommée Marie Joséphe Lainée. À Dommartin, son prénom est devenu... Marie Joséphine sur le ban ! (Fig. 27)

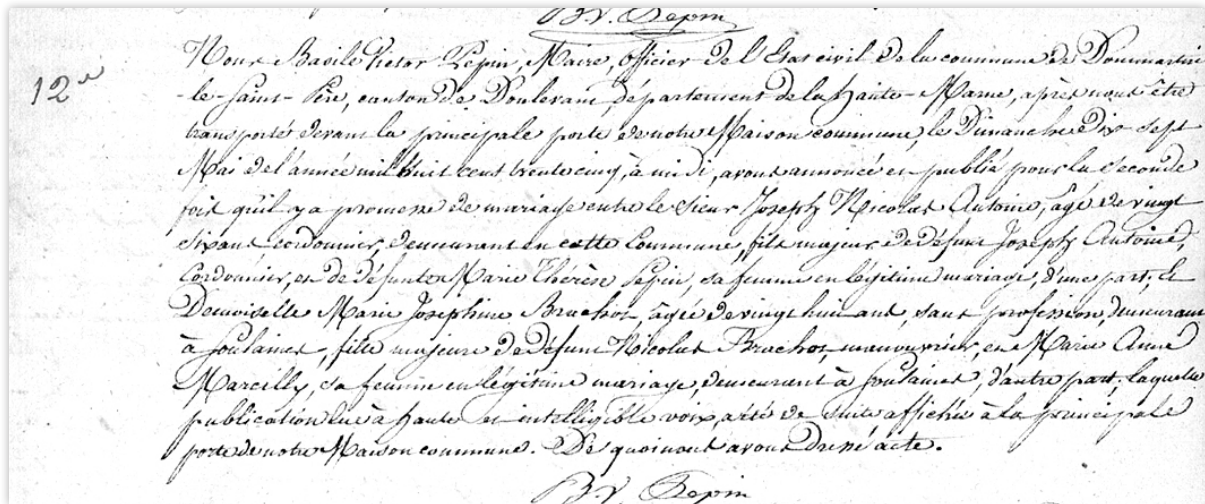


Fig. 27

CONCERNANT L'ÉPOUSE ET SA PROPRE FRATRIE

Marie Joseph Lainée Brachot, l'acte de mariage montre qu'elle est un peu plus âgée que Joseph.

Fille de Nicolas Brachot, d'une « dynastie » de potiers en terre de l'Aube et de M. J. Marcilly, elle est née le 8 août 1805 à Amance (10005) dans l'Aube, à une époque charnière : BMS ou NMD ? La mention marginale est encore le B de Baptême.

L'acte de naissance présente une autre particularité, le rédacteur fait référence(s) au calendrier républicain le 20 Thermidor, An treize de la République et à l'An premier de l'Empire. Cela occasionnera des omissions futures, dont nous reparlerons plus loin.

Marie Joseph Lainée mérite particulièrement son prénom (ou sobriquet) Lainée. Elle est en effet la première d'une fratrie de treize enfants, avec deux grossesses gémellaires ! Marie Joséphe, de plus, arrive en ce monde accompagnée, si l'on ose dire, par une sœur jumelle : Aimée Augustine, née ce même 8 août 1805. (Fig. 28, page suivante)

Ses sœurs et frères suivront, avec une régularité génésique quasi métronomique.

Deux autres jumeaux : Jean Napoléon **Brachot** 8/2/1807 4/1/1812

Louis Nicolas **Brachot** o 8/2/1807 (+) 11/2/1807

Nicolas **Brachot** o o 27/8/1808.... (+) 4/1/1812

Jean Baptiste **Brachot** o 22/6/1810-13/10/1810

Edmée Augustine **Brachot** o 7/7/1811

Marie Augustine **Brachot** o 3/7/1813

Marie Emelie **Brachot** o 7/1/1816 (+) 10/11/1870

Pierre Nicolas **Brachot** o 11/9/1817

Louis Edmé **Brachot** o 17/10/1818-(+) 25/1/1868

Alexis **Brachot** o 13/8/1820

Antoine Zephir **Brachot** o 27/1/1822 (+) 13/5/1822

Actes de naissance des jumelles Brachot / transcription

L'An treize de la République premier de l'empire le vingtième jour du mois de Thermidor à six eue du matin par devant moi Louis Guichard maire et officier publique de l'Etat Civil de la commune d'Amance, canton de Vendevre Département de l'Aube est comparu Nicolas Brachot agé de vingt sept ans Lequel nous a présenté un enfant femelle née le vingt Thermidor à six eur du matin de lui déclarant et Marie janne Marsily son épouse agé de vingt huit ans et auquelle ils ont déclaré vouloir donné le pronom de Marie Joseph Lainée. Les dite déclarations et présentations faite en présence de Jean baptiste Simonnot charon, âgé de cinquante quatre anset de Jean Guichard cultivateur agé se quarante huit an,tous deux de la dite commune d'Amance et ont tesmoins signé avec nous soussigné quand audit père a déclaré ne scavoir signé Jean Guchard B Simonnot Guichard [mere] 1

L'An treize de la République premier de l'empire le vingtième jour du mois de Thermidor à six eue du matin par devant moy Louis Guichard maire et officier public de l'Etat Civil de la commune d'Amance, canton de Vendevre Département de l'Aube est comparu Nicolas Brachot +[agé de28 ans] Lequelle nous a présenté un enfant femelle née le vingt Thermidor à six eur du matin de lui déclarant et Marie janne Marsily son épouse agée de vingt huit ans et auquelle ils ont déclaré vouloir donné le pronom de Aimée Augustine. Les dite déclarations et présentations faite en de Jean Baptiste Simonnot charon,+[âgé de cinquante quatre ans]et Jean Guichard cultivateur agé de quarante huitc an,tous deux de la dite commune d'Amance et ont tesmoins signé avec nous soussigné quand audit père a déclaré ne savoir signé Jean Guchard B Simonnot Guichard [mere] 2
1 et 2 nb : maire

L'an treize de la Republique premier de l'empire le vingtunieme jour du mois de
 thermidor a six heures du matin par devant moi
 Louis Guichard maire et officier public et lette civil
 de la commune d'Amance Canton de Vendeville
 Departement de laube est comparu nicolas brafos agé de
 vingtsept ans le quel nous a presenté un enfant femelle né
 le vingt thermidor a six heures du matin de lui de flacon
 et marié jansmaity son Epouse agé de vingtsept ans et au quelle
 j'ai oue de flari vouloir donner le pronon de marié jansmaity
 Les dite Declaration et presentation faite en presence
 de Jean Baptiste Simonnet Baron agé de cinquante quatre
 ans et de Jean Guichard Cultivateur agé de quarante
 huit ans tous deux de la dite Commune d'Amance et oue
 refusion signé ou non soussigné grand audie par aducler ne l'air
 signé Jean Guichard B. Simonnet Guichard

L'an treize de la Republique premier de l'empire le vingtunieme
 jour du mois de thermidor a six heures du matin par devant
 moi Louis Guichard maire et officier public et lette civil
 de la commune d'Amance Canton de Vendeville Departement
 de laube est comparu nicolas brafos agé de ²⁷ ans le quelle nous a presenté
 un enfant femelle né le vingt thermidor a six heures du
 matin de lui de flacon et marié jansmaity son Epouse agé de
 vingtsept ans et au quelle j'ai oue de flari vouloir donner le pronon
 de marié jansmaity Les dite Declaration et presentation faite en
 presence de Jean Baptiste Simonnet Baron et Jean
 Guichard Cultivateur agé de quarante huit ans tous deux
 de la dite Commune d'Amance et oue refusion signé ou non soussigné
 grand audie par aducler ne l'air signé
 Jean Guichard B. Simonnet Guichard

23

Les actes de naissance des jumelles (AD Aube Amance 1793/1834, 4E 00507 P82). Fig 28

Les bans sont donc publiés à Dommartin-le-Saint-Père et à Soulaines-Dhuys. Le mariage est célébré le 1^{er} juin 1835 dans l'Aube dans la ville de l'épouse (fig. 29).

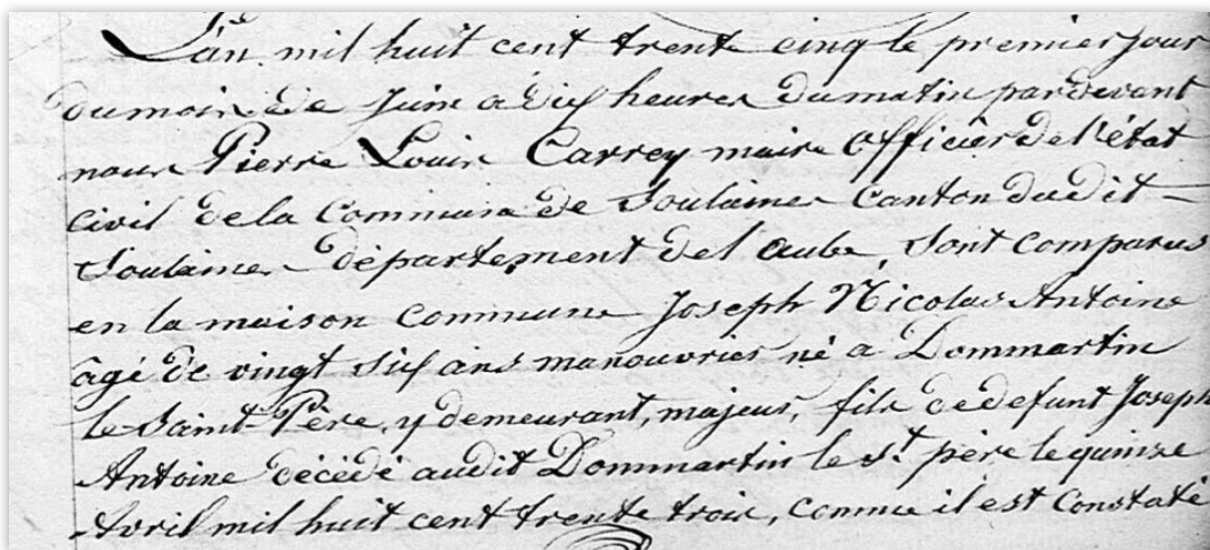


Fig. 29

Ses deux frères François Ulysse et Jean Baptiste assistent Joseph Nicolas, on voit qu'il sait signer (fig. 30).

24

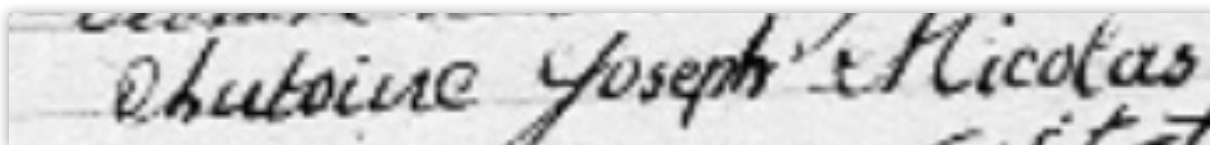


Fig. 30

Le métier mentionné sur l'acte n'est plus bottier, mais manouvrier/journalier, une strate sociale plus basse. Ses deux frères, nous l'avons vu, continuent d'exercer le métier paternel de cordonnier.

L'UNION ANTOINE / BRACHOT

Pendant la durée de leur mariage, ils auront cinq enfants dont nous suivrons la trace plus tard :

- François Joseph Auguste Antoine, né le 4 septembre 1836 à Soulaines-Dhuys, décédé le 16 janvier 1838 (sur l'acte de décès de son enfant, Marie Joséphe est devenue Marie Anne, nom d'usage qu'elle a choisi).
- Charles Joseph Antoine, né 29 mars 1841, décédé le 1^{er} mai 1896
- Octave Antoine, qui meurt à 10 jours (30 octobre 1845 (+) 9 novembre 1845)
- Jean Baptiste Auguste Antoine, né le 11 mai 1843, décédé le 12 janvier 1908
- Ernest Léon Antoine, né le 25 novembre 1846.

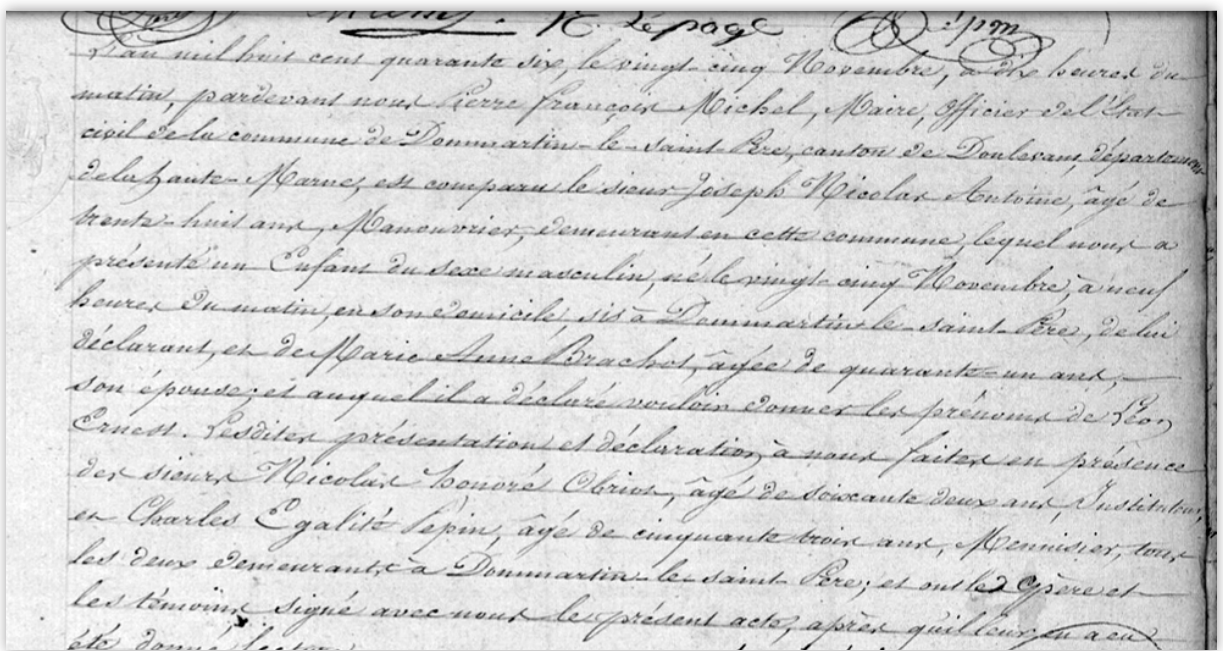
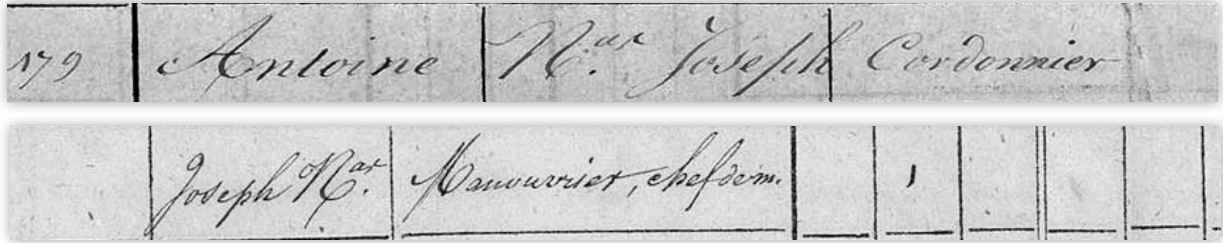
LES DOMICILES DU COUPLE

Le couple a vécu au moins jusqu'à mi-1838 à Soulaines-Dhuys mais il n'y a pas de recensement. C'est là que naît leur premier enfant, avant qu'ils ne viennent s'installer à Dommartin-le-Saint-Père. Ils y habitent lors du recensement de 1841.

Joseph Nicolas a repris son métier de cordonnier ? (Fig. 31)

Lors du recensement de 1846, Joseph Nicolas est de nouveau mentionné comme manouvrier (fig. 32). Les dénominations des rues sont apparues, ils habitent donc 9, rue de l'Église.

Le recensement de 1846 s'est effectué... tout juste avant la naissance de Léon Ernest (fig. 33).



25

Fig. 31 à 33

En 1851, la famille est au complet sur le recensement de 1851 (fig. 34).

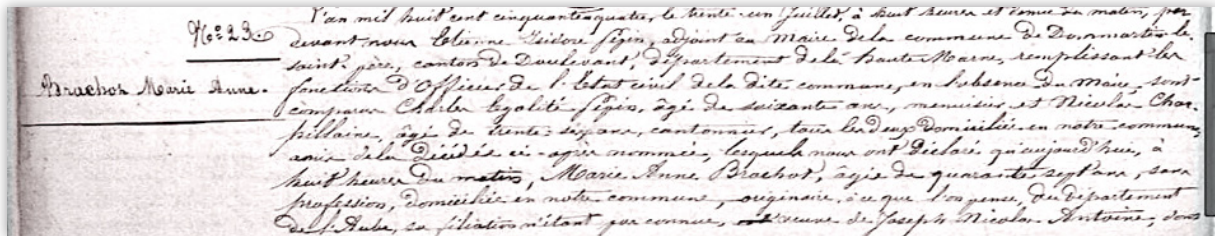
Quelques détails « accrochent » l'œil. Notons que la mère a maintenant définitivement adopté son prénom d'usage : Marie Anne. Le recensement indique : « son épouse vivant du travail de son mari ». Expression reprise pour les enfants : « son fils vivant du travail de son père ».

Antoine	Joseph Nicolas	journalier	1			42	1
Brachot épouse Antoine	Marie Anne	son épouse vivant du travail de son mari			1	118	1
Antoine	Charles Joseph	son fils vivant du travail de son père	1			10	1
Antoine	Jean Baptiste Auguste	idem	1			8	1
Antoine	Léon Ernest	idem	1			4	1

Fig. 34

LE DÉCÈS DU COUPLE

Les actes amènent à se poser question : quasi simultanés (30 et 31 juillet 1854), ils portent les numéros 22 et 23 ! Dans le strict respect des dénominations administratives. Sur l'acte 23, Marie Anne est déjà mentionnée « veuve de J N Antoine » décédé la veille (acte 22). L'état civil, peut être débordé, écrit « originaire à ce que l'on pense du département de l'Aube, sa filiation n'étant pas connue » ! (Fig. 35)



Le registre des décès autour de cette date en montre une dizaine d'autres en juillet et août.

Nicolas Charpillaire, le cantonnier, témoin de leur décès, défunte ainsi, à son tour dix jours plus tard.

On peut noter que par une amère ironie de la vie, arrivée en ce monde, accompagnée d'une sœur jumelle, elle le quittera quelques heures après son mari.

Lorsque nous consultons la table des décès de l'année 1854 (AD 52 E dépôt 96 49), on en repère 70, avec un pic en juillet août 1854. L'évolution du nombre de décès (14 en 1852 ; 17 en 1853 ; 70 en 1854 ; 16 en 1855 ; 10 en 1856 et 15 en 1857) témoigne de l'épidémie dont on retrouve très vite la relation. Il s'agit de la seconde épidémie de choléra qui a frappé la France à l'époque ; la précédente avait eu lieu en 1832. En 1854 le second foyer était la Haute-Marne ainsi qu'en témoignera un peu plus tard, en 1862, la publication de la Société de statistique de Paris (fig. 36, fig. 37 et 38, cartes conservées aux AD 52).

Avant de suivre les trois orphelins et la généalogie descendante de Jean Baptiste Auguste Antoine, nous allons aborder les généalogies ascendantes du couple (fig. 42 et 42 B, pages suivantes).

26

Cadre alphabétique en cette cantonne - 2^e L^e feuille
pour le présent registre.

N ^o de l'acte	Noms	Funoma de décès	Date du décès	Qualité
22	Antoine	Jean-Baptiste	30 juillet	3
23	Marie Anne	Jean-Baptiste	31 juillet	1 ^{re} femme
24	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
25	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
26	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
27	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
28	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
29	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
30	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
31	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
32	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
33	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
34	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
35	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
36	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
37	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
38	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
39	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
40	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
41	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
42	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
43	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
44	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
45	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
46	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
47	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
48	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
49	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
50	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
51	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
52	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
53	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
54	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
55	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
56	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
57	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
58	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
59	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3
60	Beauchamp	Marie Anne	30 juillet	3

Fig. 36



Fig. 37



Fig. 38

La pandémie de choléra de 1854

La surmortalité cholérique d'août-septembre 1854 fera plus tard l'objet d'une étude. Sur l'ensemble du territoire français, environ 109 000 personnes succomberont au choléra. L'épidémie décroîtra ensuite à partir de l'automne et de la saison fraîche.

Le *Journal de la Société de Statistique de Paris* traitera le sujet (JSSP, tome 6, 1865, p 320-322). Les données initiales venant du ministère de l'Agriculture et du Commerce dès 1862 (fig. 41).

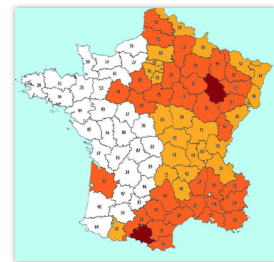
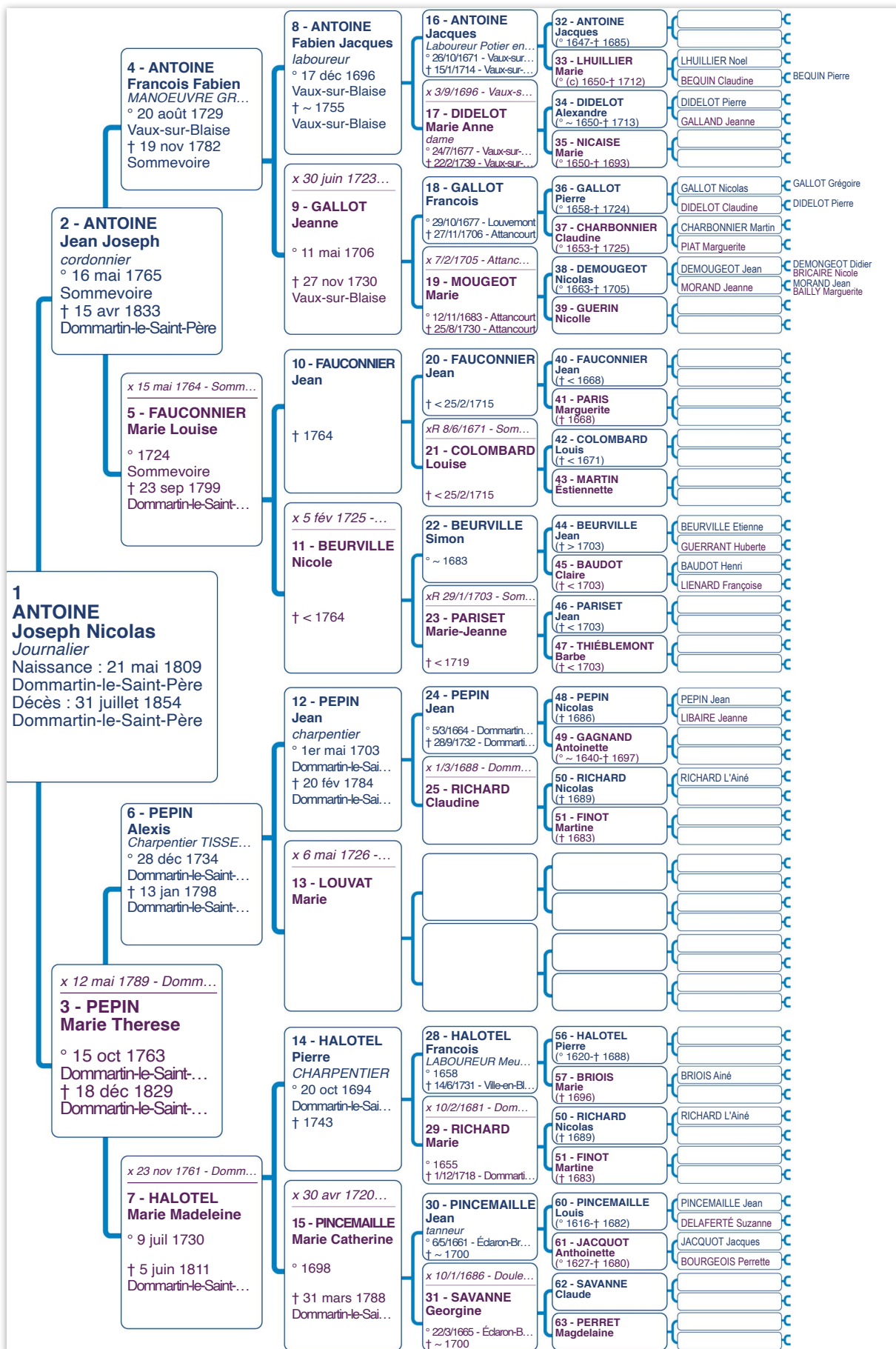


Fig. 40 (cartographie de l'auteur)

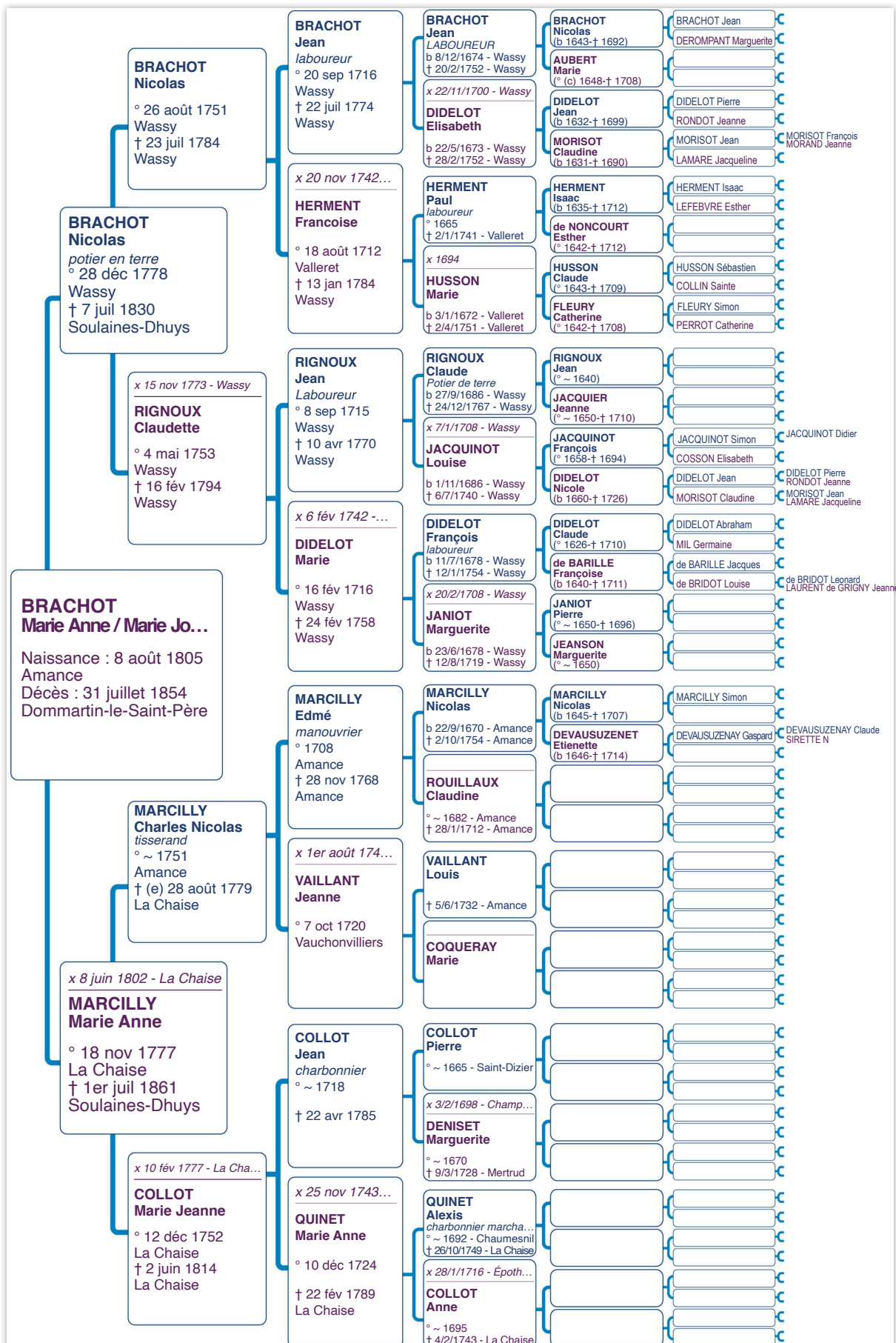
1832.			1849.			1854.		
Départements.	Décès cholériques.	Décès pour 100 habit.	Départements.	Décès cholériques.	Décès pour 100 habit.	Départements.	Décès cholériques.	Décès pour 100 habit.
Seine	21,958	2.35	Seine	24,502	1.73	Ariège	11,226	4.34
Seine-et-Marne	7,385	2.28	Nord	14,471	1.26	Marne (Haute-).	10,653	4.05
Marne	6,867	2.04	Seine-et-Oise	4,031	1.18	Saône (Haute-).	9,882	2.84
Meuse	4,581	1.45	Pas-de-Calais	8,000	1.15	Meuse	8,510	2.65
Seine-et-Oise	6,067	1.35	Somme	5,010	0.88	Aude	4,380	1.78
Aisne	6,786	1.32	Aisne	4,745	0.85	Pyrénées-Orientales	3,051	1.68
Yonne	3,384	0.96	Oise	3,367	0.83	Marne	5,590	1.50
Aube	2,208	0.90	Nièvre	2,165	0.67	Vosges	6,066	1.45
Oise	3,409	0.86	Bouches-du-Rhône	2,538	0.60	Aube	3,100	1.26
Marne (Haute-).	1,922	0.79	Ardennes	1,808	0.55	Bouches-du-Rhône	5,848	1.13
Pas-de-Calais	5,104	0.78	Marne	2,008	0.54	Côte-d'Or	4,409	1.12
Somme	3,606	0.66	Yonne	2,018	0.52	Yonne	3,524	1.11
Nord	6,040	0.61	Meuse	1,321	0.40	Var	3,494	1.09
Loiret	1,801	0.60	Seine-Inférieure	1,825	0.39	Vaucluse	2,341	0.98
Finistère	2,986	0.57	Charente-Infér.	1,560	0.33	Meurthe	4,398	0.97
Moselle	2,187	0.52	Loire-Inférieure	1,640	0.31	Jura	2,825	0.89
Seine-Inférieure	2,804	0.40	Moselle	1,306	0.29	Seine	11,520	0.73
Meurthe	1,478	0.35	Maine-et-Loire	1,425	0.28	Seine-et-Marne	2,214	0.64
Eure-et-Loir	865	0.31	Eure-et-Loir	800	0.27	Moselle	2,880	0.63
Loir-et-Cher	703	0.29	Meurthe	1,047	0.23	Gard	2,485	0.62
	92,139			85,587			108,406	
	sur			sur			sur	
	102,785			100,861			143,468	

Fig. 41



➤ Généalogie ascendante de Joseph Nicolas Antoine.

Fig. 42



Généalogie ascendante de Marie Joséphe Brachot.

Fig. 42 B

RECHERCHES SUR LES TROIS ORPHELINS

L'épidémie laisse trois orphelins, dont deux préadolescents, dirions-nous aujourd'hui. Pour les suivre et être certain de leur survie, s'agissant de trois garçons j'ai consulté prioritairement aux AD de la Haute-Marne les archives militaires, puis ensuite, à rebours, les recensements de 1856 et 1861.

POUR CHARLES JOSEPH ANTOINE (NÉ LE 29 MARS 1841)

Fiche militaire de tirage au sort (fig. 43) : on découvre qu'il est sous tutelle, chez Pierre Constantin à Montreuil-sur-Blaise, dispensé en tant qu'ainé d'orphelins. Il épousera Marie Lucot en 1862. Il est inscrit ouvrier « chargeur ». Une première vérification par le biais des recensements permet de retrouver le couple-tuteur en question.

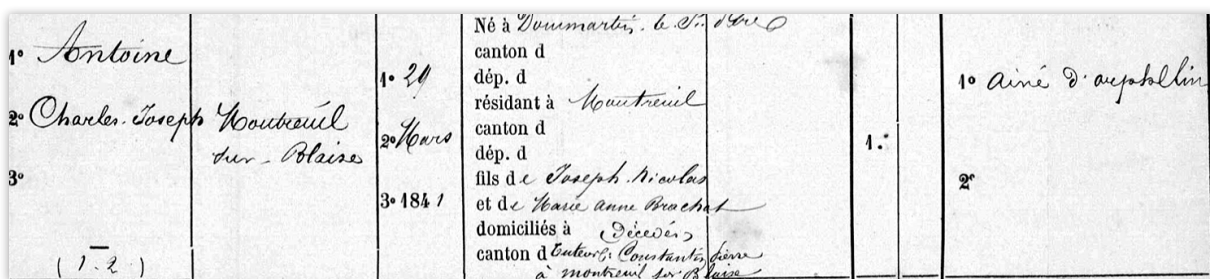


Fig. 43

30

Pierre Constantin est boucher et a épousé en 1833 Jeanne Antoine citée plus haut (voir fig.58). Il s'agit donc de son « oncle par alliance » et de sa tante. Je vérifie bien sûr cette alliance et par leur acte de mariage j'obtiens confirmation très claire de la lignée Antoine et un élément qui s'avérera très important, la date de décès de l'ancêtre commun François Fabien Antoine.

POUR JEAN BAPTISTE AUGUSTE ANTOINE (NÉ LE 11 MAI 1843)

Lui aussi est mentionné vivant à Montreuil-sur-Blaise chez ce même couple. Reprenant la démarche de vérification du domicile du couple Constantin/Antoine. On va d'abord revenir au recensement de 1856 (deux ans après la pandémie) et pouvons y constater (il a treize ans) :

- qu'il vit déjà chez ce couple (Antoine/Constantin) ;
- son frère aîné n'y est pas mentionné ? ;
- il y a une mention additionnelle qui frappe ! Mention marginale ligne 8 : voir ligne 30 ci-dessous. À la ligne 30 : est signalé « secouru par la charité ». La recherche effectuée aux AD 52 fin février a été vaine. (Fig. 44 et 45)

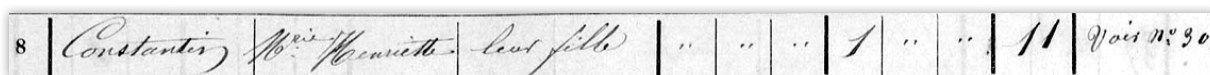


Fig. 44

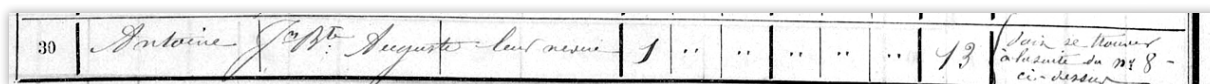


Fig. 45

Les recensements au XIX^e siècle et leurs rubriques : évolutions

Au fur et à mesure de leur mise en place, dans la pratique administrative, les renseignements demandés sont assez révélateurs des préoccupations, peut-être des hantises... de l'époque.

Les rubriques en 1846

DÉSIGNATION		NUMÉROS par QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue.			NOMS DE FAMILLE.		PRÉNOMS.		TITRES, QUALIFICATIONS, état ou profession et fonctions.		ÉTAT CIVIL DES HABITANTS.					AGE.
											Sexe masculin.		Sexe féminin.			
DES QUARTIERS, ou villages, ou hameaux.	DES RUES dans les chefs-lieux.	des maisons.	des ménages.	des individus.	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
1	2	3	4	5						Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	45

En 1851 apparaissent des rubriques descriptives de santé (atteinte du goitre !) des infirmités (fig. 49).

MALADIES ET INFIRMITÉS APPARENTES.										OBSERVATIONS.
Avouglés.	Boignes.	Sourds et muets.	ALIÉNÉS à domicile.	INDIVIDUS affligés			AUTRES MALADIES ou infirmités apparentes.			
			dans des établissements pénitentiers.	atteints du goitre	atteints de la tumeur de la nuque, de la tumeur vertébrale.	de la perte d'un bras.	d'une jambe.	Pieds bots.		

En 1866, la nationalité (fig. 50 et 51).

DÉSIGNATION	NUMÉROS PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue.			NOMS DE FAMILLE.	PRÉNOMS.	ANNÉE de NAISSANCE.	LIEU de NAISSANCE.	NATIONALITÉ.	SITUATION PAR RAPPORT au chef de ménage.	PROFESSION.	Pour les patrons, chefs d'entreprise, ouvriers à domicile, inscrire : patron. — Pour les employés ou ouvriers, indiquer le nom du patron ou de l'entreprise qui les emploie.
	des quartiers, villages ou hameaux.	des rues dans les chefs-lieux.	des maisons, ménages, individus.								

DÉSIGNATION	NUMÉROS PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue.			NOMS DE FAMILLE.	PRÉNOMS.	TITRES, QUALIFICATIONS, état, ou profession et fonctions.	ÉTAT CIVIL DES HABITANTS.					AGE.	OBSERVATIONS.
	des quartiers, villages ou hameaux.	des rues dans les chefs-lieux.	des maisons, ménages, individus.				SEXE MASCULIN.		SEXE FÉMININ.				
							Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	

Les rubriques des registres militaires

Nous avons vu un registre de conscription, là aussi les affinements se mettent en place ; avec les éventuels remplacements en cas de « mauvais numéro » au tirage au sort du canton, procédure courante et admise (fig. 52).

CANTON	ARRONDISSEMENT.	NUMÉRO	1. ^o NOMS DE FAMILLE ET PRÉNOMS ou NOMS de BAPTÊME;		TAILLE	MOTIFS D'EXEMPTION ou de dispense que les Juges-greffes ou ceux qui les représentent ont fait valoir devant le CONSEIL DE RÉVISION.	DATES		DATE DE L'ACTE	NUMÉRO de l'acte	RE
			2. ^o SURNOMS;	PROFESSION			INDICATIONS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE RÉVISION.	DATE			

REPLACEMENTS ET SUBSTITUTIONS.				DATES ET INDICATIONS DES MUTATIONS SURVENUES PARMI LES JEUNES SOLDATS (marchant en premier, Remplacés ou Substitués) après la réintégration dans le service militaire ordinaire. (Décret, Condamnations, Réformes, Incorporations et Envois de Signalement à la Gendarmerie).				INSTRUCTION	
DATE DE L'ACTE	NUMÉRO de l'acte	1. ^o NOMS DE FAMILLE ET PRÉNOMS ou NOMS de BAPTÊME du Substituant	TAILLE de l'individu	DATE de LA MISE	POSITION	INSTRUCTION		REMARQUES	
		2. ^o SURNOMS du Substituant ou du premier				On désigne par le chiffre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.			

Fig. 47 à 51

POUR LÉON ERNEST ANTOINE (NÉ LE 25 NOVEMBRE 1846)

Sa fiche militaire (Léon Ernest Antoine) comporte cette même mention de tutelle, mais c'est chez un dénommé Galicher Iréné Simon à Dommartin-le-Saint-Père.

La recherche dans les recensements mène au couple Galicher Iréné, Antoine Marie Henriette. Vérification faite Marie Henriette est la fille de Jean Baptiste Antoine, leur oncle (témoin au mariage de leurs parents). La parenté effective est « cousine ».

Leon Ernest se portera engagé volontaire en 1866 au 2^e bataillon de chasseurs à pied. Un engagement volontaire dont on comprend qu'à coup sûr il soit destiné à sortir de la misère.

Grâce aux dates mentionnées, on peut retrouver très vite et recouper les actes d'état civil. Reste à retrouver la décision de tutelle (Conseil de famille ou tribunal). Là aussi, la recherche aux AD 52 a été infructueuse.

LE TESTAMENT D'ULYSSE... ET SA SUCCESSION

Cet élément de la recherche est survenu en fait après la recherche dans les matricules des orphelins. Retrouver les tantes chez qui ils vivaient, sous tutelle, m'a incité à pousser plus loin la vérification des actes concernant la fratrie de Joseph Nicolas Antoine. Recherches par le biais de Filae, Geneanet puis par le site en ligne des AD 52.

Francois Ulysse Antoine, son frère déjà cité, a épousé en 1829 Marie Jeanne Tapret, a eu deux enfants qui n'ont pas vécu et décèdera lui-même le 27 juillet 1862 (TSA, Doulevant-le-Château 1856/1872 image 2). (Fig. 53)

32

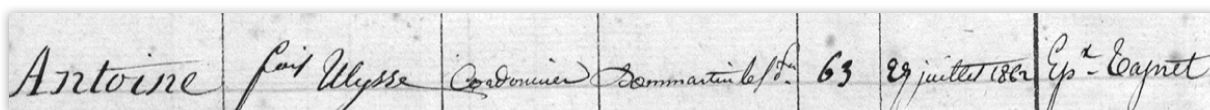


Fig. 53

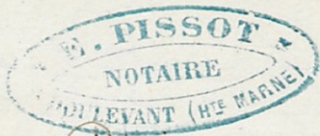
Consultation de l'enregistrement du bureau de Doulevant-le-Château (fig.54)

Indique la date de l'enregistrement et son n° de déclaration mais surtout qu'il avait :

- 1) une succession taxable (nous verrons plus loin que la maigre succession de son père [1833] ne signalait qu'un certificat de carence)
- 2) des héritiers désignés
- 3) un testament rédigé le 30 mai 1859, enregistré le 28 juillet 1862 en que je retrouve dans les actes de M^e Pissot (AD 52 4 E 64-349, fig. 55 et 56 page suivante avec la transcription)

MUTATIONS et décès l'absent éligitaire, ou marié, ou des enfants.	PROPOSITIONS de Testament.	LEVÉES DE SCÉLÉS. DATE de l'enregistrement.	TUTELLES ET CURATELS DATE de l'enregistrement.	INVENTAIRES.		VENTES DE MEUBLES.		NUMÉRO de sommaire des dépenses pour l'acte de vente.	DATES des déclarations des successions, dans ou legs.	NOMS. PRÉNOMS ET NOMS DES HÉRITIERS, donataires ou légataires (non alphabétiquement).	BIENS DÉCLARÉS.			OBSERVATIONS. Dans lesquelles on indique, soit la date de certifiées d'insolence, soit celle de la vente, soit celle de l'acte de tutelle, et la somme d'indemnité versée aux héritiers de la succession de la succession.	
				DATE de l'enregistrement.	MONTANT de la vente.	DATE de l'enregistrement.	VALUER du mobilier, argent, rentes et créances.				REVENUS des immeubles.	SITUATION des immeubles.			
								222							
								276		La fille mineure					
								479							
									26 janvier 1862	de la succession de Ulysse Antoine	276	276	276		

Fig. 54



Fait devant M^r Constant Emile Pissot, notaire à
Doulevant le château d'Authier, en présence de M^r Charles
Louis Lapold Thomas marié à Léon Baptiste Dier
plafonneur, demeurant tous deux au d. Doulevant tenants
requis & assistés soussignés.

À Comparu:

M^r François Vysse Antoine, cordonnier, demeurant à
Dommartheu l'Église.

Lequel a par ces présentes fait donation entre vifs,
pure simple & irrévocable, pour le cas où elle lui survivrait:
à M^{lle} Marie Anne Antoine Capret, son épouse
demeurant avec lui à la présente & à acceptant avec son assistance
& son autorisation.

De la jouissance & usufruit de vie de son, de mobilier à
l'exception de l'argent comptant & des actions, qui se trouvent
dans la succession du donateur, de la maison & dépendances au
ils habitent ensemble à Dommartheu l'Église, & de deux petites
pièces de terre situées sur le fief de Dommartheu l'Église, l'une
subar de Parnival contenant environ douze ares, en terre & vignes
& située à la Côte S^t Louis contenant environ sept ares cinquante
cent ares, dépendant tous ces objets de la Communauté d'entre le
donateur & la donataire.

Pour led. donataire faire & diriger de tout aut. titre d'usufruit
à compter du jour du décès du donateur & jusqu'à son décès propre
ou à défaut de forme demand. en délivrance, par ses enfants
ou leurs héritiers, mais aux autres charges de droit: &
en outre à la charge pour la donataire de remettre au décès
le décès du donateur aux héritiers de celui-ci, les habits
linge, & hardes à son usage.

Donc acte

Fait & passé à Doulevant le château en l'Étude
l'an N^o 1818 le huit cent cinquante neuf le Trente
mai.
Et lecture faite les comparans ont déclaré ne savoir
signer de ce requis & les tenants ont seuls signé avec
le notaire.

La lecture des présentes aux parties par le notaire
Authier, & la déclaration desd. parties de ne savoir
signer de ce requis, ont eu lieu en la présence

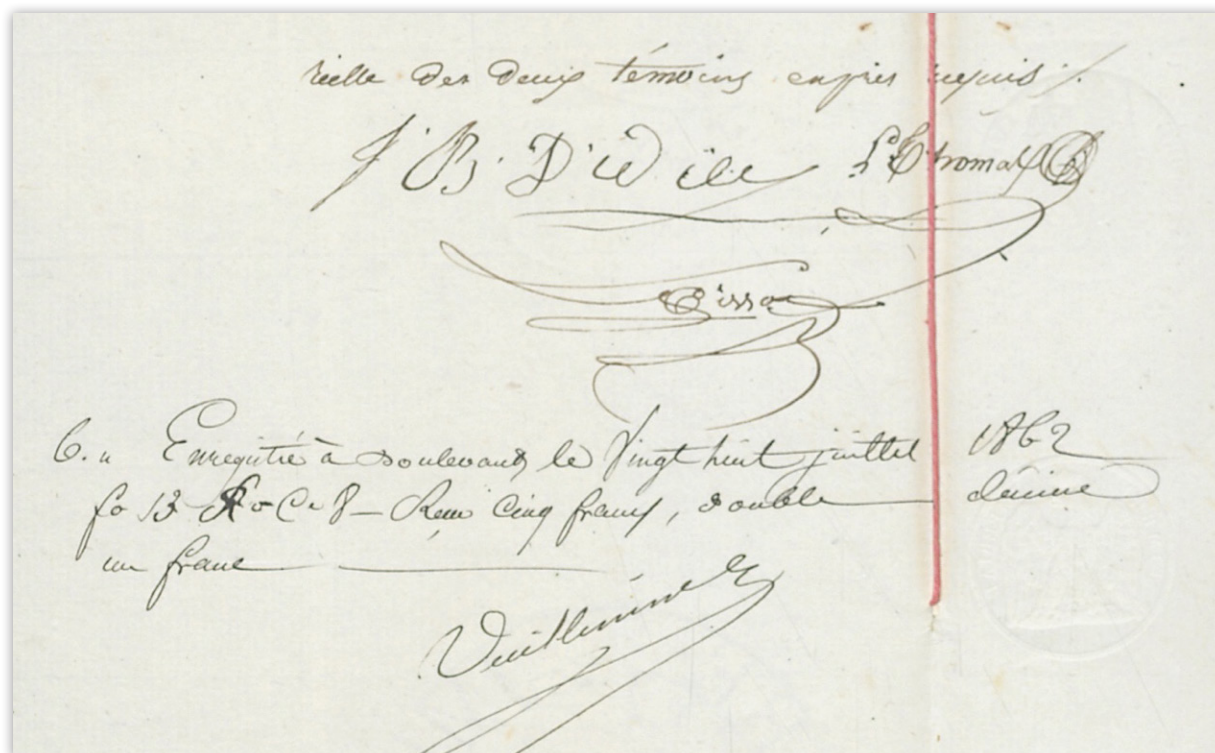


Fig. 55 et 56

Testament rédigé le 30 mai 1859, enregistré le 28 juillet 1862 / transcription

Par devant, Maître Constant, Emile Pissot, notaire à Doulevant le château, soussigné en présence de Messieurs Charles Louis, Léopold Thomas, menuisier, et Jean-Baptiste Didier plafonneur, demeurant tous deux audit Doulevant, témoins requis et aussi soussignés,

A comparu monsieur François Ulysse Antoine, cordonnier demeurant à Dommartin le Saint Père. Lequel a par les présentes, fait donation entre vifs, pure, simple et irrévocable pour le cas où elle lui survivrait à Madame Marie Jeanne Antoine, son épouse, demeurant avec lui à ce présente et ce acceptant avec son assistance et son autorisation.

De la jouissance et usufruit sa vie durant. du mobilier, à l'exception de l'argent comptant et des créances qui se trouveraient dans la succession du donateur, de la maison et dépendances où ils habitent ensemble, à Dommartin le St Père et de deux petites pièces de terre sise sur le finage de Dommartin le St Père, l'une en bas de Pierreval contenant environ 12 ares en terre de vigne et l'autre à la côte St-Lubien contenant environ 7 ares 60 centiares. Dépendant tous ces objets de la communauté d'entre le donateur et la donataire.

Pour la donataire, faire et disposer de tout au titre d'usufruit, à compter du jour du décès du donateur et jusqu'au sien propre avec dispense de former demande ou délivrance, fournir caution, ni faire état de lieux, mais aux autres charges de droit et en outre à la charge par la donataire de remettre aussitôt le décès du donateur aux héritiers de celui ci, les habits, linges et hardes à son usage.

Dont acte

Fait et passé à Doulevant le Château en l'étude, l'an mil huit cent cinquante-neuf, le 30 mai.

Et lecture faite les comparans ont déclaré ne savoir signer, de ce requis et les témoins ont seuls signé avec le notaire. La lecture des présences aux parties par le notaire soussigné et la déclaration des dites parties de savoir signer de ce requis, ont eu lieu en la présence réelle des deux témoins exprès requis.

J B Didier L Thomas Tissot

Les signatures suivent

Enregistré à Doulevant le 28 juillet 1862. Folio 13 du rôle 8 reçu 5 francs. double décime un franc Signé Villemain.

L'ACTE DE MUTATION PAR DÉCÈS (26 JANVIER 1863) AD 523Q 17286 N°109

L'acte de mutation par décès (fig. 57) donne la liste des héritiers de défunt Ulysse François : décédé sans enfants, on trouve ainsi ses frères et sœurs, neveux et nièces en vie. Y figurent l'épouse, ses deux sœurs co-héritière. J'y retrouve Jeanne Antoine épouse Constantin et Marie Antoine épouse Perrin puis parmi les nièces et neveux Marie Henriette Antoine et Joséphine Antoine (fig. 58).

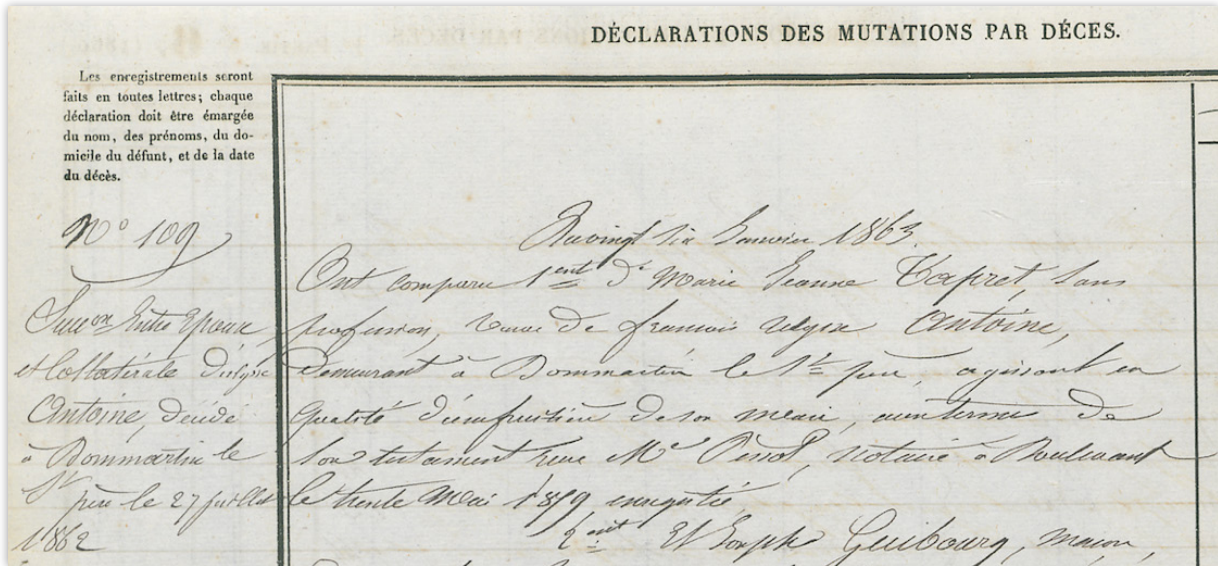


Fig. 57

				ANTOINE Ulysse François 28/8/1799 27/7/1862			
ANTOINE Marie Joseph 16/4/1790 11/10/1865 épouse PERRIN	ANTOINE Joseph Nicolas 30/7/1791 ??	ANTOINE Jean Baptiste 28/1/1797 30/1/1849	ANTOINE Jeanne 8/9/1804 15/1/1874 épouse CONSTANTIN		ANTOINE Joseph Nicolas 21/5/1809 31/7/1854		
		ANTOINE Marie Henriette 5/1/1825 épouse GALICHET	ANTOINE Charles Joseph 29/3/1841	ANTOINE Jean Baptiste Auguste 11/5/1843 ###	ANTOINE Ernest Leon		
		ANTOINE Marie Josephine 13/1/1826					

Fig. 58

Nos trois orphelins sont mentionnés « en représentation de leur père » J. N. Antoine et la tutelle chez Constantin des deux plus jeunes frères Ernest Léon (16 ans) et Jean Baptiste Auguste (19 ans) est bien confirmée. Charles Joseph, l'aîné, est alors manouvrier (il a 21 ans) (fig. 59). La confirmation est bien là. Suit l'inventaire des biens qui se clôt par des droits à payer de 385,40 francs (fig. 60).

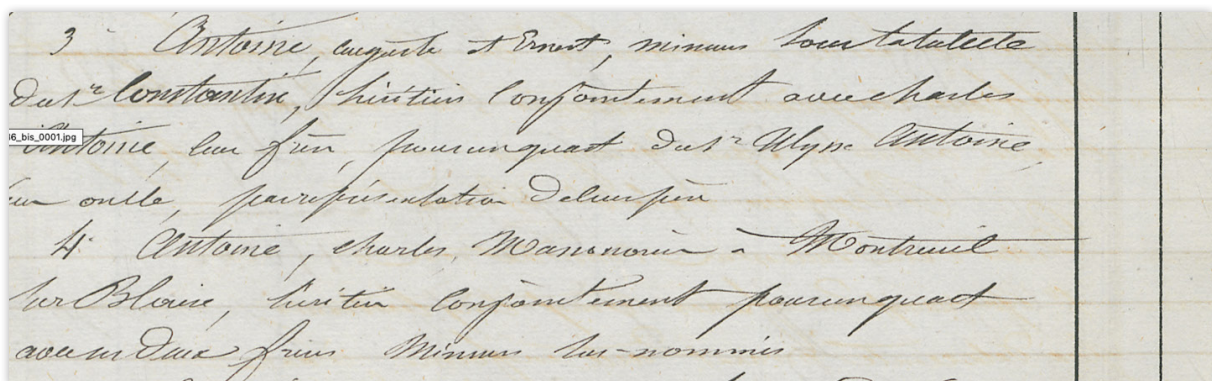


Fig. 59

L'ASCENDANCE PATERNELLE de Joseph Nicolas ANTOINE

GÉNÉRATION 1 / JEAN JOSEPH ANTOINE, CORDONNIER (1765-1833)

Il est né le 16 mai 1765 à Sommevoire (52220), et décédé le 15 avril 1833 à Dommartin-le-Saint-Père, à l'âge de 67 ans.

Il est fils de François Fabien Antoine (1729-1788), 35 ans, et de Marie Fauconnier (1724-1799) 41 ans. Sur son acte de baptême, il y a deux mentions rajoutées concernant son père :

– d'abord (+) figure le second prénom de son père François Fabien donc et surtout la mention (Soldat) avant Invalide. (fig. 63)

Cela va orienter de belle façon la recherche ultérieure, nous le verrons.



Fig. 62

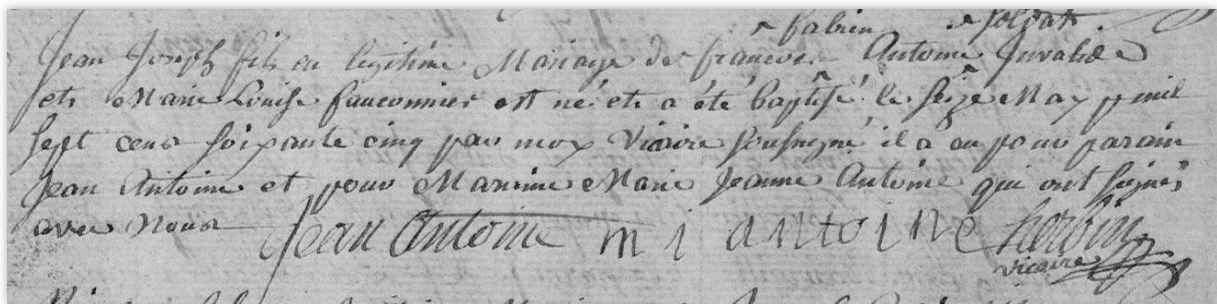


Fig. 63

Marie Thérèse Pepin, son épouse, née le 15 octobre 1763 à Dommartin-le-Saint-Père, y décédera le 18 décembre 1829, à l'âge de 66 ans. Elle est la fille légitime d'Alexis Pepin (1734 1798), 28 ans, et de Marie Halotel (1730 1811), 33 ans.

Jean Joseph Antoine et Marie Thérèse Pepin se marient donc le 12 mai 1789 à Dommartin-le-Saint Père. Jean a alors 23 ans et Marie a 25 ans. Leur union durera 40 ans et 7 mois.

Jean Joseph et Marie auront, nous l'avons vu, huit enfants :

Marie Antoine, née le 16 avril 1790 à Dommartin-le-Saint-Père, décédée le 11 octobre 1865 dans la même localité, à l'âge de 75 ans ;

- Joseph Antoine, né le 30 juillet 1791 à Dommartin-le-Saint-Père ;
- Jean Antoine, né le 28 janvier 1797 à Dommartin-le-Saint-Père, y décédera le 10 janvier 1849, à l'âge de 51 ans ;
- François Ulysse Antoine, né le 28 juin 1799 à Dommartin-le-Saint-Père, y décédera le 27 juillet 1862, à l'âge de 63 ans. Il s'unit avec Marie Tapret le 25 janvier 1827. Il sera cordonnier ;
- Marie Antoine, née le 11 avril 1801 à Dommartin-le-Saint-Père, décédée le 31 août suivant, à l'âge de quatre mois ;
- Marie Antoine, née le 28 thermidor an X à Dommartin-le-Saint-Père, décédée le 1^{er} novembre 1842 dans la même localité, à l'âge de 40 ans ;

- Jeanne Antoine, née le 21 Fructidor An XII (8 septembre 1804) à Dommartin-le-Saint-Père, décédée le 15 janvier 1874 à Wassy à l'âge de 69 ans que nous aurons l'occasion de recevoir ;
- Joseph Nicolas Antoine, qui précède, naît le 21 mai 1809 à Dommartin-le-Saint-Père.

Jean Joseph Antoine meurt en 1833 (fig. 64 et 65).

La table de successions et absences renvoie à celle de Montier-en-Der (fig. 66). On se trouve face à un certificat de carence du 13 décembre 1833. La richesse n'était pas au bout de la vie.

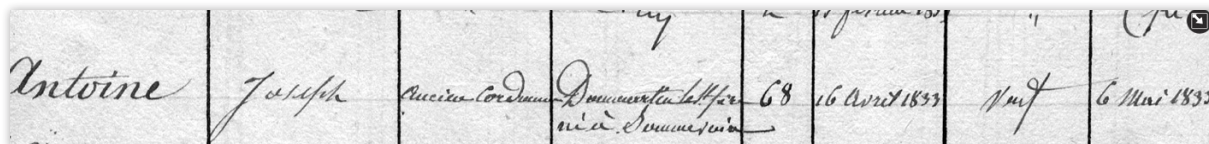


Fig. 64

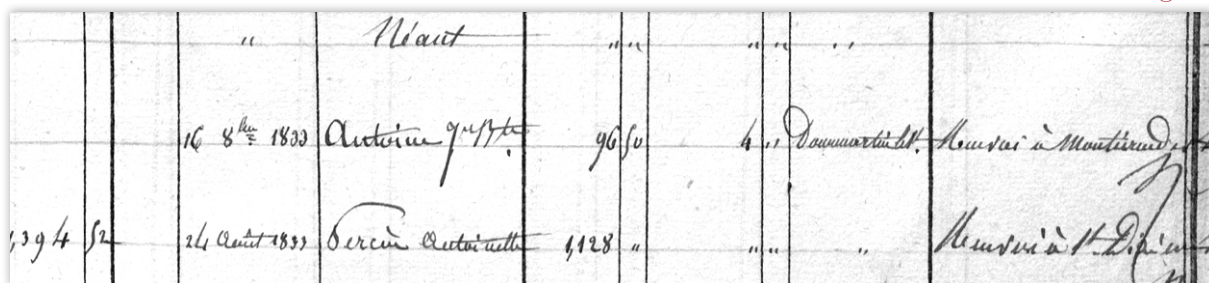


Fig. 65

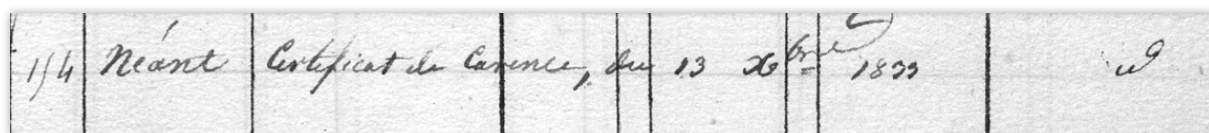


Fig. 66

🌀 TSA 1825/1840 3 Q29/2 images 2/3 Acte n° 7 à Montier-en-Der

GÉNÉRATION 2 / FRANÇOIS FABIEN ANTOINE, MANŒUVRE, GRENADEUR, SOLDAT INVALIDE (1729-1782)

Il est le grand-père de Joseph Nicolas et le père de Jean Joseph. Il est un personnage clé de cet arbre. Retrouver sa trace a été pour le moins long et difficile. Un cheminement a-retro que je vais décrire ci-dessous, illustration parfaite des aller-retour, des déceptions... et du hasard généalogique.

L'acte de baptême de son fils Jean Joseph m'entraîne à « dépouiller » le registre paroissial de Dommartin, en recherche du « légitime mariage » de ses parents puisque les deux conjoints dépendent de la même paroisse.

La recherche n'est pas trop longue : en date du 15 mai 1764, voici l'acte de mariage de François Fabien Antoine et de Marie Louise Fauconnier, François a 34 ans et Marie a 40 ans.

Marie Fauconnier, fille légitime de Jean Fauconnier (+) 1764 et de Nicole Beurville (+) 1764, est née en 1724 à Sommevoire, François et Marie n'auront un seul enfant connu :

- Jean Joseph Antoine, qui précède, c'est d'ailleurs chez lui qu'elle décédera le 23 septembre 1799 à Dommartin-le-Saint-Père à l'âge de 75 ans. Sur l'acte de décès est mentionné : « femme de

Francois Antoine (vivant Invalide : qui était invalide de son vivant) » ce qui donne une limite aux recoupements pour retrouver la date de décès de François Fabien (entre 1764 et 1799 !)

Sur l'acte de mariage du 15 mai 1764, une première précision, est faite, se rapportant à son statut de soldat Invalide : il a été autorisé à quitter l'Hôtel des Invalides pour s'aller marier en Haute-Marne, bien sûr il n'y retournera pas. (fig. 67)

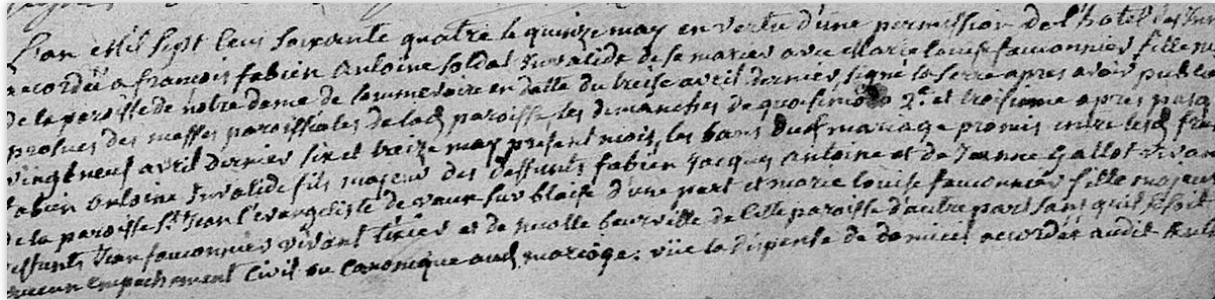


Fig. 67

Transcription

L'an 1764 le 15 May en vertu d'une permission de l'Hotel des Invalides accordée à François Fabien Antoine Soldat de se marier avec Marie Louise Fauconnier fille majeure de la paroisse Notre-Dame-de-Sommevoire en date du 13 avril dernier mariage promis entre ledit François Fabien Antoine Invalide, fils majeur des deffunts Fabien Jacques Antoine et de Jeanne Gallot vivant dans la paroisse Saint-Jean-l'Évangéliste de Vaux-sur-Blaise d'une part et Marie Louise Fauconnier fille majeure de déffunts Jean Fauconnier vivant Tixier et de Nicole Beurville sans qu'il soit fait aucun empêchement canonique ou civil au mariage...

Je me tourne alors vers le site de l'Hotel des Invalides qui répertorie les soldats admis aux Invalides et un des volontaires dépouilleurs me transmet très vite la photo du registre d'admission.

Chance ! Un François Antoine porteur d'un surnom « La Violette » est bien mentionné, né dans la région. Peuvent commencer les aller-retour en quête du personnage (fig. 68).

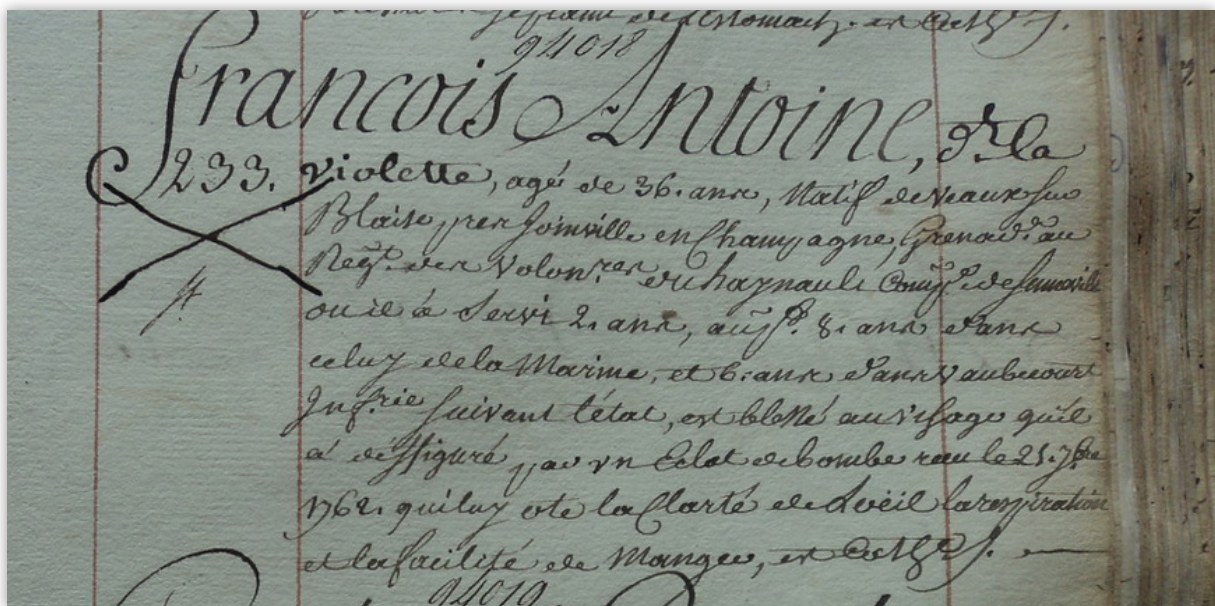


Fig. 68

« François Antoine dit « La Violette », âgé de 36 ans [NB : erreur assez classique sur Etat Civil] natif de Vaulx-sur-Blaise (prés Joinville en Champagne), Grenadier au régiment des Volontaires du Hainaut, Compagnie de Germonville ? Où il servit deux ans après huit ans dans celui de la Marine et six ans dans Vaubrecourt » [cela veut dire qu'il est devenu soldat à vingt ans] ce militaire donc est entré aux Invalides le 5 mai 1763 à 36 ans.

Suit la description médicale dans les termes de l'époque, d'une « Gueule Cassée » du XVIII^e siècle :

« Suivant l'état : est blessé au visage qu'il a défiguré par un éclat de bombe reçu le 25 septembre 1762, qui lui a ôté la clarté de l'œil, la respiration et la facilité de manger. » Avec cela le chemin est tout tracé, c'est maintenant au SHD que je vais examiner les contrôles des troupes des corps dans lequel il a servi et qui sont mentionnées sur le registre d'admission des Invalides

Compagnie de Germonville, Volontaires du Hainaut, etc.

La confirmation est là, le surnom La Violette ! La description physique, taille, gros nez et yeux bleus, cheveu chatain, le visage vouté (sic) et le nom des parents Fabien Antoine et Jeanne Galo (phonétique). C'est bien notre homme ! (fig. 69 et 70) Il est « passé » aux Volontaires du Hainaut le 17 mars 1762. Cela permet de comprendre la constitution des régiments ainsi que les détails pratiques de leur organisation.

40

NOMS PROPRES, Surnoms & noms de guerre.	LIEU DE NAISSANCE, Province, Jurisdiction, & Signalement.	DATE de l'enrôlement.
François Antoine dit La Violette	Natif de Vaulx sur Blaise en Champagne prés de Joinville âgé de 32 ans taille de 5. 3p. Visage vouté, les yeux bleus le nez gros et ventru et fourche et extrême fils de Fabien et de Jeanne Galo	Le 17 Mars 1762 à Joinville

Fig. 69

Volontaires de Hainaut
en 1757.
Devenus Région de Lorraine

Fig. 70

Volontaires du Hainaut (1757-1763) (citation de Jean-Louis Vial)

Ce corps créé le 25 mars 1757 par le dédoublement des Volontaires de Flandre est composé de la 2^e brigade (ex-Grassin) et de la moitié de la 1^{re} brigade (ex-Vol. Bretons). Le colonel à sa création est François Henri Thiersaint, baron de Bourgmery, le 15 décembre 1758, lui succède Thomas Auguste le Roy de Grandmaison jusqu'en mars 1763. En 1757 l'effectif est de 420 hommes, porté à 600 le 25 février 1758 et enfin en novembre 1759 intervient la réorganisation des troupes légères qui amène l'effectif à 948 hommes. Il incorpore les Volontaires d'Austrasie en décembre 1762, devient Légion du Hainaut le 1^{er} mars 1763 puis Légion de Lorraine en 1768 et sera définitivement réformé en 1776.

Uniformes et drapeaux

L'uniforme est décrit dans les *États militaires de 1758-1759-1760*, et dans le dictionnaire de La Chesnaye 1759 : habit, veste et doublure bleu, parements, revers et collet noirs, boutons et boutonnières blancs, poches en long. Culotte blanche. Chapeau bordé d'argent. Drapeaux des Volontaires du Hainaut

Les Volontaires du Hainaut conservent les guidons et drapeaux des Arquebusiers de Grassin :

- les drapeaux, au centre le chiffre du Roi posé sur une croix blanche ; les quatre quartiers semblables, avec au centre un soleil d'or posée au centre d'une croix de Saint André noire, qui sépare des triangles verts et rouges.
- les guidons à fond rouge d'un coté avec le chiffre du Roi couronné et de l'autre à fond vert avec un soleil d'or au centre, frangé d'or et d'argent. (fig. 71 à 77)



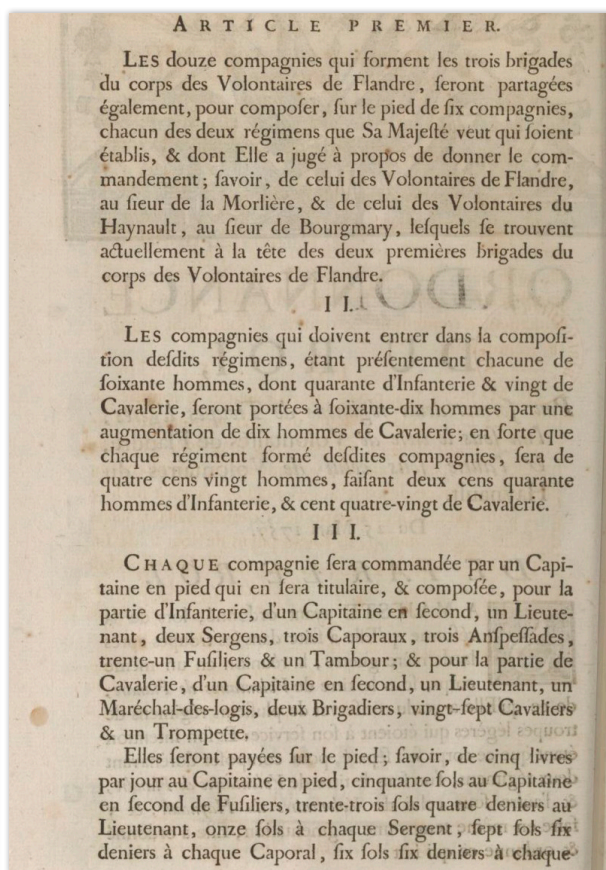
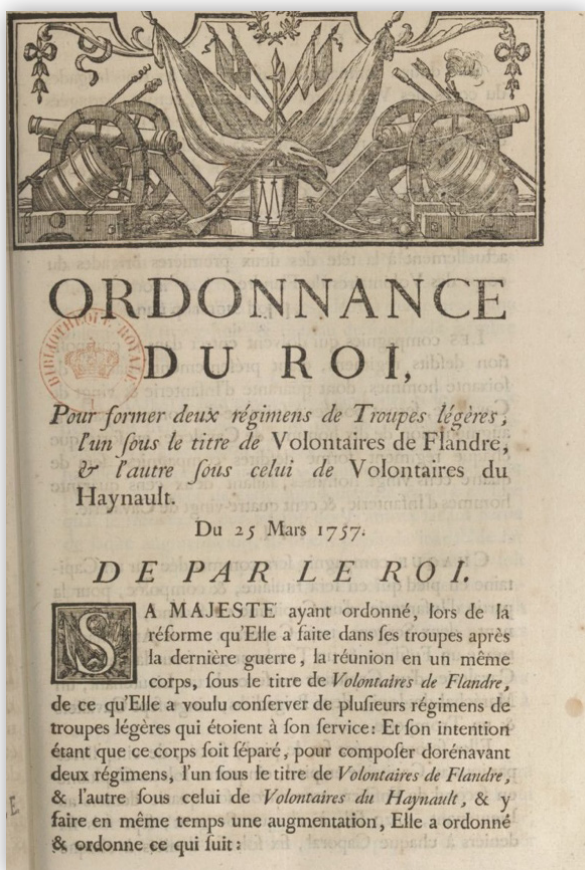
Fig. 72



Fig. 71



Fig. 73



42

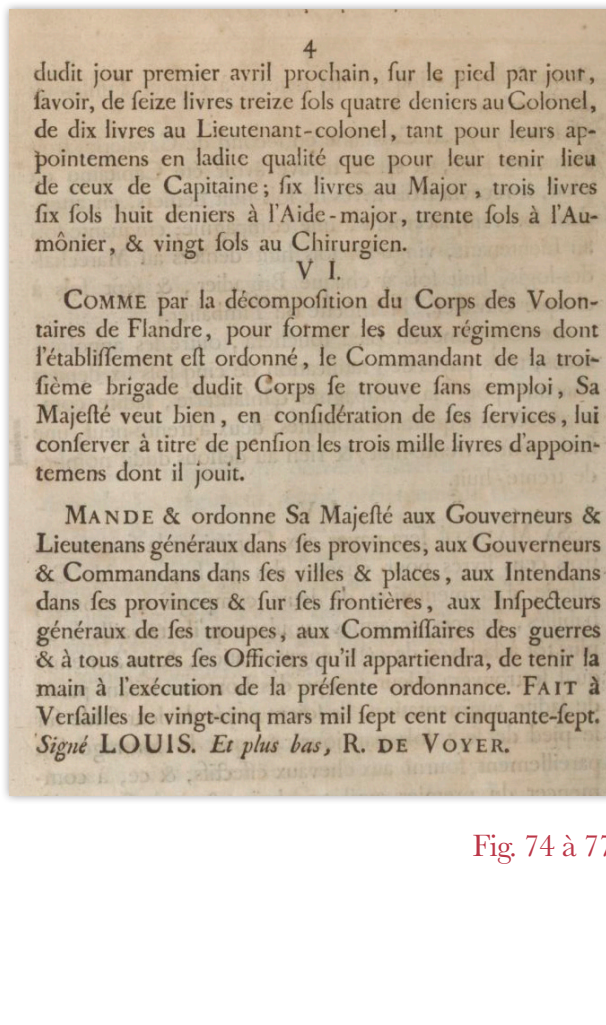
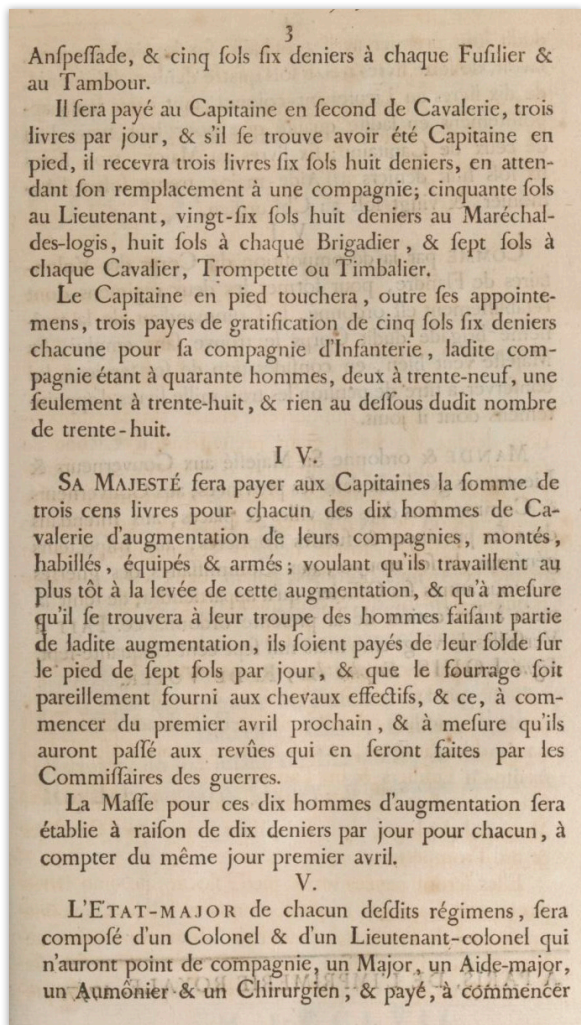


Fig. 74 à 77

Compléter au plus loin la fiche de cet ascendant prendra des chemins détournés et presque cinq ans ! D'abord, retrouver son acte de baptême : (les mentions militaires le faisaient naître aux alentours de 1726-1730).

À Vaux-sur-Blaise, le dépouillement des registres paroissiaux m'amènera à son acte de baptême. (fig. 78)

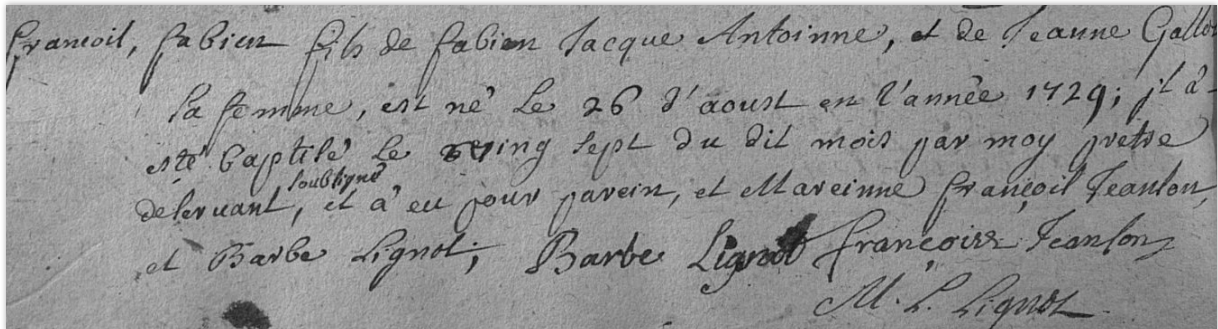


Fig. 78

Fils légitime de Fabien Jacques Antoine (1696 ~ 1755), alors âgé de 32 ans, et de Jeanne Gallois (1706 1730), âgée de 23 ans. Il est bien né le 26 août 1729 à Vaux-sur-Blaise, et baptisé le 27.

L'acte est signé de ses « parein et marenne François Jeanson et Barbe Lignot ».

Retrouver la date de son décès illustrera parfaitement la nécessité de tout noter, et aussi de la chance lors de nos recherches généalogiques ! C'est lors de la rédaction de ce mémoire que cela a abouti !

Pour reprendre le cours de l'existence de cet homme (période militaire, puis période suivant son mariage), il faut faire flèche de tout bois et consulter tout ce qui se peut avec les frères, cousins, oncles, notaires...

Après le décès de son père, je trouve trace dans les répertoires de notaires de Wassy d'une vente que lui-même et son frère Jean consentent au profit d'un de ses oncles Antoine Antoine (fig. 79). La lecture montre bien qu'il s'agit de la succession de leur père Fabien Jacques et confirme qu'à l'époque il est déjà soldat. Il donne quelques indications de la valeur de quelques biens dont ils se défont.

Vente Antoine Antoine & François Antoine en date du 22 May 1755 (Étude M^e Pierret à Wassy).

Y est noté qu'à l'époque François Fabien est soldat au régiment de Bourbonnois, compagnie Materelle (à révérier auprès du SHD). Le document est très riche en indications sur les mesures utilisées et le vocabulaire de la vie rurale. La consultation du cntrl s'est imposée ! (fig. 80 et 81, transcription page suivante)

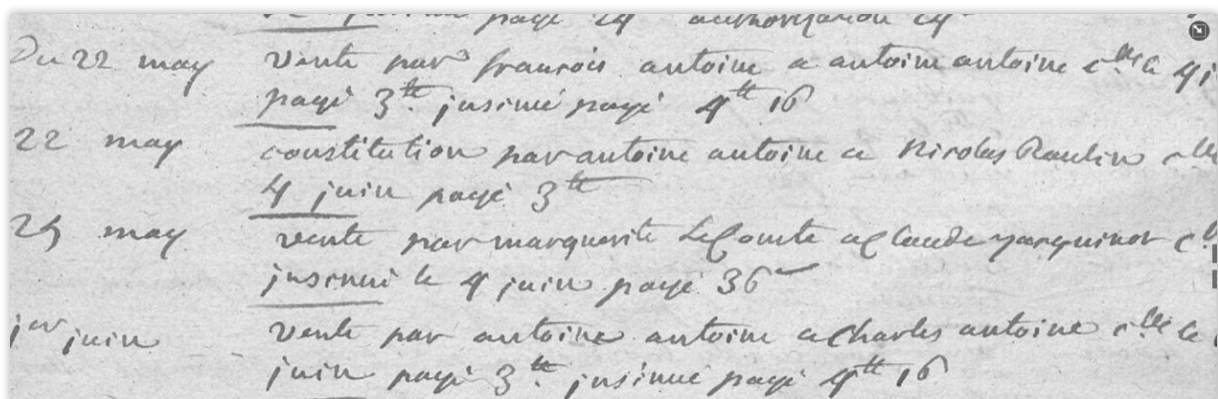


Fig. 79

Vente Antoine Antoine & François Antoine en date du 22 May 1755 / transcription

(22 may 1755) Par devant les notaires royaux au baillage de Chaumont, prévosté et residence de Wassy, soussignés, fut présent en personne François Antoine, garçon majeur, soldat au régiment de Bourbonnois, infanterie, compagnie de Materelle, demeurant ordinairement à Veaux sur Blaise, lequel volontairement a reconnu avoir vendu, cédé, quitté et transporté, comme ils font par ces présentes, dès maintenant et pour toujours, avec promesse de conduire, garantir, fournir et faire valoir contre tous troubles, evictions et empeschemens quelconques à Antoine Antoine, laboureur, demeurant à Veaux sur Blaise, et Charlotte Dosne, sa femme, aussy presens en personnes ladite femme de son mary, deument autorisée à l'effet des présentes, ce qu'elle a agréé, acceptans acquéreurs pour eux, leurs hoirs et ayans cause, les parts et portions qui luy appartiennent dans une maison, aisances et dependances, scituée audit Veaux, lieudit le Bout d'en Bas, proche la place publique desdites parts, consistantes en une chambre à feu au dessus de la cave, avec ladite cave, grenier dessus et le vestibulle attenant de ladite cave, les ecuries attenant de ladite chambre avec la portion de la cour de la largeur desdits bastimens et ecuries, dans la longueur sur la rue, en sorte que ladite cour le prendra du coin des écuries pour estre partagée en deux jusques sur la rue, par egalle portion avec Jean Antoine, frère du vendeur.

Item, un demy journal de terre labourable au lieudit La Fosse aux Vignes, joignant d'une part la dame d'Amico, d'autre à (...), d'un bout et d'autre sur des tournières. (: Bout d'un champ, servant à tourner la charrue.)

Item, à la Pierre La Gerarde, un demy journal, joignant la fabrique de charue La Grande, d'autre Jean Robert, d'un bout et d'autre sur des contours. (Terrain situé en bordure, enceinte)

Item, un demy journal sur la chavée (Fossé ou chemin creux.), joignant Jean Antoine, frère, demandeur, d'autre ladite dame d'Amico d'un bout et d'autre sur des contours.

Item, aux muraux, trente cordes, joignant le sr de La Brosse, d'autre les héritiers du sr Demougeot, d'un bout sur une tournière, d'autre sur des contours.

Item, derrière la vigne Le Caille, vingt cinq cordes, joignant d'une part la dame Maulperin, de Joinville, d'autre faisant tourniere, d'un bout sur une tournière, d'autre sur ladite fabrique de charue, lesdites terres scituée au finage dudit Veaux, **comme tous lesdits heritages, cy dessus vendus** le consistent et comportent sans par le vendeur en rien réserver, retenir ny excepter, francs, quitte et déchargés

de tous cens, rentes, redevances, servitudes, debtes et hypotecques quelconques, venu au vendeur de ses propres, comme il a dit de la délivrance lesdits acquéreurs se sont contentés.

La présente vente faite moyennant le prix et somme de quatre cens livres en principal et pour toutes choses, laquelle somme lesdits acquéreurs ont présentement payé, compté et delivré audit vendeur en présence et à la veue desdits notaires qui s'en est contenté, en a tenu et tient quitte lesdits acquéreurs, consentant que

ces présentes servent de quittance et qu'au moyen d'icelles lesdits acquéreurs jouissent, fassent et disposent **desdits héritages cy dessus vendus**, comme de leur propre vray et loyal acquest se désaisissans de tous droits de propriété en faveur desdits acquereurs, car ainsy a été convenu, stipulé, accordé et accepté entre les partyes, promettant le vendeur garantir, fournir et faire valoir la presente vendition, à peine &c, obligeans biens &c, renonçants &c, fait et passé audit Wassy, en l'estude

de Pierret, lieu desdits notaires soussignés,

ce jourd'huy vingt deuxiesme jour de may mil sept cent cinquante cinq, après midy, et ont les partyes signé, fors ladite Dosne qui a déclaré ne sçavoir signer, de ce enquises, relut, nottifié de controller, insinuer et sceller, suivant l'edit.

Signatures : François Antoine. Antoine Antoine.

(Pierret, avec paraphe. Pierret, avec paraphe, notaires)

Controllé et insinué à Wassi, le quatre juin 1755, receu pour le controle trois livres, et pour le centieme denier quatre livres, seize sols. (signature : Manjard, avec paraphe). »

22 may 1755



A

Pardevant les notaires Royaux au
 Oratoire de Chaumont nouvelle résidence de
 Wally Louisquis feu presme capus ouid francois
 antoine garron marieur soldat audement de
 Douvrounois infanterie compagnie de Materelle
 demourant ordinairement a Veaux sur Blaise
 lequel volontairement a reconnu avoir rendu
 cede quille a tous portis comme il fait par
 ces presentes des maintenant a pour toujours
 avec promesse de conduire garantir fournir
 a faire valoir entre tous doubles exceptions
 empeschemens quelconques a antoine antoine
 l'ab. dem. a Veaux sur Blaise a charlette
 Dolme sa femme ausly presme sa personne ladite
 femme de son mary deumeur autorizee a
 lever des presentes requelle a agreee acceptais
 acquiescans pour eux leurs heirs et ayans cause
 Les parts a portion qui luy appartiennent dans
 une maison aises a dependances situee a Veaux
 Veaux liendit le bou denbas proche la place
 publique des dits parts consistant en une
 chambre a feu au dessus de la cave avec ladite
 cave gouvern dessus au vestibule attenant
 de ladite cave les courres attenant de ladite
 chambre avec la portion de la cour de la
 largeur des dits Oratoires a ceures dans la

45

ou les parties signi fait ladite done qui
 a declari ne pouvoir signer sans acquies
 veu notiffie de son baler jusinuer a parler
 survant l'edit. f. 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11
 antoine antoine
 Jean de Saint
 Notaire
 Controlee le Junius a Veaux le
 quatre jour de 1755 a ceci pour le
 catholice trois liers de pour le
 Catherine d'ain quatre liers levi
 fol e x x x x x x x x x x x x x x x x x x
 7^e 16. 0.

Fig 80 et 81

Après cette trouvaille, je perds la trace. Seule indication en ma possession : lors du mariage de son fils, en 1789, François Fabien est mentionné défunt « vivant à Sommevoire », mais y vivait-il depuis longtemps ? Ou pour ses dernières années ? Le créneau de recherche envisageable à la lecture de l'acte de décès de son épouse (voir page 39) se réduit donc, il faut chercher entre 1770-1789 en cheminant à rebours.

Après être remonté dans la paroisse de Sommevoire jusqu'en 1784, sans rien trouver, je reviens sur sa paroisse d'origine Vaux-sur-Blaise, sans plus de résultat. Sans véritablement abandonner, je laisse le personnage de côté et poursuis la remontée dans le temps avec ses descendants, je reviens vers ses petits-enfants, rejetons du couple-témoin. Et la chance est là ! Deux des orphelins de 1854 avaient été placés chez leur oncle par alliance Constantin et leur tante Jeanne Antoine dont je n'avais pas cherché à affiner le lien de parenté ! La curiosité me pousse à vérifier leur date de mariage et là tout est sous mes yeux !

Il s'agit redisons le, d'un acte établi trente ans après le décès de notre invalide. L'acte de mariage, en date du 11 novembre 1833, détaille la filiation complète de Jeanne Antoine. (fig 82)

François Fabien est bien décédé à Sommevoire, le 19 novembre 1782. Plus tôt que je ne le croyais. Je m'étais arrêté à 1784... on se mord parfois les doigts ! Illico dans le RP de Sommevoire, voici l'acte de sépulture avec un ultime détail, la solde, la retraite de notre invalide : trois sols par jour ! À comparer aux soldes indiquées dans l'édit royal.

L'acte de décès est signé par Jean Joseph (fig 83).

Patience et hasard ont permis d'approcher le cours d'une vie...

GÉNÉRATION 3 / FABIEN ANTOINE, LABOUREUR (1696-CA 1755)

Nous arrivons à l'arrière grand-père Fabien Antoine, laboureur. Il est né le 17 décembre 1696 à Vaux-sur-Blaise, y décédera avant 1755 comme vu dans les pages précédentes. L'acte de baptême indique qu'il est le fils légitime de Jacques Antoine (1671-1714), âgé de 25 ans, et de Marie Didelot (1677 1739), âgée de 19 ans. Sa première épouse est Jeanne Gallot fille légitime de François Gallot (1677 1706), et de Marie Mougeot (1683-1730), née le 11 mai 1706 et décédée le 27 novembre 1730 à Vaux-sur-Blaise, à l'âge de 24 ans.

Fabien et Jeanne se sont mariés le 30 juin 1723 à Vaux-sur-Blaise. Fabien a 26 ans et Jeanne 17 ans.

En consultant les répertoires des notaires de Wassy, on repère en juin 1723 un acte dressé par Maître Gérard. Il s'agit de leur contrat de mariage (fig 84).

D'emblée il est à signaler que les pères des deux mariés sont décédés et que ce sont leurs mères respectives qui gèrent la situation. Le contrat est intéressant à analyser dans ses énumérations et attendus, dans les valeurs estimées des biens qui se redistribuent, les affectations d'habits, de cheptel et la précision de tous les détails. Tout cela dénote une certaine aisance les qualités des témoins, Jean de Chalmaison, etc. (transcription et fig. 85 et 86 pages suivantes).

Fabien et Jeanne auront deux enfants :

- Jean Antoine, dit « le jeune », né le 15 mars 1728 à Vaux-sur-Blaise, décédé en 1792, à l'âge de 63 ans. Il s'unira avec Nicole Guillaume le 29 septembre 1755.
- François Fabien Antoine, qui précède.

Après le décès de Jeanne Gallot, Fabien se remariera avec Anne Baza, née en février 1694 à Rachecourt-sur-Blaise, mariage célébré le 26 janvier 1734 à Doulevant-le-Petit.

Lorsqu'Anne Baza y décède le 9 janvier 1750, il est toujours en vie et cité comme « passé laboureur » dans la paroisse, il a alors 59 ans. Il me reste à trouver ce décès entre 1750 et 1755.

vingt-neuf, comme il résulte de la vérification qui en a été faite sur les registres de
 civil, petite fille de François Fabien & Antoine, soldat invalide, son aïeul par
 décès à Sommevoire, & moi dix-neuf de Kappy, le Dix-neuf Novembre mil sept
 cent vingt-deux, comme il court par l'acte de décès, délivré par le Maire
 de Sommevoire, le Dix précédent mois, et de Marie Louise Fauconnier, son aïe
 l'aternelle, décédée à Dammartin-lez-F. le Dix Vendeuxième au mois de
 Mars 1723, comme il résulte de la vérification qui en a été faite

Fig. 82

François Fabien Antoine soldat invalide & retiré avec
 la solde de deux sols par jour à Sommevoire en cette
 paroisse en Champagne Election de Joinville Département
 de Monturender y en décès âgé de cinquante trois
 ans ou environ environ de dernier sacrement le Dix
 neuf Novembre Mil Sept cent vingt deux Son
 Corps a été inhumé le lendemain dans la sépulture de
 cette Eglise par moi curé soussigné en présence de mes
 Jours Antoine Soufflet qui a signé de Fabien Antoine
 son Neveu qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé
 de Nicolas Obriot Recteur d'École d'École de cette
 Paroisse qui a aussi signé Obriot & J. Antoine
 Herbain Curé

47

Fig. 83

1723		1723	
Arnould Noël	25. juin	Collin Claude	3. juv
Adnot Noël	25. juin	Contenot Claude	18. juv
Antoine Fabien	30. juin	Chauvet Didier	30. mars
		Dandon Christophe	20. juin
		Dosne Louis	25. juin
		De Gallon Euth. Anne	31. juillet
		De Gallois Louis	
		Gallois Jean-Baptiste	17. mars
		Gallois Eliz. V. P. M. Thiebaut	1. avril
		Pinot Marie	17. Jean Crancey

Fig. 84

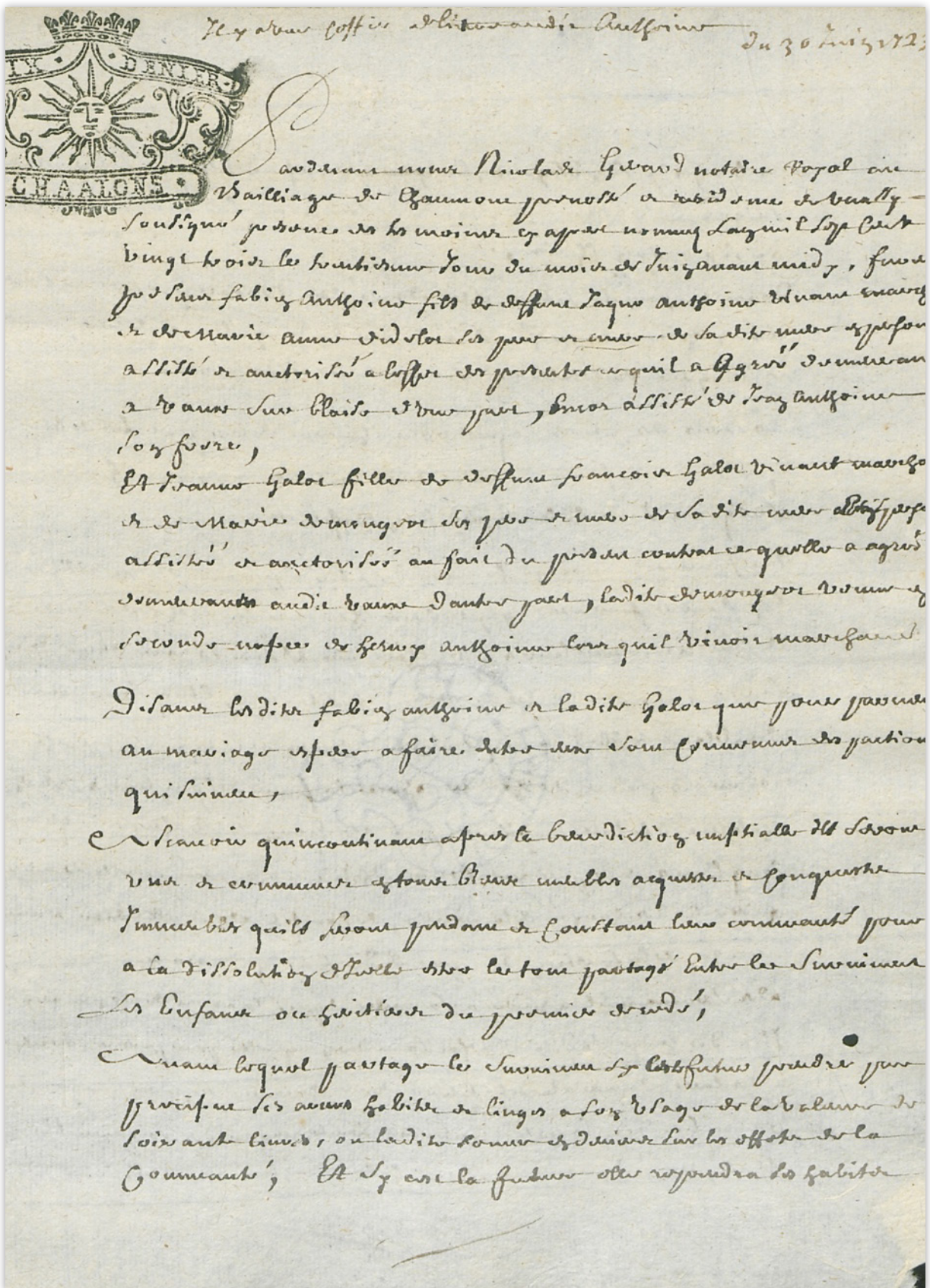


Fig. 85



Fais a just' audit de ces glanaires
de la ville de la fubert le jour de ce que
presence de pierre de galles aydel de la fubert
Claude de la Roche de la Roche, Louis Galois de la Roche
M. Charles de la Roche premier fiscal de la ville de la Roche
tous pourvus de audit de dite fubert, & Lucie de la Roche
Nicolas de la Roche laboureur de la Roche audit de la Roche
Instrumens de audit au districte d'ung autre notaire soussigné avec
les papiers qui en ont esté en l'ung quelcun autre de la Roche
de fubert, & de la Roche de la Roche de la Roche ou de la Roche
de la Roche de la Roche de la Roche de la Roche de la Roche
de la Roche

Antoine Niergalla
Marit an d'iodet Gallioz Jacquinet
Claude de la Roche
Jean Antoine
A. de la Roche
H. de la Roche
Jehan de la Roche
Adam de la Roche
de la Roche

Controllé a Paris le quatorz juillet 1729 au N.
Volume folio 12 verso article 6 verso de ce
quatre articles de la Roche de la Roche de la Roche
au droit d'insinuation le Contienue de la Roche
Bas qui en son de la Roche de la Roche

Fig. 86

Contrat de mariage de Jeanne Gallot et de Fabien Antoine (du 30 juin 1723) / transcription

Par devant nous, Nicolas Gerard, notaire royal au bailliage de Chaumont, prevosté et residence de Wassy, sousigné, presence des tesmoins cy après nommez, l'an mil sept cent vingt trois, le trentiesme jour du mois de juin, avant midy, furent presens Fabien Anthoine, fils de deffunt Jaque Anthoine, vivant marchand, et de Marie Anne Didelot, ses père et mère, de sadite mère en personne, assisté et auctorisé à l'effet des présentes, ce qu'il a agrée, demeurans à Vaux sur Blaise, d'une part, encor assisté de Jean Anthoine, son frère.

et Jeanne Galot, fille de deffunt François Galot, vivant marchand, et de Marie Demougeot, ses père et mère, de sadite mère en personne, assistée et auctorisée au fait du présent contrat, ce qu'elle a agrée,

demeurans audit Vaux, d'autre part, ladite Demougeot, veuve en seconde nopce de Henry Anthoine, lorsqu'il vivoit marchand.

Disans lesdits Fabien Anthoine et ladite Galot que, pour parvenir au mariage espéré, à faire entre eux, sont convenus des pactions qui suivent.

A sçavoir qu'incontinent après la bénédiction nuptiale, ils seront uns et communs, en tous biens meubles, acquests et conquests, immeubles qu'ils seront pendant et constant leur communauté, pour à la dissolution d'icelle estre le tout partagé entre le survivant, les enfans ou héritiers du premier decédé.

Avant lequel partage, le survivant sy c'est le futur prendra par préciput ses armes, habits et linges, à son usage, de la valeur de soixante livres, ou ladite somme en deniers sur les effets de la communauté et, sy c'est la future, elle reprendra ses habits et linges, à son usage, un lit garny, en espere tels qu'ils se trouveront jusqu'à la valeur de soixante livres ou ladite somme en deniers, aussy à son choix. Douaire ayant (lieu), la future sera douée du douaire prefix ou coutumier à son choix, du prefix de la somme de vingt livres de rente anuelle et viagère rachetable de la somme de deux cent livres.

Les mères des futures acquitteront chacune de leur part les debtes que leurs enfans peuvent avoir contracté et pourront faire jusqu'au jour de la bénédiction nuptiale.

En faveur du mariage, la mère du futur a promis et s'est obligée de luy donner, fournir et payer deux chevaux harnachés, de la valeur de cent cinquante livres, un chart monté sur ses roux, estimé vingt livres, un fer de charue, estimé trente sols, cinq journaux d'emblave (ensemencé) de bled et cinq d'avoine à recevoir la moisson prochaine, estimé les grains de chacune espèce, la somme de cent livres et, en outre, l'habillier d'habits nuptiaux pour ses épousailles, valeur de quarente cinq livres, et ce, par avancement d'hoirie, moiennant ce, elle demeurera quittent, deschargée de la redition de compte, dont elle estoit tenue accuse de la succession du pere dudit futur, qui a desclaré ne rien repeter des services qu'il a rendu à sa mere, depuis la mort de son mary. De quoy il a deschargé ladite Didelot sa mère, laquelle pour présent d'entrée a desclaré donner à ladite future une chenviere (champ de chanvre), scize au finage de Vaux, lieu dit La Vasse, contenant trente cinq cordes, joignant Nicolas Mangery, d'autre au sieur Halotelle, laquelle a estimée valoir la somme de trente livres.

La mère de la future la marie en ses droits sucessifs qui luy sont achus par la mort de son père, qui consistent, suivant le traité de noure (nourriture) a elle fait après la mort dudit Galot en la prevosté de Wassy, le dix décembre mil sept cent six, qui consistent en la moitié d'une maison, bastiments et autres choses en dependans, scituée audit village d'Attencourt, estimé ladite moitié deux cent livres et encore

la somme de soixante livres qu'elle fust obligé de luy payer par le mesme traité en deniers. Lequel traité a esté, dès à presant, mis entre les mains dudit futur, promet en outre ladite Demougeot de donner

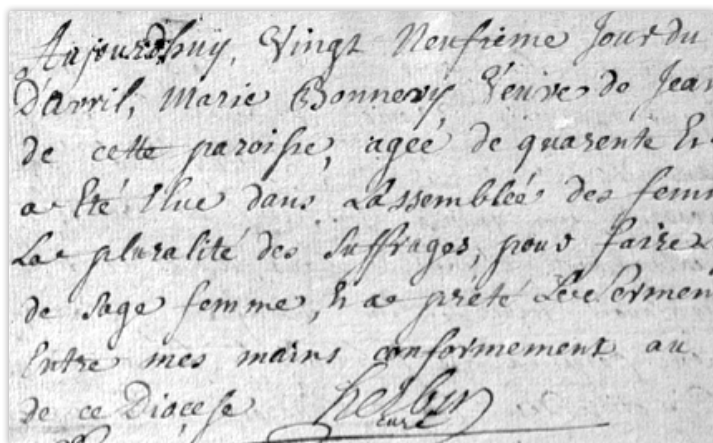
à sa fille, par avancement d'hoirie, un lit garny, de la valeur de quarente livres, en vaisselle d'estain et serviette pour vingt quatre livres, pour son habit de nopce trente livres, deux coffres, estimés douze livres, une vache et six brebis mère estimés quarente livres, ladite Demougeot a accordé aux

futurs la jouissance dans la moitié de la maison et ses dépendances, scize audit Vaux, dans laquelle elle fait sa demeure actuelle, leur vie durant seulement, sans estre tenus d'en payer aucuns loyers, à la charge par eux de l'entretien de ladite moitié, au moien de quoy icelle Demougeot demeurera quitte et deschargée de toute redition de compte et pretentionsque sa fille pouroit avoir contre elle, ce que dessus a esté ainsy acordé entre les partyes qui ont promis l'executer et sans le bénéfice de quoy les futures auctorisés, comme dessus se sont donné mutuellement et réciproquement la foy de mariage qu'ils ont promis de faire solemniser le plus tot que faire se pourra et que notre mère Sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine y consentira à peine, etc., et sous les mêmes peines, les mères des futures payer et satisfaire aux obligations, par elles cy devant contractés, obligeant biens, etc., renonceant, etc. Fait et passé audit Vaux, en la maison de la mère de la future les jour et an que dessus, présence de Pierre de Gallot, ayeul de la future, Claude Demougeot, son oncle, Jean Galois, Jean Pasquier, Me Charles de Chalmaison, procureur fiscal à Vaux, et sieur François Martine, tous parans et amis desdits futures et encore de Jean Adam et Nicolas de Launoy, laboureurs, demeurans audit Vaux, tesmoins instrumentaires appellés au deffault d'un autre notaire sousignez avec les parans qui ont dit estre demeurant au Champ Gerbault, Attencourt et Vaux. La future, sa mère, quant à la future et sa mère, ont desclaré ne sçavoir signer, de ce enquisés, relut notiffié de controller, insinuer et sceller. (signatures : Antoine J. Piere Gallot Marie Anne Didelot Gallois J. J. Paquier, avec paraphe Claude Demougeot. F. Martine. Jean Antoine, De Chalmaison N. de Launoy, tesmoins, J. Adam, temoint Gerard N., notaire royal, avec paraphe.) Contrôlé à Wassi, le quatorze juillet 1723, au 4e volume, folio 12, verso, article 6, verso, receu quatre livres, seize sols, sans prejudice au droit d'insinuation et centieme denier, au cas qu'il en soit deu. (Impôt royal sur les mutations immobilières) (signature : Manjard, avec paraphe). »

La sage-femme

Une nouvelle curiosité relevée dans le registre paroissial de Vaux-sur-Blaise. Nous le savons, ils répertorient nombre d'actes, à côté du simple état civil religieux. Le dépouillement (en recherche de cet acte de décès) m'a fait découvrir un usage que j'ignorais, je me plais à penser que les femmes ont participé à ce suffrage. (fig. 87)

Marie Bonnevie, la sage-femme élue, accouchera et baptisera « à cause du danger de mort » en janvier 1758 Fabien Antoine, fils de Jean Antoine le jeune et de Nicole Guillaume, précités. (ligne 6 du document) (fig. 88)



Transcription

Aujourd'uy, vingt neuvième jour du mois d'avril, Marie Bonnevy veuve de Jean Mathieu de cette paroisse, âgée de quarante trois an a été elue dans l'assemblée des femmes à la pluralité des suffrages pour faire l'office de sage femme Si a prêté les sermens ordinaire entre mes mains conformément au rituel de ce diocèse Herbin [curé]

Fig. 87

🌀 Élection de la sage-femme du village, 29 avril 1753.

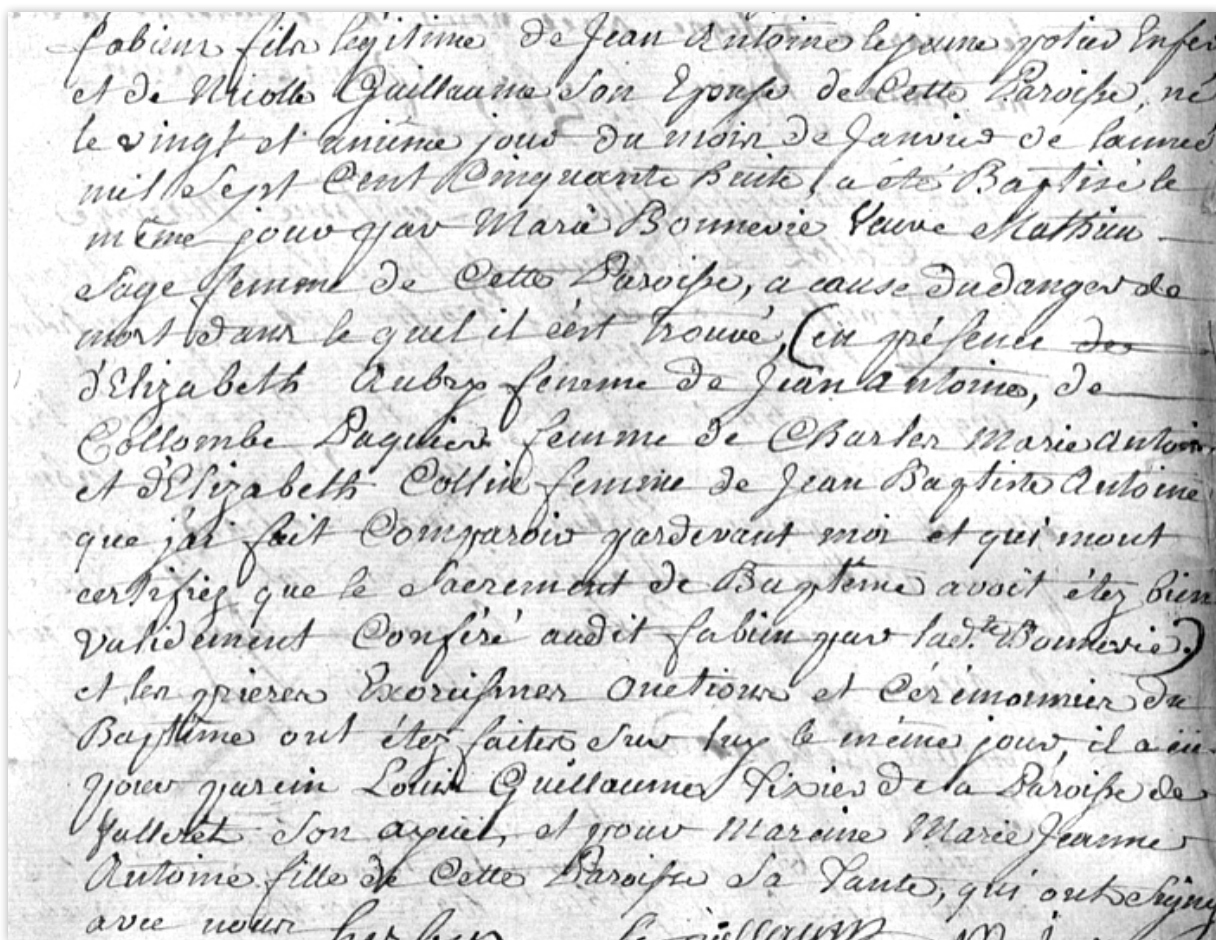
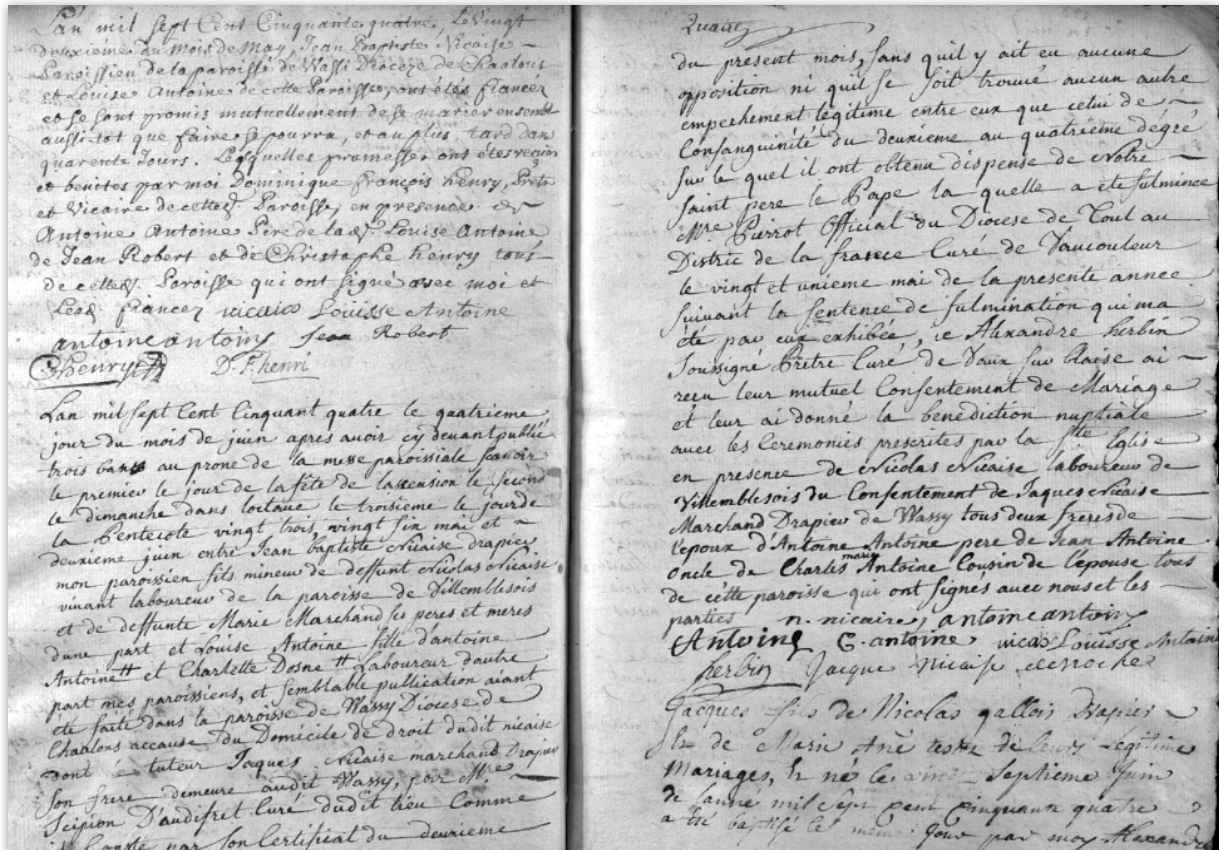


Fig. 88

LE QUOTIDIEN DU VILLAGE

Deux trouvailles au fil des registres paroissiaux... Dans une société ou toute vie, personnelle ou sociale, était réglée par l'Église et les rites. On trouve à profusion des dispenses pour consanguinité ou affinité, à toutes les époques, nous en verrons plus loin, concernant les deux mariages de François Didelot (voir fig. 113 et 114). En voici une qui concerne le mariage de Louise, la fille d'Antoine Antoine (1707-1779).

1) Fulmination de la dispense ecclésiastique



53

Fig. L

Fiançailles par paroles de futur :

Les fiançailles sont sanctionnées par le curé et promesse est faite le 22 may 1754 :

« Ont été fiancés et se sont promis mutuellement de se marier ensemble aussitôt que faire se pourra et au plus tard dans les quarante jours » (lignes 4 à 7)

Au 4 juin 1754 le mariage a lieu et page de droite le curé rappelle la chaîne hiérarchique ecclésiastique qui accorde la dispense et autorise le mariage. Il y a un vocabulaire très spécifique.

Transcription des lignes 1 à 15

« Du présent mois, sans qu'il y ait eu aucune opposition ni qu'il se soit trouvé aucun autre empêchement légitime entre eux que celui de consanguinité du deuxième au quatrième degré sur lequel ils ont obtenu une dispense de notre Saint-Père, le Pape, laquelle a été fulminée[par] M[aitr]e Pierrot Official du diocèse de Toul au distric de la France, Curé de Vaucouleur, le vingt et unième mai de la présente année suivant la sentence de fulmination qui m'a été par eux exhibée. je Alexandre Herbin soussigné, prêtre curé de Vaux sur Blaise, ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale. Avec les cérémonies prescrites par notre Église en présence de Nicolas Nicaise laboureur etc ».

2) Baptême et bénédiction des cloches

Une autre cérémonie ecclésiastique était la bénédiction des cloches des villages, à leur mise en service. Cela témoigne aussi l'aisance ou l'importance de certaines familles. Les Bequin que nous avons rencontrés lors du mariage de Marie Lhuillier et de Jacques Antoine (Claude Bequin étant la mère de la mariée) en sont un bon exemple.

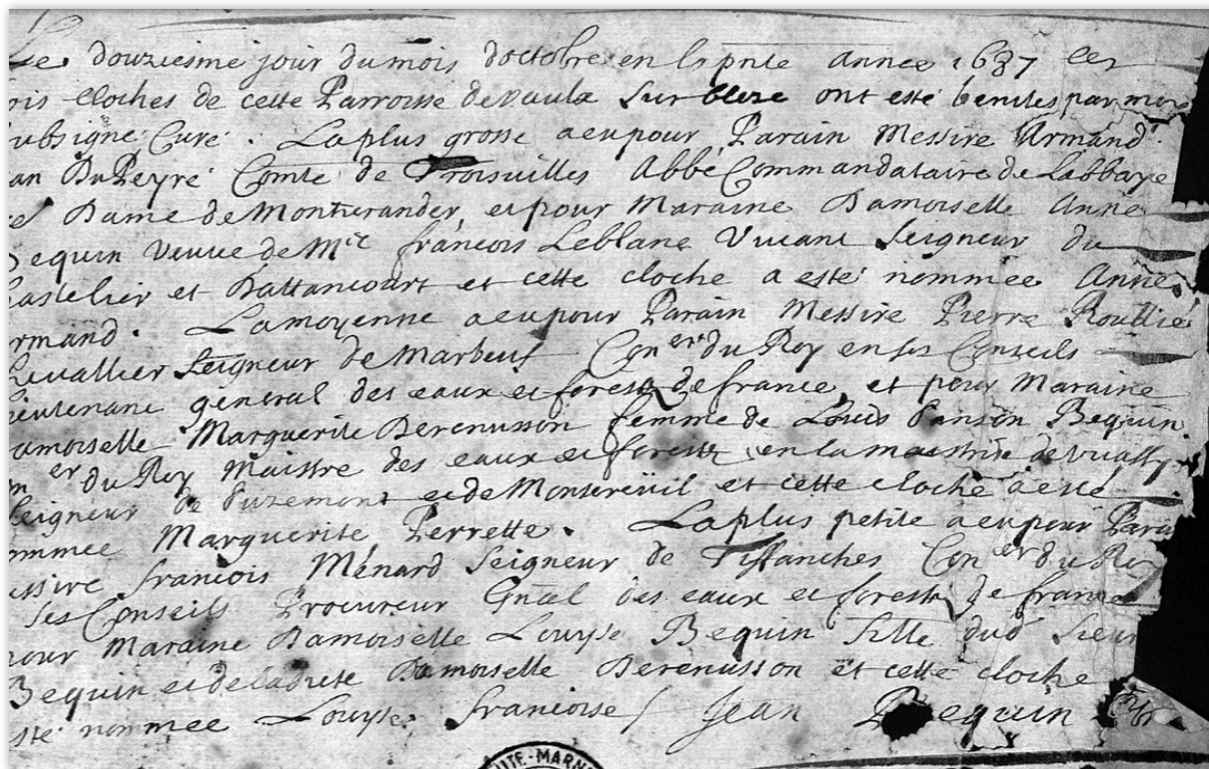


Fig. M

54

Transcription

« Le douzième jour du mois d'octobre, la p[résen]te année 1687, les trois cloches de cette paroisse de Vaulx sur Bléze ont été bénites par moy sousigné curé. La plus grosse a eu pour parrain messire Armand Jean du Peyré, Comte de Troisvilles, abbé commendataire de l'abbaye N[ot]re Dame de Montier en Der et pour marraine damoiselle Anne Bequin, veuve de m[âistr]e François Le Blanc vivant seigneur du Chastelier et d'Attancourt et cette cloche a esté nommée Anne Armand. La moyenne a eu pour parain messire Pierre Roullié chevalier, seigneur de Marbeuf, con[seill]er du roy en ses conseils, Lieutenant général des Eaux et forests de France et pour maraine damoiselle Marguerite de Renusson, femme de Louis Sanson Bequin. Con[seill]er du roy, maistre des eaux et forests en la maistrise de Wassy seigneur de Suzemont et de Montreuil, et cette cloche a esté nommée Marguerite Perrette. La plus petite a eu pour parain messire François Ménard, seigneur de []ssaches, con[seill]er du roy en ses conseils. Procureur g[éné]ral des eaux et forests de France. Et pour marraine damoiselle Louyse Bequin, fille du[dict] sieur Bequin et de ladicte demoiselle de Renusson et cette cloche a esté nommée Louyse Françoise, »
signée par Jean Bequin, curé.

GÉNÉRATION 4 / JACQUES ANTOINE (1671-1714), HONORABLE HOMME

Jacques Antoine, fils légitime de Jacques Antoine (1647-1685), 24 ans, et de Marie Lhuillier (c1650-1712), 21 ans. Il naît le 26 octobre 1671 à Vaux-sur-Blaise (fig. 89). Il y est décédé le 15 janvier 1714 à l'âge de 42 ans (fig. 90). Les termes utilisés sur le RP témoignent d'un statut social respecté dans sa ville et aussi de la variété de ses activités. Laboureur, Potier en fer, Honorable Homme, on l'a vu marchand sur le CM de mariage de son fils cité plus haut.

Jacques fils de Jacques Antoine mie Potier
 son fer et de Marie Lhuillier nee
 baptise par moy Soubhigne le 26. 2bre
 1671 aa en parrain Guillaume
 Lhuillier de la Rose jeune ho et amaries
 en parrain Marame Damoiselle Louise Bequin
 agee de dix ans J. Bequin fuse

Fig. 89

quarante ans Mary en Landes. Premiere Noce
 de Marie Anne Didelot Laboureur apres avoir
 este Confesse et avoir Receus le Sacrement
 de penitences et. Sextieme onction son Corps
 a este Inhumee avec les ceremonies accoustumee
 dans le Cimetiere de cette paroisse le seiziesme
 Jour desdicts mois et an en presence des parons
 et sermoins qui ont signez avec moy
 L. Mathieu Didelot Henry Antoine
 N. Nicaise Ballois J. Adam

Fig. 90

Marie Didelot, Dame. Son épouse est née le 24 juillet 1677 à Vaux-sur-Blaise (52130), avec pour parrain et marraine Fabien Maujan, prévôt de la Chambrière de Mertrud ca 1619-1684 et Nicole Pesme, Damoiselle. Elle y décède le 22 février 1739 à l'âge de 61 ans. Elle est la fille d'Alexandre Didelot (~ 1650-1713), 27 ans environ, et de Marie Nicaise (1650-1693), 27 ans.

Jacques Antoine et Marie Didelot se sont mariés le 3 septembre 1696 à Vaux-sur-Blaise.

Jacques a 24 ans et Marie 19 ans.

Leur union durera 17 ans et 4 mois (fig. 91). Jacques et Marie auront cinq enfants :

- Fabien Antoine, qui précède.
- Marie Anne Antoine (1698/1698)
- Jean Antoine (1700-1760)
- Jean Baptiste Antoine (1703-1770)
- Nicolas Antoine (1705-1715)
- Antoine Antoine (1707-1779), époux de Charlette Dosne que nous avons vus cités lors de la vente p. 44-45.

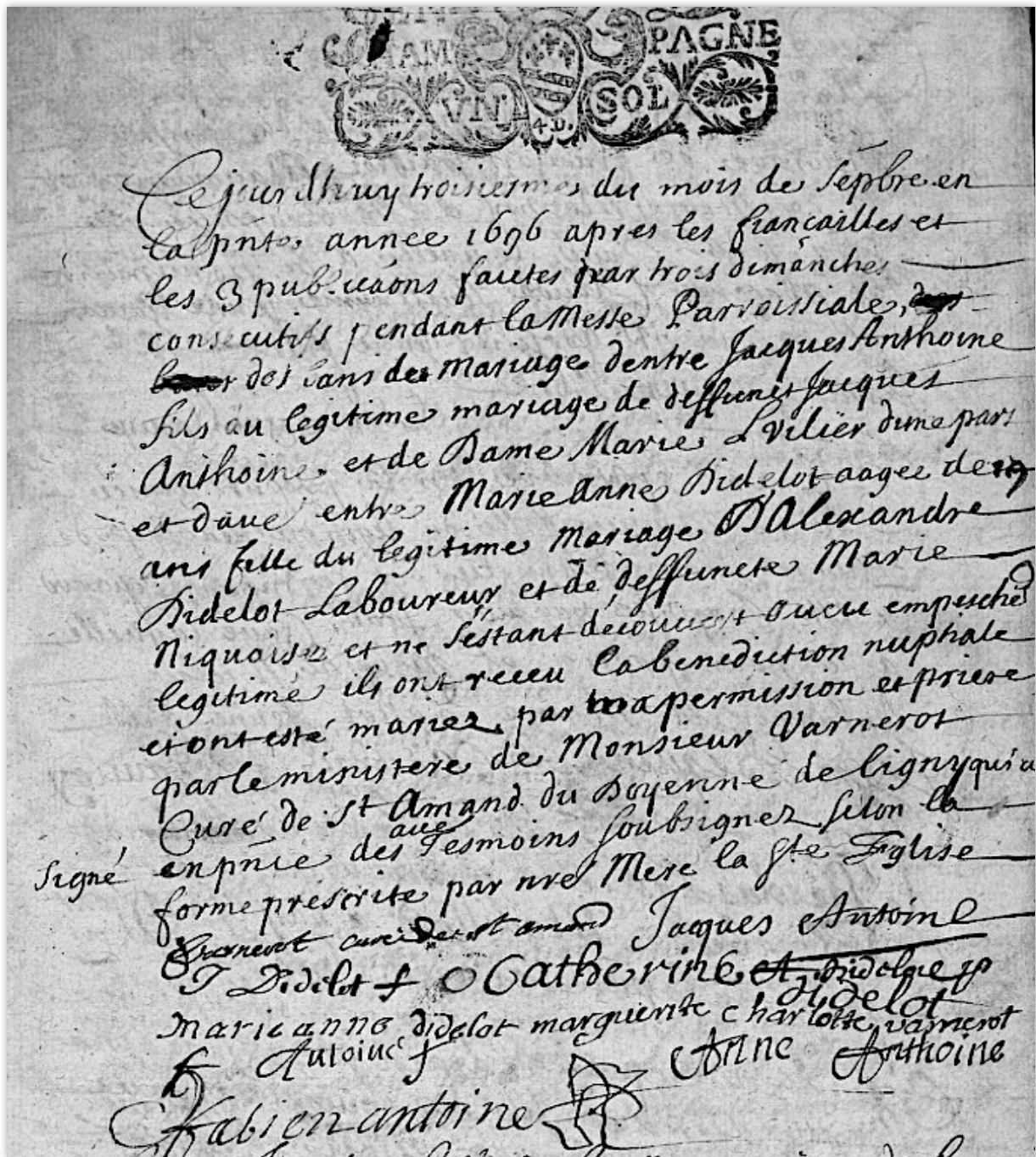


Fig. 91

Parmi les documents retrouvés dans les archives notariales figure un achat de maison à Vaux en 1697 (4 E 78 38). En 1703, un bail à Louis Couturier d'un moulin dépendant de l'amodiation de Vaux-sur-Blaise. Jacques Antoine et Louis Dehaut. Dans les conditions, on trouve le droit de continuer à rouir le chanvre ainsi que chaque année le paiement de « deux chapons vifs en plume ». Les termes suggèrent que Jacques Antoine a des responsabilités dans la communauté villageoise.

Cela va être confirmé sur un acte postérieur : une vente du 13 décembre 1710. Sur l'acte 4 E 78 41, Jacques Antoine est (une autre fonction !) mentionné comme greffier (fig. 91 B, ligne 4).



Fig. 91 B

Transcription fig.91 B

Par devant les nottaires royaux en la prevosté de Wassy, y residans, sousignez, l'an mil sept cens dix, le quinzeime jour du mois de decembre, après midy, sont comparus Me Jacques Anthoine, greffier en la prevosté de Vaux, et Marie Anne Anthoine Didelot, sa femme, de luy deument auctorisée à l'effet des presentes, ce qu'elle a agréé, demeurans audit Vaux. Lesquels volontairement, Etc..

GÉNÉRATION 5 / JACQUES ANTOINE (CA 1647-1685)

Jacques Antoine, Maître potier en fer, Honorable Homme. Un vocabulaire respectueux, il est membre de corporation et honorable Homme. Il est né vers 1647 à Montreuil-sur-Blaise où il décède le 4 janvier 1685, à l'âge « d'environ 40 ans » (RP). (fig 92)

Son épouse Marie Lhuillier, fille légitime de Noël Lhuillier (< 1682) et de Claudine Bequin (~ 1605-1682). Est née en 1650 à Vaux-sur-Blaise, y mourra le 4 décembre 1712, à l'âge de 62 ans. (fig 93)

Jacques et Marie sont « solennellement conjoints par paroles de présent » le 27 janvier 1670 à Vaux-sur-Blaise (fig 94). Sur l'acte, Jacques a 23 ans et Marie 20 ans. Leur union durera 14 ans et 11 mois.

Jacques et Marie auront huit enfants :

- Marguerite Antoine, née le 17 octobre 1670 à Vaux-sur-Blaise, décédée le 16 mars 1725 dans la même localité, à l'âge de 54 ans. Elle s'unit avec François Jeanson le 12 mai 1687.
- Jacques Antoine, qui précède.
- Anne Antoine (1673-/1732)
- Henry Antoine (1675-/1730)
- Fabien Antoine (1678-?)
- Alexandre Antoine (AD 15 510/1 Vaux-sur-Blaise p. 51680), épouse Marie Nicaise
- Jean Antoine (1682-1682)
- Jean Antoine (1684-1684)

58

Jacques Antoine maitre Potier en fer aage d'environ 40 ans muni des Sacraments de nosseigneurs la Ste Eglise a rendu son ame a Dieu en presce de la femme et de ses enfans environ les 4 heures du soir le quatriesme jour du mois de Janvier de cette presce année 1685 Jean Bequin Cure

Fig 92

L'an 1712 le 4 Jour du mois de Decembre est decedee en cette paroisse Da Marie Lhuillier agee d'environ Soixante ans veuve en premieres Noces de M. Jacques Antoine Laboureur Il a Rendu son ame a Dieu le meme Jour du mois dudit et au ayant Receus pendant la maladie Les Sacramens de penitence Eucharistie et Extreme onction Son Corps a este Inhumee le cinq Cinq dudit mois au Cimetiere de ce lieu en presence des parons et amis et de moy curé soussigné Antoine Lhuillier

Fig 93

Mariage
 Le 27 Janvier 1670 apres les bans publics az Jours
 de dimanches avec presnes de la messe Parroissiale par moy Jure
 de vauze esdisnes personnes de M^r Arnoult valdruche
 et M^r Michel faille Prestres deservants la parroisse de monusind
 ny ayant eu aucun empeschement car il nous est paru par les
 lettres dimissionnelles ded^s leurs valdruche et faille Juy
 Interroge Jacques anthoine aage de 23 ans et Marie Luthier
 aagee de 27 ans et leurs consentement mutuel recue par moy
 les ay. Solemnellement par paroles de p^rat conjoints en mariage et
 donne la benediction nuptiale en presne des sousigner
 Jean Pierre Bequin Prestre Cure de vauze
 La C^{te} que Anthoine Claude Bequin
 Bequin curé M^r Luthier

Fig. 94

GÉNÉRATION 6

On quitte un peu les Antoine, pour les beaux parents, père et mère de Marie Lhuillier. Son père est Noel Lhuillier. Il est décédé avant 1682. Deux mentions sont accolées à son nom (Honorable homme, Seigneur de La Rose) sur l'acte de décès de Claude Bequin son épouse.

Le vocabulaire employé Sieur = possesseur de terres, Honorable Homme indique une situation assise. Claudine/Claude Bequin est dite Dame. Là aussi le titre employé mérite examen : Dame. Elle était née vers 1605, fille légitime de ? Bequin (~ 1585), et décède le 29 avril 1682 à Vaux-sur-Blaise à l'âge de 77 ans environ, à son décès, veuve en secondes nocces de Noël Lhullier (fig. 95).

C'est le point où je suis arrivé de mes recherches dans la branche Antoine.

Dame Claude Bequin femme et épouse en secondes nocces, Honorable
 homme Noel Luthier Seigneur de la Rose munie des sermens
 de son mari de l'eglise parvenue au point de son age a bien dans son logis
 en presne de ses enfans et inhumee par moy Jure prestre Cure en cette Eglise
 le 29 Jour d'Avril 1682
 J. Bequin Prestre de l'eglise de Vaux-sur-Blaise
 J. Anthoine M^r Luthier

Fig. 95

J'aborderai dans les prochaines pages la généalogie ascendante de Marie Josephe Brachot qui soulèvera quelques interrogations... et constats. L'arbre de travail qui suit montre, particulièrement sur la branche paternelle Brachot, de nombreux implexes, témoignages de l'endogamie de nos campagnes, justifiant les dispenses ecclésiastiques. Ils sont surlignés en vert.

LES ASCENDANTS DE MARIE JOSEPH BRACHOT

La branche paternelle rend perceptibles les évolutions et réorganisations sociales qui accompagnent la monarchie absolue et sa consolidation au long du XVII^e siècle.

En particulier les essais de rapprochement des coutumes et les réassignations de rôle et d'ordre (Noblesse, Tiers État).

Là aussi il faut se référer à l'arbre de travail (p 61)

Nous y rencontrerons des familles de petite noblesse reconnue et d'autres plus sujettes à caution .



Fig. 96

J'ai suivi les personnages (surlignés en jaune) en partant de la famille de Bridot très lointaine ascendante des Brachot (potiers).

Je ne ferai que citer le fils de Philibert de Bridot et d'Etienne Petit, Leonard de Bridot qui épouse Jeanne Laurent de Grigny en 1601 (fig. 97).

Leur fille Louise de Bridot (1603/1667) épouse un écuyer Jacques de Baril (1610/1660) (Ecuyer, cheveu léger au régiment du marquis de Boury, maréchal des logis de la compagnie des cheveu-légers du sieur d'Auzon) et nous verrons plus loin leur fille Françoise épouser un laboureur Claude Didelot (fig. 98).

Dans le Royaume s'assoit la monarchie absolue et les finances royales sont au plus bas. Le Louis vient d'être créé (fig. 99). La rédaction des Coutumes commencée par Charles VII est terminée, les rapprocher reste un horizon.

La fin du XVII^e siècle commence la mise au pas de la noblesse, avec ses conséquences sociales et surtout fiscales.

On a assisté à une inflation des titres nobiliaires, la noblesse resserre les rangs et veut vérifier la qualité de ses membres. Le pouvoir royal lui, cherche un maximum de contribuables, il lance la vérification ininterrompue des titres de noblesse durant près de trente ans ! Une traque aux « Usurpateurs qui se disent faussement escuyers ».

En clair, par ce biais, on redéfinit l'assise de l'impôt.

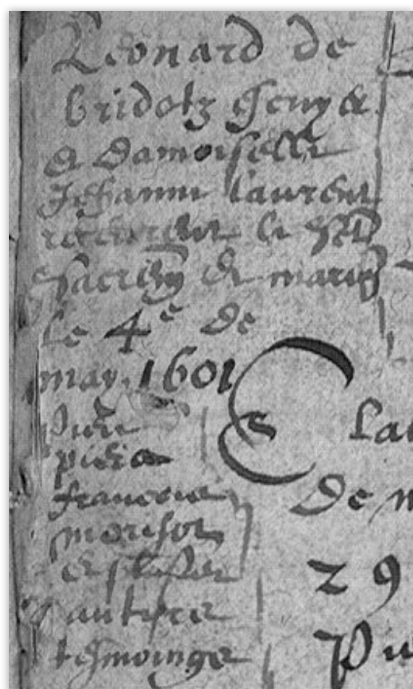


Fig. 98



Fig. 99

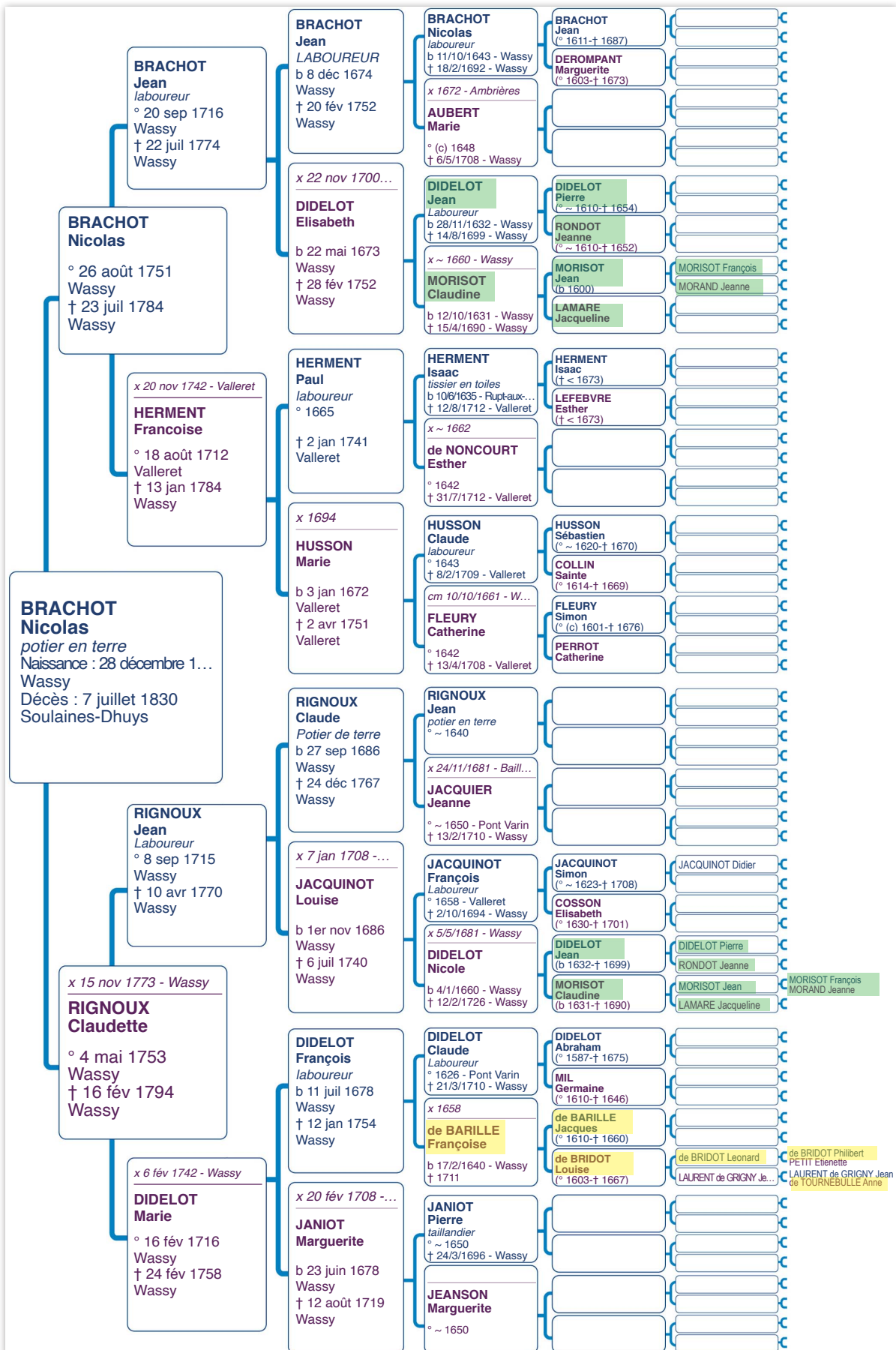


Fig. 97

Ce sont les cours des aides qui ont compétence à juger des privilèges fiscaux, et de la validité des titres de noblesse.

Le 26 novembre 1640 est enregistré un édit royal qui révoque les anoblissements accordés depuis la mort d'Henri IV.

En mars 1666, un édit de Colbert ordonne le recensement des titres, s'engage alors une vérification pointilleuse des titres de noblesse. Les cours examinent les cas, et les preuves présentées (ou non). Sur les jugements ne figure auprès des noms des familles qu'une des deux annotations possibles (m) maintenu (r) récusé.

De fameux généalogistes vont alors œuvrer : de La Chesnaye-Desbois avec son *Dictionnaire de la noblesse*, d'Hozier avec son *Armorial* et Caumartin pour *La Champagne*. Gilles André La Roque, dans son *Traité de la noblesse*, envisage, c'est peu de le dire, tous les cas de figure et les modalités de ce contrôle.

La faveur du Roy Charles VII. Elles contiennent qu'ils descendoient de personnes libres, de Gentilshommes & Damoiselles de la Province de Champagne, où le ventre anoblissoit.

C'est pourquoy la Coutume generale de Champagne & de Brie autorise la Noblesse maternelle. Elle dit que ceux-là sont tenus Nobles qui sont issus de pere ou mere Nobles; qu'il suffit que le pere ou la mere soit Noble, quand il se rencontre que l'un des deux est non-Noble, & de serue condition; & que l'un ou l'autre estant Noble, donne la Noblesse à leur famille.

Les Historiens anciens & modernes qui font mention de cette maniere d'anoblir en Champagne, demeurent bien d'accord que l'origine en vient de ce que la plus grande partie de la Noblesse de cette Province ayant esté tuée en une bataille l'an 841. leurs veuves eurent le privilege d'anoblir les Roturiers qu'elles épousèrent, & que les enfans qui en sortirent furent estimez Nobles; mais ils ne s'accordent pas sur le temps de cette journée, ny sur le lieu où elle se passa. Les uns le rapportent à la Feste de Pasques, parce que Charles le Chauve qui estoit du combat, passa cette Feste solennelle à Troyes l'an 841. & qu'en suite il alla au devant de Lothaire son frere jusques à Chalons.

Fig. 102

La table des chapitres se suffit à elle-même ! (fig. 100 et 101) La coutume de Champagne et de Brie aurait permis, y écrit-on, la transmission de noblesse par les femmes : le ventre anoblissait en Champagne ! (fig. 102)

La contradiction de cette coutume avec le contrôle royal explique peut-être les « renvois à la roture » constatés : les titres sont rejetés, le foncier et l'argent sont là...

Le conditionnel de rigueur s'impose quant à certaines interprétations généalogiques

Fig. 100 et 101

TABLE DES CHAPITRES
contenus dans ce Livre.

CHAPITRE I.	D E l'Origine de la Noblesse.	Page 1.
CHAP. II.	Explication du Nom de Noble, & de ceux qui conviennent aux Non-nobles.	page 2.
CHAP. III.	Du Nom & Qualité d'Escuyer.	page 3.
CHAP. IV.	Du Titre & Qualité de Gentil-homme.	page 4.
CHAP. V.	Du Damoisellan, Damoiselle, & Capitaine en Gascogne.	page 6.
CHAP. VI.	Que le titre de Valet équipole à celui d'Escuyer.	page 7.
CHAP. VII.	Du Gentil-homme de Nom & d'Armes.	page 8.
CHAP. VIII.	Si un Gentil-homme de Nom & d'Armes, qui a été adopté dans une famille anoblie, à condition d'en prendre le Nom & les Armes, demeure encore Gentil-homme de Nom & d'Armes. Au contraire, si un Anobli & ses descendants, passant par adoption ou par Alliance dans une Ancienne Maison, & Noble de Nom & d'Armes, à la charge d'en prendre le nom & les armes, devient Gentil-homme de nom & d'armes.	page 19.
CHAP. IX.	Des Bannerets, des Bacheliers, des Escuyers, & de leurs différences.	page 21.
CHAP. X.	Du Gentil-homme de quatre lignes.	page 29.
CHAP. XI.	Du Gentil-homme de haut & de bas parage.	page 33.
CHAP. XII.	Du Noble de Race.	page 35.
CHAP. XIII.	Des Ingens ou Livres, & des divers degrez de liberté, & de seruitude.	page 37.
CHAP. XIV.	Que la Noblesse des Mâles, & des Peres, est preferée à celle des Femmes & des Mères.	page 39.
CHAP. XV.	Que la Noblesse Paternelle est plus éclatante, quant elle est jointe à la Maternelle.	page 42.
CHAP. XVI.	De la Noblesse Maternelle.	page 45.
CHAP. XVII.	De la Noblesse par adoption. Des adoptions d'honneur. Si le Pere qui adopte peut transférer sa Noblesse à ses Enfants adoptifs. Si l'Adoptif peut prendre le nom Maternel avec les Armes. S'il peut rejeter le nom & les armes paternelles. Et si le droit de primogeniture luy peut appartenir.	page 47.
CHAP. XVIII.	De l'origine des Fiefs. Que les premiers Nobles ont été faits par	page 48.

DES CHAPITRES:

Chap. LXIX.	De la Financ: qui donnoit le Roy aux nouveaux Chevaliers pour leur manteau & Palefroy.	276
Chap. LXX.	Un Droit d'Indemnié, & de la Financ: ordonné pour les Anobliss'm's. Des Reglemens faits touchant les Arrêts de Manutention de Noblesse, obtenus sans juste titre.	277
Chap. LXXI.	Que la Cour des Aides de Normandie a pour maxime veritable; de compter pour un titre de Noblesse, la qualité de Noble.	279
Chap. LXXII.	Si le Noble peut changer de nom, d'armes, & d'estat, sans la permission du Prince.	280
Chap. LXXIII.	Si en matiere de Noblesse l'on est recevable à prendre Requête civile sous pretexte de pieces recouvertes de mouvan, ou autres moyens.	281
Chap. LXXIV.	Du Titre de Bourgeois, & s'il estoit compatible avec la Noblesse.	283
Chap. LXXV.	Du Privilege de douze Enfants en faveur des Nobles. Que ce Privilege est ancien dans le pays de Bourgogne.	287
Chap. LXXVI.	Si celui qui est Noble dans un Pays, doit estre censé Noble dans un autre. Si les Etrangers Nobles sont confiderez, commetels en France, & s'ils jouissent des exemptions des Gentils-homm's naturels. Et si les Souverains peuvent anoblir hors de leurs Estats.	289
Chap. LXXVII.	De la Noblesse Locale, ou propre à ceux qui font nez dans un lieu Privilegié, comme est celle des Habitans de Biscaye.	291
Chap. LXXVIII.	Si l'Anobli par le Prince perd le benefice & le Privilege du Peuple, ou s'il s'y maintient.	292
Chap. LXXIX.	S'il y a difference entre les Nobles des Champs & ceux des Villes.	293
Chap. LXXX.	Que l'int'rest des Peuples est d'avoir des Seigneurs Nobles. Et si la gloire d'un Pays rend les Habitans Nobles.	294
Chap. LXXXI.	Si les Riches anoblissent: Et si la Noblesse qui vient de la naissance se peut perdre par la pauvreté.	294
Chap. LXXXII.	Si c'est une preuve de Noblesse d'estre decollé.	296
Chap. LXXXIII.	Des Dignitez Feodales & Politiques.	297
Chap. LXXXIV.	Des Dignitez Ecclesiastiques, & de la qualité de Vidame, attachée à l'Eglise.	306
Chap. LXXXV.	Des Titres & Qualitez Personelles.	308
Chap. LXXXVI.	Des Titres & Qualitez Ecclesiastiques.	311
Chap. LXXXVII.	Des Titres & Qualitez des gens de Lettres.	312
Chap. LXXXVIII.	Si l'on doit permettre aux Gentils-homm's de trafiquer: Les differentes opinions des Auteurs, & les divers usages receuz parmy les Peuples, touchant cette question.	313
Chap. LXXXIX.	Si payer la Taille, est toujours une marque assurée de Roture: & si on est exempt c'est une marque infailible de Noblesse.	321
Chap. LXXXX.	De la Noblesse des femmes, & qu'elles l'acquierent en trois manieres.	323
Chap. LXXXXI.	De la maniere que la Noblesse a commencé en France, & au	323

contemporaines. La controverse sur cette « noblesse utérine de Champagne » se poursuivait à l'École des Chartes à la fin du XIX^e siècle ! J'ai posé la question à M. Olivier de l'assise et de la solidité de cette question. Elle est abordée dans l'ouvrage cité plus haut de Louis Cleret et l'*Armorial de l'Aube*. Et on trouve écho sur Gallica : Bibliothèque de l'École des Chartes. En Champagne, l'ouvrage qui fait foi est celui de Caumartin. lors de ce controle initié par le pouvoir royal.

Telles sont ses conclusions en 1669 pour la famille de Bridot, ascendante très lointaine de Marie Brachot (fig 105 à 107). On retrouvera au rang des « maintenus » les familles de Bridot, de Fresne, Girault, Montarby, Petit, de Richebourg, mais pas la famille de Barille, et donc la fille Françoise de Baril !



Fig 105

Transcriptions

Enqueste & acte de notoriété fait par devant Nicolas François et Claude Tondeur, Notaires en la Prévosté et Chatellenie de Wassy le 7 Juin 1486, signé, en fin, desdits François et Tondeur par lequel plusieurs ecclésiastiques et Principaux Officiers des Justices Royales et plus notables bourgeois de Wassy attestent avoir bonne connaissance de Jean de Bridot père de Gilles et Nicolas de Bridot frères. Lequel Jean de Bridot ils ont toujours vu jouir du privilège de Noblesse, vivre noblement & être réputé gentilhomme par tout le pays, portant les armes en toutes occasions, s'étant trouvé aux assemblées de Noblesse, chaque fois qu'il a été convoqué pour le Ban et l'Arrière Ban (la guerre) en habillement d'homme d'Armes avec 3 et 4 chevaux d'équipage et qu'en jugement il jouissait des prérogatives accordées à la noblesse

II. Employ de l'acte cy-dessus qui justifie la Noblesse de Nicolas de Bridot et la filiation à Jean, son père. Contract de mariage passé par devant Jean Girardot et Pierre Gloria Notaires en la Prévosté de Saint Jean de Vertu, du 2 Avril 1491 signé enfin desdits Girardot et Gloria, de Nicolas de Bridot, Escuyer, avec Damoiselle Jeanne de Richebourg, fille de Pierre de Richebourg, Escuyer.

Foy et hommage du 7 Février 1497, signé enfin Baudrincourt, fait au Roy par Nicolas de Bridot, escuyer, pour la part lui appartenante au fief d'Attancourt.

Deux actes de Foy et hommages faits au Roy des 23 Avril 1500 et 8 May 1501 [...] pour héritage de fiefs...

Françoise de Baril naît le 17 février 1640 c'est un personnage-pivot de cette généalogie.

« Françoise, fille de Jacques Baril, Seigneur de Hauteville, cavalier de la compagnie Mr le Marquis de Bouzy et de Demoiselle Louise de Bridot, mariés, a été baptisée le 17 février 1640. Parrain : Anthoine Baril seigneur de Brachaumont » (fig. 109).

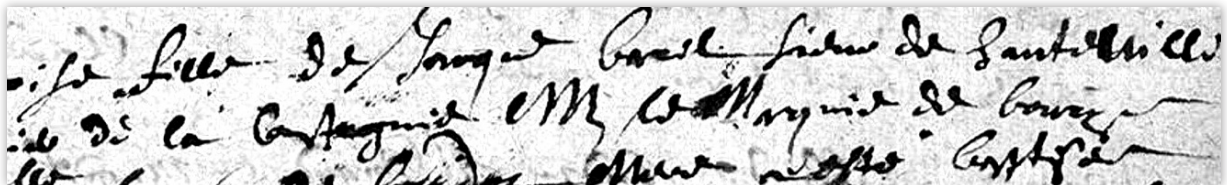


Fig. 109

Si la dénomination de seigneur peut entraîner de classiques confusions, laisser soupçon d'usurpation de titre, le titre d'écuyer concernant son père, signifie bien petite noblesse.

En tous les cas, à son mariage, la probable dérogeance et la bascule vers le Tiers-État évoquées plus haut se constatent. Elle a 17 ans et épouse donc en 1658 Claude Didelot qui en a, lui 32. Il est dit laboureur et sait signer, ce qui témoigne d'une certaine aisance (fig. 110).

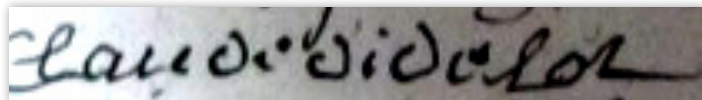


Fig. 110

Il montrera aussi une belle longévité pour l'époque, à lire le RP, il décédera en 1710 à l'âge de 84 ans ! (fig. 111) De leur « légitime mariage » naîtront sept enfants dont François Didelot le 11 juillet 1678 (fig. 112).

Celui ci se mariera par deux fois et les registres paroissiaux illustrent bien les proximités et consanguinités de nos campagnes. Pour son premier mariage (20 février 1708) (fig. 113), l'évêque a levé l'empêchement à son mariage qui aurait pu lui être opposé du fait d'une parenté au 4^e degré avec Marguerite Janniot. Second mariage avec Jeanne Aubriot, autre dispense ! (fig. 114) Là il a obtenu dispense de

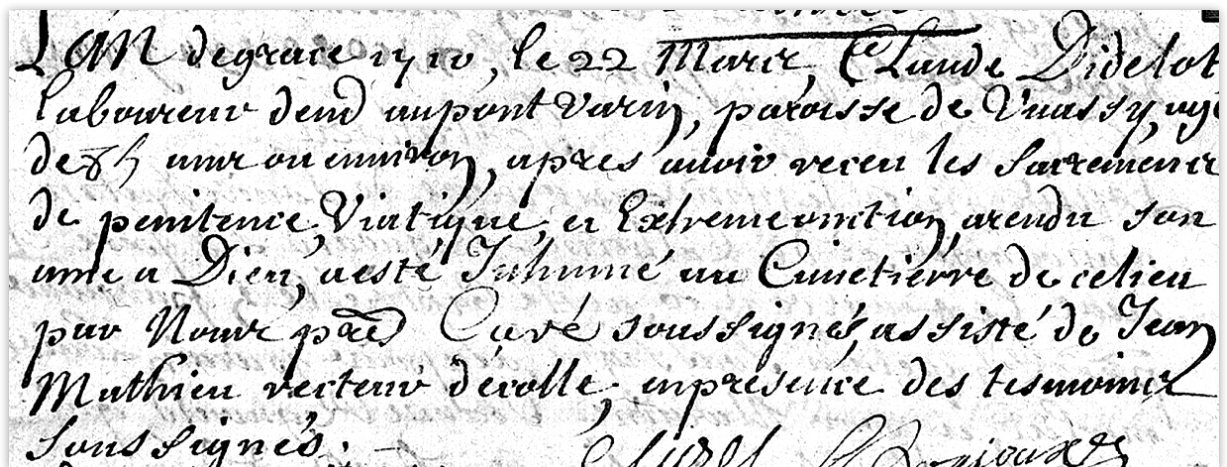


Fig. 111

Transcription (fig 111)

L'an de grâce 1710 le 22 mars Claude Didelot laboureur () au Pont Varin Paroisse de Wassy agé de 84 ans ou environ, après avoir reçu les sacrements de pénitence, Viatique et Extrême onction a rendu son âme à Dieu a esté inhumé au cimetierre de ce lieu par nous Père Curé soussigné, assisté de Jean Mathieu recteur d'écolle en présence des tesmoins soussignés, etc.

JULIET 1678.

François ne est y en mariage de Claude Didelot la b. de paroisse
 de Baviil sa femme de au pont Vadin de cette paroisse le 12 jour de juillet
 1678. assés baptizé le 12. jour d'ist mois. d'un prou moy de M^{re} Curé
 Soub^{re} un prou prouin François de la paroisse de Baviil
 Soub^{re} et prou manoir Nicole Didelot de cette paroisse qui ad illeu ne fauiri
 Signe de re enq^{ue} prou de Liure Maniffy romme de Croles^{re}.

Thomas
 L'Ammeillon

Fig. 112

L'AN de grace 1708 le 20 Fevrier. apres les publications
 des des bans de Mariage avec Messes de paroisse les 12. et le 19.
 du Mois de ~~Fevrier~~ N'y ayant en aucun empêchement que
 la parenté du quatriesme degré; dont ~~il s'agit~~ de dispence
 par M^{gr} Louis Seigneur d'Esque de Chaalouie. Le soussigne
 prou Curé ay Interrogé François Didelot. filie de
 Claude Didelot laboureur demourant au pont Vadin en de
 Françoise Barille. Et Margueritte Jannier fille de pierre
 Jannier Tailleur. et de Margueritte Jannier. Tous deux
 de cette paroisse. Et leurs Consentement Mutuel prou les
 ay par paroles de prout, Conjoint en Mariage leurs

65

Fig. 113

L'AN de grace 1720 Le 16 Juin apres les publications
 publications des bans faits aux preses de non mette paroisse
 disten et celebre par nous dimanche ouste en Eglise et paroisse
 Notre Dame de Wally Les 2. 6. et 9. Juin n'ay etant nonne aucun
 empêchement Nous soussigne Pretre Curé de cette Eglise auant
 en Ladicte Eglise Interrogé François Didelot manouvrier veuve de des.
 Margueritte Jannier et Jeanne au lieu veuve de des.
 bonet tous deux de cette paroisse. et leur Consentement mutuel prou
 leur auant par paroles de preses Conjoint en mariage de la
 mette selon la forme de notre meue st. Eglise et le reglem^{ent}
 du Diocèse en presence de François Jannier de Diocle de François
 Menetier de Antoine Le Febvre et de Charles Louis Jannier
 prouin et renouin soussigne. Lesquels apres auant obtenu de l'emp^{ech}
 de Consanguinité et de parenté d'acte du seigneur de la paroisse
 et du seigneur de l'eglise de Wally par Gilles de la Roche general
 1720

Fig. 114

consanguinité et d'affinité, datée du « 16e May et du 11e Juin. Signée de Monseigneur Gillot Vicairé Général ».

Du premier lit est née, « en légitime mariage », Marie Didelot (1716/1758) (fig. 115). Ses noces sont célébrées en 1742 avec Jean Rignoux qui est laboureur (fig. 116). Les pères des conjoints Rignoux et Didelot déclarent « ne scavoir signer ». Un seul témoin, Gallois, le sait.

Ils auront une fille Claudette, née le 4 mai 1753 (fig. 117). Les années filent et elle contracte mariage avec Nicolas Brachot un autre potier en 1773. Deux générations passent : 1835, leur petite-fille Marie Anne Brachot convolera avec Joseph Nicolas Antoine. C'est notre couple de départ. La boucle est bouclée. Revenons ainsi à leur descendance et à nos orphelins.

Marie, née en légitime mariage de François Didelot
Laboureur, et de Marguerite Jeanniot ses père et mère
le 16 février 1716 a été baptisée le 17, par le même prêtre
Chapelain sous signé, avec pour parrain Nicolas Didelot,
et pour marraine Marie le Febvre, qui ont dit ne savoir signer
L'avecle.

66

La Bénédiction nuptiale a été faite par le sieur Claude Rignault fils de Claude Rignault et de
deffunte saur Jacqueline le père et mère d'une part, et a Marie Didelot
fille de François Didelot et de deffunte Marguerite Jeanniot ses père et mère
d'autre part tous deux de ce parois. Le dit Jean Rignault âgé de 26 ans
et la dite Marie Didelot de 26 ans, ont assisté au mariage de la part de
Charles Rignault son père qui a déclaré ne savoir signer et Jean Lallement qui
signe de la part de la sœur François Didelot son père qui a déclaré ne savoir
signer et Louis Gallois qui a signé avec nous Jean Lallement
Louis Gallois

Baptême
Rignoux
Claudette fille légitime de Jean Rignoux
et de Marie Didelot née d'herauste
Baptisée par nous sieur D'audiffres
curé de cette ville et a en parrain
D'ne Renauld qui a signé avec nous
et pour marraine Claudette Rignoux
qui a déclaré ne savoir signer
D'ne Renauld D'audiffres

Fig. 115 à 117

RETOUR À NOTRE COUPLE

RECHERCHE CADASTRALE : LA MAISON DU COUPLE BRACHOT ANTOINE

Il faut effectuer une recherche cadastrale pour retrouver la maison du couple Antoine-Brachot, dont le recensement de 1841 donnait l'adresse (9, rue de l'Église) à Dommartin-le-Saint-Père avec pour ce domicile les possibilités d'une succession, d'un achat, d'une location.

Le premier cadastre avait été établi en 1830, Joseph Nicolas était à l'armée, ses frères et sœurs, tous adultes, leur père Jean Joseph encore en vie.

J'ai donc cherché sur les matrices cadastrales de Dommartin-le-Saint-Père, les Antoine, propriétaires recensés dans la commune, ce qui donne les folios à consulter pour connaître et suivre leurs biens.

Il faut toujours garder à l'esprit que chaque mutation (vers un nouveau propriétaire) renvoie à un nouveau folio, permettant ainsi un suivi plus aisé.

Le nom du propriétaire ayant été barré signifie que le bien a changé de mains (fig A).

TABLE ALPHABÉTIQUE des Propriétaires compris dans la matrice cadastrale.

NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURES des PROPRIÉTAIRES.	FOLIO de la MATRICE.	NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURES des PROPRIÉTAIRES.	FOLIO de la MATRICE.	NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURES des PROPRIÉTAIRES.	FOLIO de la MATRICE.
Antoine Hubert pp. à Dommartin	12	Antoine Louis	241	Brachot Antoine pp. à Dommartin	34
Antoine Louis pp. à Dommartin	13	Antoine Hubert Joseph	312	Brachot Antoine pp. à Dommartin	35
Antoine Louis pp. à Dommartin	14	Antoine Dalmagne	38	Brachot Dupuis à Dommartin	36
Antoine Louis pp. à Dommartin	15	Antoine Fanch Charles	132	Brachot Joseph pp. à Dommartin	37
Antoine Louis pp. à Dommartin	16	Antoine de St Martin	108	Blis Laurent à Dommartin	38
Antoine Louis pp. à Dommartin	17	Antoine Hubert	165	Blis Joseph pp. à Dommartin	39
Antoine Louis pp. à Dommartin	18	Antoine Hubert	211	Brachot pp. à Dommartin	40
Antoine Louis pp. à Dommartin	19	Antoine Hubert	1086	Brachot pp. à Dommartin	41
Antoine Louis pp. à Dommartin	20	Antoine Raymond	1271	Brachot pp. à Dommartin	42
Antoine Louis pp. à Dommartin	21	Antoine Raymond	168	Brachot pp. à Dommartin	43
Antoine Louis pp. à Dommartin	22	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	44
Antoine Louis pp. à Dommartin	23	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	45
Antoine Louis pp. à Dommartin	24	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	46
Antoine Louis pp. à Dommartin	25	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	47
Antoine Louis pp. à Dommartin	26	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	48
Antoine Louis pp. à Dommartin	27	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	49
Antoine Louis pp. à Dommartin	28	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	50
Antoine Louis pp. à Dommartin	29	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	51
Antoine Louis pp. à Dommartin	30	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	52
Antoine Louis pp. à Dommartin	31	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	53
Antoine Louis pp. à Dommartin	32	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	54
Antoine Louis pp. à Dommartin	33	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	55
Antoine Louis pp. à Dommartin	34	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	56
Antoine Louis pp. à Dommartin	35	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	57
Antoine Louis pp. à Dommartin	36	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	58
Antoine Louis pp. à Dommartin	37	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	59
Antoine Louis pp. à Dommartin	38	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	60
Antoine Louis pp. à Dommartin	39	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	61
Antoine Louis pp. à Dommartin	40	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	62
Antoine Louis pp. à Dommartin	41	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	63
Antoine Louis pp. à Dommartin	42	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	64
Antoine Louis pp. à Dommartin	43	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	65
Antoine Louis pp. à Dommartin	44	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	66
Antoine Louis pp. à Dommartin	45	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	67
Antoine Louis pp. à Dommartin	46	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	68
Antoine Louis pp. à Dommartin	47	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	69
Antoine Louis pp. à Dommartin	48	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	70
Antoine Louis pp. à Dommartin	49	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	71
Antoine Louis pp. à Dommartin	50	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	72
Antoine Louis pp. à Dommartin	51	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	73
Antoine Louis pp. à Dommartin	52	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	74
Antoine Louis pp. à Dommartin	53	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	75
Antoine Louis pp. à Dommartin	54	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	76
Antoine Louis pp. à Dommartin	55	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	77
Antoine Louis pp. à Dommartin	56	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	78
Antoine Louis pp. à Dommartin	57	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	79
Antoine Louis pp. à Dommartin	58	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	80
Antoine Louis pp. à Dommartin	59	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	81
Antoine Louis pp. à Dommartin	60	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	82
Antoine Louis pp. à Dommartin	61	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	83
Antoine Louis pp. à Dommartin	62	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	84
Antoine Louis pp. à Dommartin	63	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	85
Antoine Louis pp. à Dommartin	64	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	86
Antoine Louis pp. à Dommartin	65	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	87
Antoine Louis pp. à Dommartin	66	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	88
Antoine Louis pp. à Dommartin	67	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	89
Antoine Louis pp. à Dommartin	68	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	90
Antoine Louis pp. à Dommartin	69	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	91
Antoine Louis pp. à Dommartin	70	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	92
Antoine Louis pp. à Dommartin	71	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	93
Antoine Louis pp. à Dommartin	72	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	94
Antoine Louis pp. à Dommartin	73	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	95
Antoine Louis pp. à Dommartin	74	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	96
Antoine Louis pp. à Dommartin	75	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	97
Antoine Louis pp. à Dommartin	76	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	98
Antoine Louis pp. à Dommartin	77	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	99
Antoine Louis pp. à Dommartin	78	Antoine Raymond	1427	Brachot pp. à Dommartin	100

Fig A

On a constaté la présence sur ces listes d'Ulysse-François, (n° folio 711) de Jean Baptiste, (n° folio 10 et 915). Pour Fabien Joseph Antoine (le père), c'est sur le folio n° 8 que sont répertoriés ses biens.

Sont mentionnés : une chènevière (pour le chanvre), une terre « charme Lambert » en section C et surtout en section D, une vigne et, dans le village, deux parcelles liées ; un jardin 1053 et 1054 (sol et maison) (fig. B) que nous retrouvons aisément sur l'état des sections du plan napoléonien. À l'époque, il n'y a pas de distinction entre les parcelles bâties et les non bâties (fig. C).

Dans la dernière colonne figure la mutation des biens vers les folios 733 et 734. Dans le folio 733 on constate que cette mutation est effectuée en 1836 aux noms Brachot et Antoine (c'est bien notre couple, repéré à Dommartin lors du recensement de 1841) (fig. D).

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS et DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la mutation.		de la Section.	du N° du PLAN.	INDICATION DES CANTONS ou LIEUX DITS.	de la nature de la PROPRIÉTÉ.	CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSES	REVENU		FOLIOS ou MATRI- cules où passent les PARCELLES.	
	Entrée.	Sortie.					par PARCELLE.	TOTAL.		par PARCELLE.	TOTAL.		
	A.	P.					M.	A.		P.	M.		F.
Antoine J.B.	1836	1836	C	489	La Baronne	Chènevier	2	10	1	77	24	79	712-732-734
Colombin				1828	Charme Lambert	Cover	10	20	1	82			735-711-10-1073
Dommartin			D	489	Vigne de la côte	Cover	9	00	2	69			711-10-1073
				4069	Village	Parois	81	10	1	39			733-734
				4074		Maison			7	88			
				1074		Sol			1	20			

Fig. B



Fig. C

Les parcelles 1053 et 1054.

Brachot	1836	1836	D	1074	Village	Parois	81	10	1	39			733-734
Antoine			C	489	La Baronne	Chènevier	2	10	1	77	24	79	712-732-734
Dommartin			D	1828	Charme Lambert	Cover	10	20	1	82			735-711-10-1073
106 Pour 1893			D	1074	Village	Jardin	81	10	1	39			733-734
Masson-Picardat				1074		Maison			7	88			
Octave, Veuve				1074		Sol			1	20			

Fig. D

La mutation a eu lieu à leur profit pour moitié du bien lors de la succession de Jean Joseph décédé en 1833. La notation est D (la section) 1/2 et la lecture montre une « sortie » de ce bien dès 1854 (l'année de l'épidémie) au profit de Masson Picardat, titulaires du folio 982 pour cette demi-partie.

La seconde part de succession (maison et jardin) est échue à Constantin/Antoine (futurs tuteurs de deux des orphelins). Ils revendent la parcelle 1054 dès 1847 à Charles Graillot et sa fille, titulaires du folio n° 209 (fig. E), ceux-ci revendent l'ensemble en 1856 : la demi-parcelle sous le folio 209 passe alors à Chaput (folio 750) (fig. F) puis, en 1881, à Clément (folio 1001) qui revend en 1882 la maison seule et, en 1887, le jardin (fig. G).

1874

NOMBRES des lignes	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION et DEMURES des Propriétaires et Usufruitiers.		ANNÉE de la mutation.		de la Section.	du N° du PLAN.	INDICATION		CONTENAN ^{ce} IMPOSAB ^{le}		CLASSES.	REVENU		FOLIOS DE LA MATR.				
			Entrée.	Sortie.			DES CANTONS ou LIEUX DITS.	de la nature de la PROPRIÉTÉ.	par PARCELLE.	TOTAL.		par PARCELLE.	TOTAL.	dont ont tirées les parcelles.	qui passent les PARCELLES.			
	A.	P.	M.	A.			P.	M.	F.	C.		F.	C.					
1	Constantin		1836	1891	C	1042	La Varenne	Charnois	02	60	02	48	1	11	72	8	563	
2	Antoine Simon		1837	1867	C	1043	Charnois-Lambert	Cornet	04	70	04	78	4	11	25	00	46	983
3	Dumoulin		1847	1853	C	1043	Village	Jardin	02	55	11	08	1	15	29	67	209	
4						1044		Maisons			08	10	2	11		181	209	
5						1044		sol			02	40	1	10	26	16	209	
6						1045		Cour			10	00	1	15	30	21	209	

Fig. E

								A.	P.	M.	A.	P.	M.	F.	C.	F.	C.	
1	Chaput		1837	1840	C	1046	La Varenne	Charnois	02	70	06	90	1	10	136	86	1001	
2	Dumoulin					1044	Charnois	Cornet	04	70	11	30	2	06	2	40	90	1001
3			1839			1047	Charnois	Village	07	10	12	50	2	10	2	90	689	1001
4			1845			1047	Charnois				30	70	2	10	4	98	106	1001
5			1847			1049	Charnois	Cornet	14	10	34	28	2	02	16	41	66	1001
6			1856	1881	D	1053	Village	Jardin	05		11	58	1	18	11	48	209	1001
7			1856			1054		Maisons					1	11			209	1001
8			1856			1054		sol					1	10			209	1001
9			1856			1057		Cour					1	10			209	1001

Fig. F

1881	1887	2	1053	Village	Jardin	05	1	18	750
1882			1054		Maisons		1	11	
1887			1054		sol	10	1	10	

Fig. G

Au détour de la colonne, on aura pu voir que la maison comportait six portes et fenêtres donnant lieu à un fameux impôt (fig. H).

J'ai arrêté là cette recherche, un nouveau cadastre prendra la suite en 1883. L'intérêt étant de vérifier ce qui était lié à notre couple témoin.

NOMS, DEMEURES es.	N.° du PLAN.	CANTONS, TRIAGES où lieux dits.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCES en mesures métriques.			CLASSEMENT		REVENU.	NOMBRE D'OUVERTURES I		
				Arp.	p.	liné.	en chiffres.	en TOUTES LETTRES.		Portes coch., charre- t de magasin	Portes et fenêtres ordin.	M a o t
<i>Coul. à Dammartin</i>	<i>1084</i>	<i>Village</i>	<i>Maison</i>				<i>7</i>	<i>Septième</i>	<i>22</i>			<i>6</i>
	<i>1084</i>	<i>(19)</i>	<i>sol</i>			<i>80</i>	<i>1</i>	<i>première</i>	<i>20</i>			

Fig. H

LES ORGANISMES DE BIENFAISANCE ET DE SECOURS

70

Nous avons lu que Jean Baptiste Auguste était « secouru par la charité » en 1856, alors même qu'il était sous tutelle du couple Constantin. Aux AD 52, j'ai donc recherché quels organismes œuvraient dans cette période.

En tout premier lieu, la société de bienfaisance existait de longue date, sous contrôle de la préfecture dès 1827, abondée par des dons et des legs et qui fonctionnait par des billets à ordre (fig. I). Je n'ai pas trouvé trace de J. B. Auguste ni dans ses délibérations ni dans ses attributions.

J'ai cherché dans le service départemental qui s'est ensuite organisé sous le titre des *Enfants secourus* (fig. J). Là aussi voici un exemple de la précision et du détail de suivi administratif des secours accordés (fig. K).

Les registres n° 4 et 5 ou j'aurais (peut-être) trouvé détails ne sont malheureusement pas conservés à Chaumont. Le registre 6 débute en 1859 (2E C33). Le décès des parents laisse plusieurs interrogations à lever auxquelles je m'attellerai dans des meilleures conditions.

La signification de cette mention marginale !

Leur succession dont pour l'instant je n'ai pas trouvé la trace (je n'ai pu consulter les hypothèques qui, peut-être, offriront une autre piste.

Circulaire du 31 octobre 1861.

SERVICE DES ENFANTS ASSISTÉS.

Registre N° 6.

DÉPARTEMENT D _____

REGISTRE D'INSCRIPTION

DES

ENFANTS SECOURUS TEMPORAIREMENT.

Le présent Registre, contenant _____ folios, a été
coté et paraphé par Nous, Préfet du département d _____
pour servir à l'Inscription des enfants admis à recevoir des secours
temporaires.

A le 186 .

Fig. J

34.75 (Bon pour 3^e)
 (Bon pour 3^e)
 Monsieur Michel, trésorier des pauvres
 donnera à titre de secours à Anne
 Guillemine V. Jalotel pauvre et malade
 la somme de trois francs dont on lui
 tiendra compte sur le vu du présent
 Dommartin le 1^{er} pere le 13 décembre
 mil huit cents vingt huit
 Laloy

Fig. I

RÉSUMÉ DES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS SUR LA MÈRE, SA POSITION MORALE ET PÉCUNIAIRE, SA FAMILLE, ETC.	DATE		OBSERVATIONS.
	de la légitimation DE L'ENFANT.	du décès.	
10	11	12	13
La mère est indigente, demeure chez son père qui est en enfance. Ce dernier possède quelques parcelles de terre dont le produit suffit à peine pour payer les intérêts de l'argent qu'il doit.			Par décision du 14 ^{ème} le secours sera continué jusqu'au 1 ^{er} avril 1863 pour en l'enfant obtenir sa légitime. Par une nouvelle décision en date du 15 ^{ème} 1862 le secours sera continué au 1 ^{er} juillet 1862 au 1 ^{er} janvier 1863.
La mère de l'enfant est morte; il se trouve à la charge de sa grand-mère qui consent à le conserver moyennant l'allocation décidée par l'arrêté préfectoral du 15 Juin 1859.			Le paiement a cessé au 15 ^{ème} 1862 Le secours est prolongé du 1 ^{er} Janvier 1862 au 1 ^{er} Janvier 1864 (Décision du 16 Mars 1863)
La fille-mère est indigente; ses parents sont également dans l'indigence et dans l'impossibilité de lui venir en aide.			Le paiement a cessé le 1 ^{er} Janvier 1863. Par décision en date du 9 ^{ème} 1862, un secours extraordinaire est alloué à l'enfant ci-contre du 1 ^{er} juillet au 31 ^{ème} 1863

Fig. K

LA DESCENDANCE DE JEAN BAPTISTE AUGUSTE ANTOINE

Orphelin comme nous l'avons vu, le fil de son existence, les événements qui la scandent, laissent percevoir le mouvement de la société. Aux tout premiers temps, il est mentionné domestique et sur le recensement de 1856 il est marqué secouru par la charité. Il me reste à retrouver le jugement de mise sous tutelle et l'organisation de cette charité institutionnelle.

Nous l'avons retrouvé héritant de son oncle François Ulysse et consulté sa fiche militaire. Lorsqu'il épousera, le 3 mai 1873 à Wassy, George Marie Augustine (1851-1910), fille de vigneron, on voit à l'énoncé des bans qu'il « demeurait » en Algérie à Aumale. Les bans confirment qu'il a quitté Aumale peu de temps avant, puisqu'ils y ont été publiés en date des 13 et 21 avril 1873. Il y était vraisemblablement militaire, point à confirmer de façon certaine aux Archives nationales d'ourte-mer (ANOM). (fig. 118 et 119)

6. L'an mil huit cent soixante treize, le samedi trois mai, heures de onze du matin, pardevant nous, Louis Armand Vitry, Adjoint au maire de la ville de Wassy, département de la haute-marne, faisant par délégation spéciale les fonctions d'officier de l'Etat civil de la dite ville, étant au hôtel de ville, ont comparu : le sieur Jean Baptiste Auguste Antoine, employé au chemin de fer de l'Est, âgé de vingt-neuf ans onze mois, demeurant précédemment à Aumale, province d'Alger, (Afrique) et actuellement à Wassy, né à Dom martin le saint père, arrondissement de Wassy, le onze mai mil huit cent quarante trois, suivant son acte de naissance produit en ci-annexé ; fils majeur de Joseph Nicolas Antoine, décédé à Dom martin le saint père, le trente juillet mil huit cent cinquante quatre, et de Marie Anne Braclier, son épouse, décédée au même lieu, le trente un juillet mil huit cent cinquante

Lesquels comparants nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre hôtel de ville, à l'heure de midi, les dimanches vingt et sept vingt sept avril dernier et à Aumale, (Afrique) les dimanches treize et vingt du même mois, suivant le certificat délivré par M. le Maire d'Aumale, le vingt trois du dit mois, lequel est ci-annexé. Au même instant et sur notre interpellation, les futurs époux et la mère de la future épouse, nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Aucune opposition à ce mariage ne nous ayant été signifiée, faisons droit à leur requête, après avoir donné lecture des actes ci-dessus mentionnés et

Fig. 118 et 119

Un temps employé aux Chemins de fer de l'Est comme mentionné, il redeviendra manouvrier (c'est ce qui sera mentionné sur son acte de décès du 12 janvier 1908).

- Leur premier enfant naît le 16 février 1874, Ernestine, Elisa Hélène Antoine qui épousera Eugène Piot en 1899. Trois autres suivent qui meurent en bas âge.
- Camille Augustine Elisa Antoine née le 6 mars et décédée à six mois le 14 septembre 1875
- Camille Auguste Gabriel Antoine né le 2 juillet 1876 décédé le 12 septembre 1876
- Charles Nicolas Antoine né le 15 avril 1878 décédé le 29 octobre 1878

Ensuite deux garçons naissent respectivement en 1880 et 1882 qui participeront au premier conflit mondial. Ils vont quitter le monde agricole et sont ouvriers dans la métallurgie.

- Antoine Camille Jules (1880) x Renaut Céline (1881-1969) ouvrier mouleur, employé aux chemins de fer de l'Est, deux enfants : mort né et Camille. Il participera à la Grande Guerre, détaché dans une usine du Havre.
- Antoine Louis Arthur (1882-1946), engagé volontaire en 1900, sera rappelé en 1914, terminera dans le corps des zouaves. Il aura trois épouses successives : Drozier Aglaé (1883-1913), Pelchat Marie (1890-1972), dont il divorce en 1924, et épouse Marie Léger en 1925 à Mitry-Mory.

Antoine Marie Louise (1885-1970), ma grand-mère, épousera Girard Anatole Henri (1875-1959).

Antoine Blanche (1890-1977) Perrin Albert, mouleur (1883-1974), un enfant : Suzanne.

Jean Baptiste Auguste Antoine décédera en 1908 à Wassy et son épouse en 1910 (fig. 120).

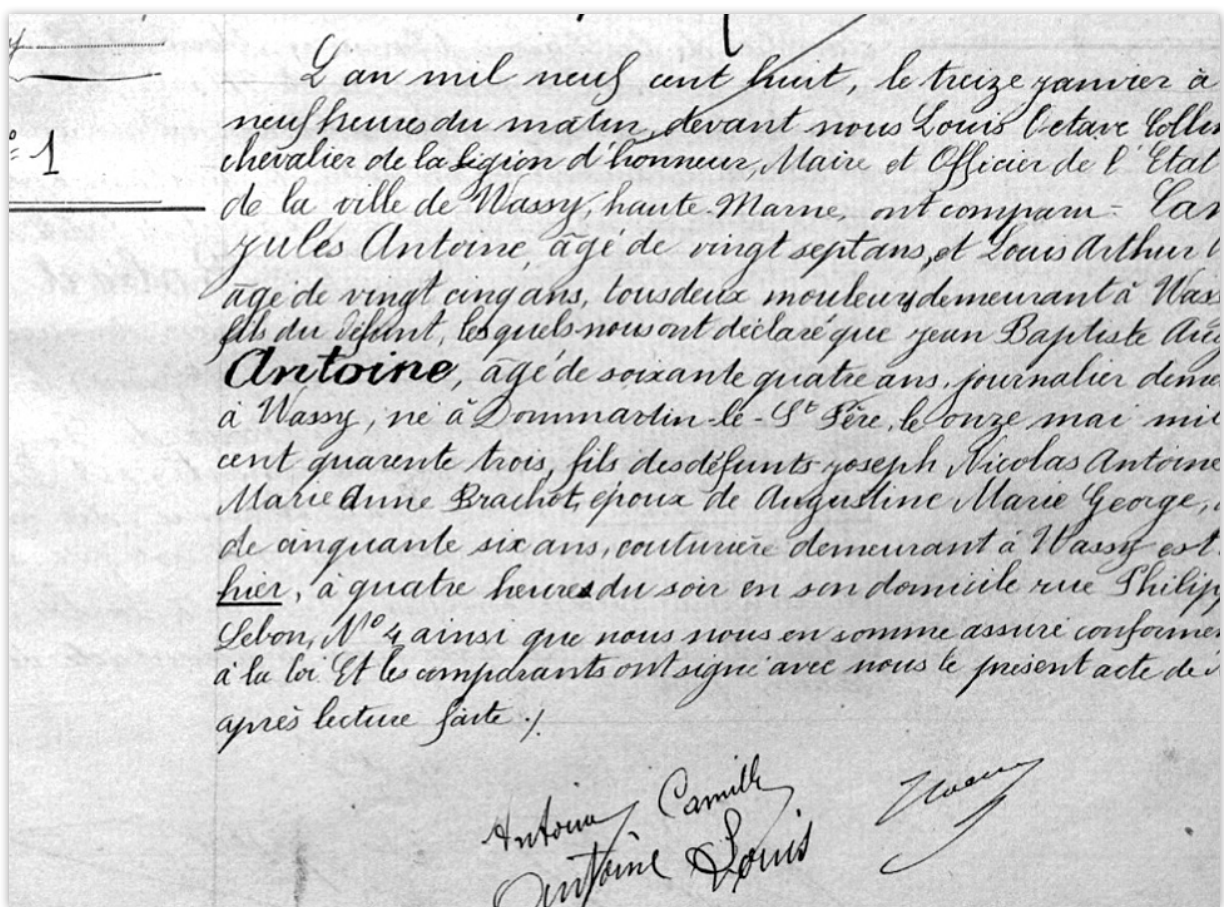


Fig. 120

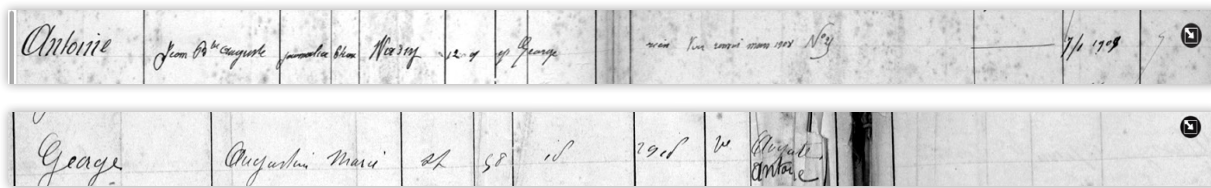


Fig. 121 et 122

La table des successions le concernant se conclut par un certificat de non-possession d'actif 9/11/1909 (fig. 121).

Marie Augustine meurt elle le 29 janvier 1910 (TSA p 22 1905-1915 Acte 119 certificat de non-possession d'actif 3/2/1911) (fig. 122).

Je suivrai plus particulièrement Marie Louise, qui va quitter la Haute-Marne pour épouser et suivre un percepteur venu de l'autre extrémité de la France. La mobilité sociale commence entre nos terroirs !

Henri Anatole Girard, né à Pons en Charente-Inférieure (à l'époque), est devenu orphelin à quatre ans. Enfant unique, il prend le chemin de l'école publique, laïque et obligatoire instituée par la Loi Jules Ferry en 1882. Un examen très sévère, avec élimination si l'on a plus de cinq fautes en dictée, sanctionne les études primaires. Le certificat restera accroché aux murs de sa chambre jusqu'à la fin de sa vie en symétrie du crucifix avec le buis béni pascal de ma grand-mère (fig. 123). Il se lance dans des études plus poussées alors, mais à la sortie, son classement ne lui permettant de postuler qu'à un poste modeste de commis de perception, sa mère va essayer le « piston » avec les personnalités locales. Cela a permis de conserver dans les archives familiales une lettre ou elle est poliment éconduite mais avec les signatures d'Émile Combes (sénateur) qui symbolisera les lois de séparation de l'Église et de l'État et de Joseph Caillaux, ministre des Finances quasi inamovible durant la III^e République qui instituera l'impôt sur le revenu ! (fig. 124)

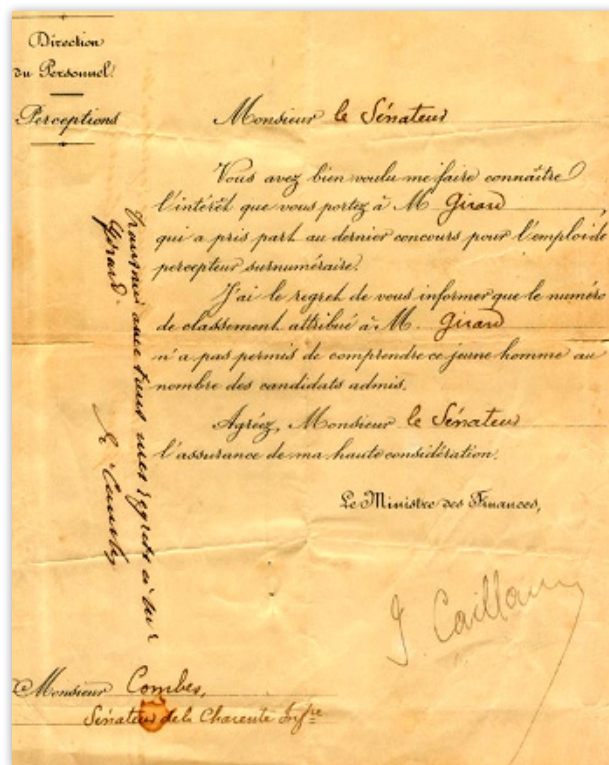
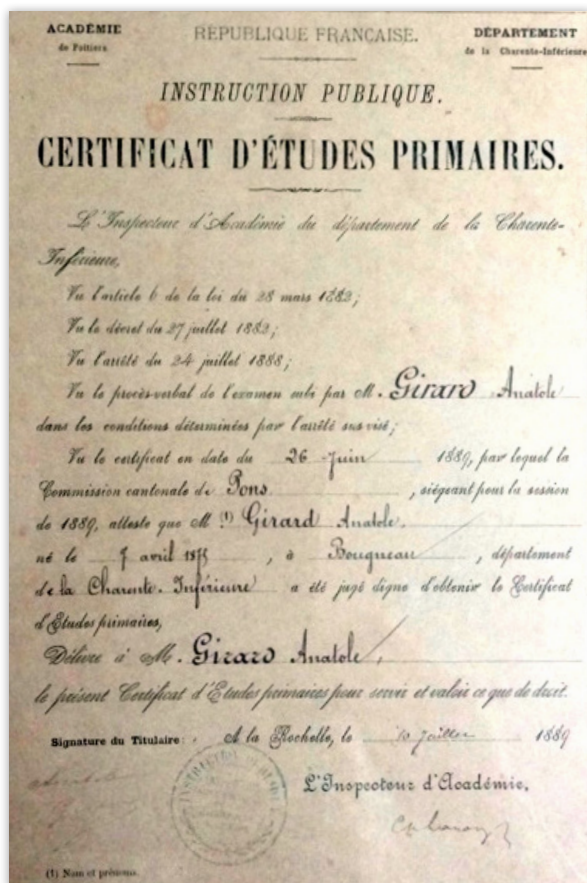


Fig. 123 et 124

UNE CARRIÈRE PERCEPTORALE

Fils unique de veuve, il a été dispensé de service mais, bien sûr, comme tant et tant d'autres il sera rappelé lors de la mobilisation générale en 1914 et maintenu dans son service de fondé de pouvoirs (nous le verrons plus loin).

Henri Anatole Girard a d'abord été fondé de pouvoir à Marennes (Charente-Maritime) (fig. 125 et 126). Il sera ensuite affecté et nommé commis de perception à Wassy en 1907. Il prend fonctions dans l'Est, tout d'abord par des remplacements, en témoignent curieusement des actes notariés, procurations passées à son bénéficiaire, à Wassy chez maître Benzenger.

La première en date du 25 mars 1907 par M. Theodore Vallée (receveur particulier des finances, Arrdt de Wassy). La seconde par M. Joseph Marie de Castilla (receveur particulier des finances, *idem*) datée du 21 mars 1912. Ces procurations fixant la prise de fonctions et la responsabilité financière du receveur (fig. 127 et 128). Il y fait la connaissance de la jeune couturière Marie Louise Antoine.

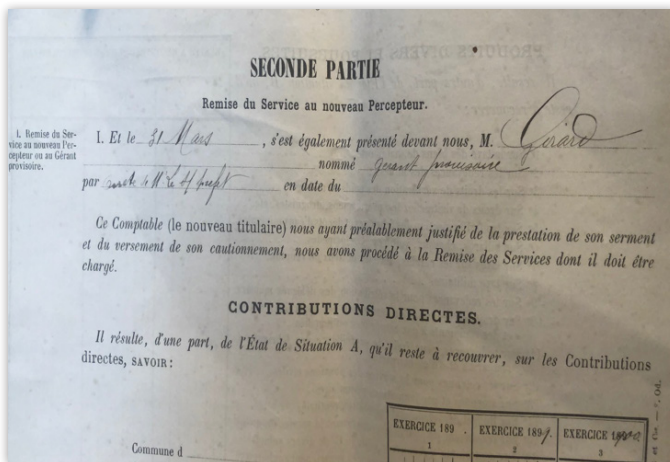


Fig. 125

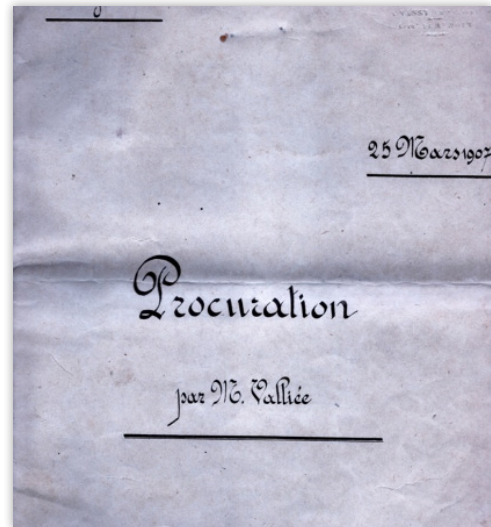


Fig. 127

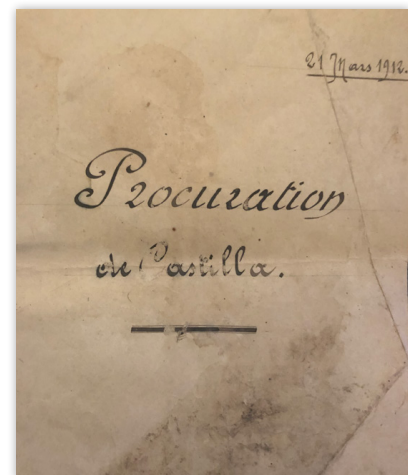
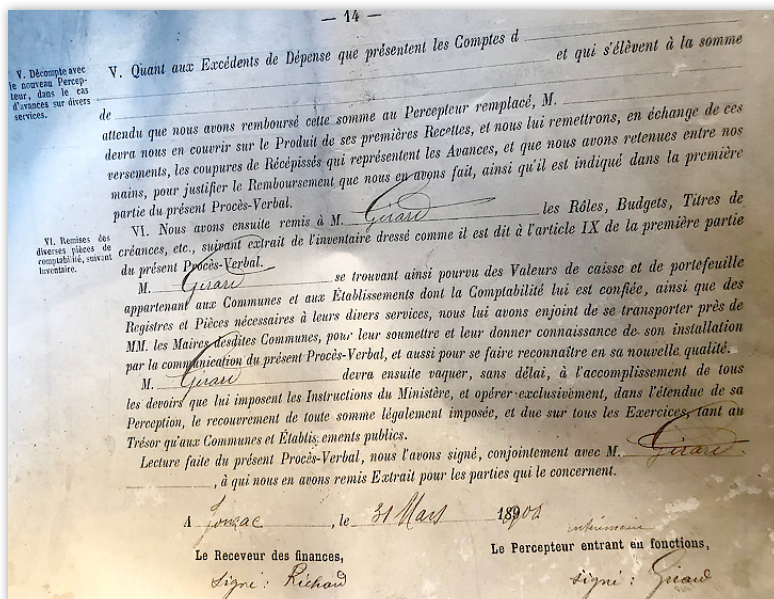


Fig. 128

Fig. 126

La couturière et le percepteur

Ce qui devait arriver arrive, l'affectation se pérennise et l'affection va les unir, ils se marient en 1911. Trois enfants naîtront ainsi à Wassy : Henri, Irène Marie Marguerite, en octobre 1913, puis Robert André en 1918 (fig. 129).

Durant la Première Guerre mondiale, Anatole sera rappelé lors de la mobilisation générale de 1914 et maintenu à son poste à la recette des finances de Wassy. C'est là que j'ai préféré montrer sa fiche matricule (fig. 130 et 131).

Il est rappelé non combattant puisqu'il a 39 ans voici lors de la Première Guerre mondiale, un autre document lié à Wassy : un sauf-conduit (fig. 132 et 133).



Fig. 129

76

DÉPARTEMENT de la HAUTE-MARNE
VILLE DE WASSY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAUF-CONDUIT ⁽¹⁾

Pour voyager
en chemin de fer, en bicyclette ou voiture non automobile⁽²⁾, et à pied

SIGNALEMENT

Age: 41
Taille: 1.70
Cheveux: ch
Yeux: m
Nose: m
Bouche: m
Visage: r
Teint: l

Signes particuliers :

Nom: Girard
Prénoms: Anatole Henri
Né à: Braugneau départ de: Côte d'Or
Le: 7 avril 1874
Fil de: feu Girard et de: Patron Marie
Profession: forcé de pouvoir Recette des finances
Résidence: Wassy
de Nationalité Française

Prière aux autorités Civiles et Militaires de laisser passer librement M Girard accompagné de _____ pour se rendre à ⁽³⁾ Pau département de Haute Saône et retour à Wassy.

Validité 11 jours
Délivré par nous _____ COORDONNAIRE DE POLICE de la Ville de Wassy.

Wassy, le 22 juil 1916

Signature du titulaire: _____
COORDONNAIRE DE POLICE



Fig. 133

Fig. 132

Girard

Nom : Girard
 Prénoms : Émile, Henri Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : 1720
 Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 7 Avril 1875, à Bougeon, canton de Tons, département de la Charente-Inférieure, résidant à Tons, canton de dit, département de la Charente-Inférieure, profession de commissaire de perception, fils de feu Henri et de Patron, veuve, domiciliés à Tons, canton de dit, département de la Charente-Inférieure.

N° 17 de tirage dans le canton de Tons.

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)
Dispense
(Fils unique de veuve)
 Compris dans la 2^e partie de la liste du recrutement cantonal (_____ ° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
 Incorporé au 6^e Régiment d'infanterie le 12 novembre 1906 - N° M. 6480 - soldat de 2^e classe - Envoyé dans la disponibilité le 27 1907 - Certificat de service ordonné.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} novembre 1899.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D' domicile ou de résidence.
<u>1^{er} 1909</u>	<u>Wassy</u>	<u>Neufchâteau</u>	<u>R</u>
<u>2^e 1909</u>	<u>Barberjeux</u>	<u>Berqueux</u>	<u>R</u>
	<u>me Marcel-Jambon</u>		

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME A PASSÉ DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	<u>1^{er} 1899</u>	<u>1^{er} 1909</u>	<u>1^{er} 1909</u>	<u>1^{er} 1909</u>
		<u>1^{er} 1909</u>	<u>1^{er} 1916</u>	<u>1^{er} 1916</u>
			<u>1^{er} 1916</u>	<u>1^{er} 1916</u>

(1) libération du 4 décembre 1831, comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

Fig. 130 et 131

APPARITION ET DIFFUSION DES PHOTOGRAPHIES DANS LES FAMILLES

Elle commencera à la fin du XIX^e siècle avec Daguerre. C'est de la branche Antoine que proviennent les plus anciennes photos de tous nos ascendants confondus (fig. 134). La première très indistincte date de 1860 (fig. 135).

Suivent pour illustrer le cours des générations :

Marie Madeleine Elisa Millot en 1869, sa fille Augustine George épouse de J. B. Auguste Antoine (fig. 136 et 137).



Fig. 134

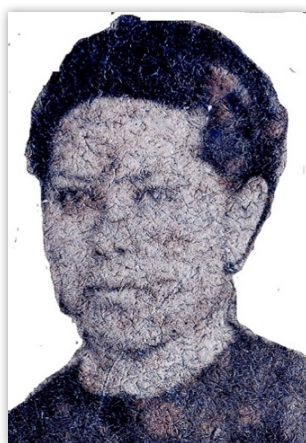


Fig. 135 à 137

LE COUPLE GIRARD ANTOINE (SUITE)

La Première Guerre mondiale terminée, une nouvelle affectation les rapproche de la Saintonge. Ils quittent la Haute-Marne et un quatrième enfant, André, naîtra à Issigeac en Dordogne en 1923. Irène devenue institutrice, se mariera (en 1935) avec un Nivernais, Georges Chevillon.

Henri et Robert épousent en Charente-Maritime deux sœurs Anna et Huguette.

L'heure de la retraite arrive, le couple s'installe en 1937 bien loin de Wassy, en Charente-Maritime dans la maison familiale grand-paternelle ! (fig. 138)

Retraite ponctuée par les naissances des petits-enfants, les réunions familiales rituelles lors de fêtes et pour le cycle des travaux agricoles. Potager, élevage des poules et de quelques lapins, ramassage des œufs dans les paillets. Fauchage des prés, désouchage d'arbres, vendanges des deux vignes.

À Pâques, gendres, cousins, petits-enfants viennent « tirer les cavallons », à l'été passe la batteuse et on admire le Tour de France à « Roule Cul » vallonnement qui surplombe la route. À l'automne, il y a la recherche des champignons et la chasse, pour laquelle il fabrique lui-même ses cartouches. Les visites aux cousins cousines, l'achat de gnôle trafiquée, toute la vie de la France rurale que nous avons encore en notre mémoire (fig. 139). Cette retraite a débuté dans l'inquiétude de l'entre-deux-guerres.



Fig. 139

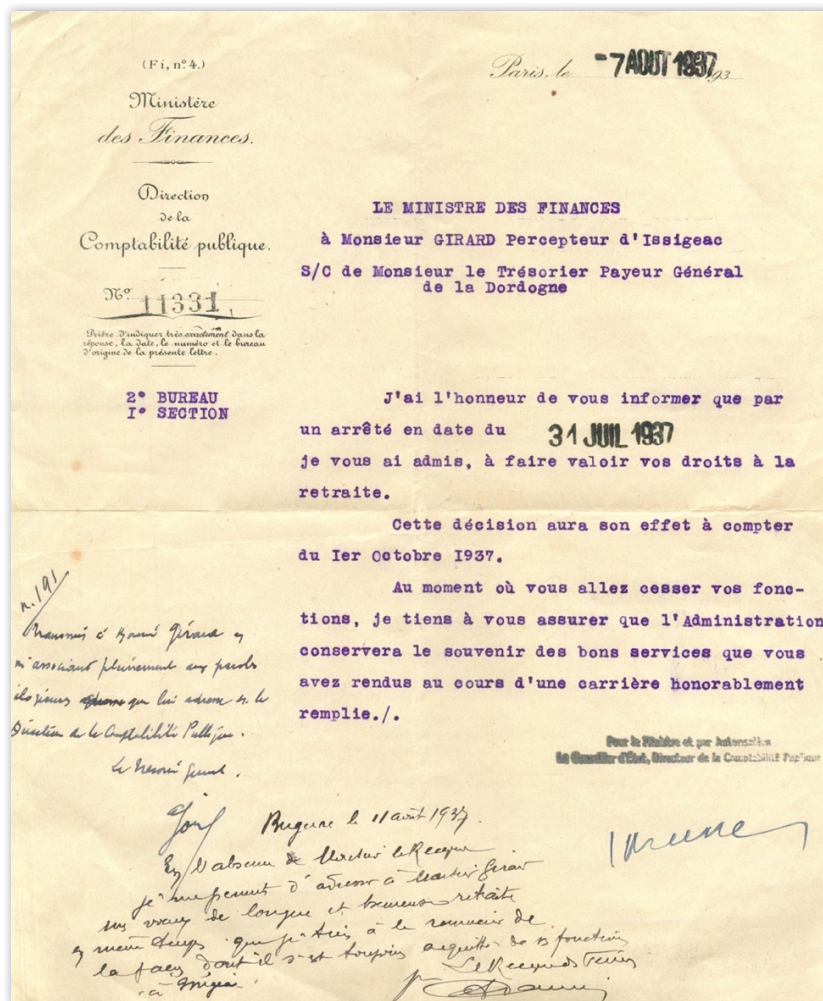


Fig. 138

LA SECONDE GUERRE MONDIALE ARRIVE SUIVIE PAR L'OCCUPATION ALLEMANDE

Je clorai ce mémoire par l'évocation du cadet des enfants.

André, une tête brûlée, va s'engager à 17 ans, en septembre 1940, partir en AOF et servira dans la 2^e division blindée (DB) où il participera à toutes les campagnes. Il décède en 1948 des suites d'une tuberculose contractée en Afrique du Nord.

Ses derniers temps, il devra suivre le traitement respiratoire des poumons d'acier, seul palliatif connu à l'époque, où n'étaient pas répandus les antibiotiques. Les documents qui suivent sont des documents familiaux et des échanges avec les anciens de la 2^e DB (fig. 140 à 142).

Dans les signes distinctifs, on lit : Oreille coupée ! C'est le chien de sa tante qui la lui a arrachée, alors qu'il était enfant !

Échange de courriers avec la chancellerie des anciens de la 2^e DB (fig. 143) :

« Votre oncle est bien inscrit sur l'annuaire des anciens de la 2^e DB. Le Sherman Tardenois n° 43 faisait partie du 3^e escadron du 12^e RCA commandé par le capitaine de Bort et du 2^e peloton du lieutenant Bailou puis de l'aspirant Claude Cheysson (le futur ministre). Ce Tardenois a été détruit par un anti-chars allemand le 28 novembre 1944, puis remplacé par le Tardenois II.

Le chef de char était le MDL François. Il y avait également dans ce char le Chasseur Marcel Jouan.

Vous avez du voir sur le blog une photo de ce char à la date du 25 août 1944 à Paris. On peut le voir également sur deux petits films vers la fin du déroulement du blog.

Très cordialement,

Claude Auboin »

Second échange :

« Je reviens sur le parcours de votre oncle au 12^e RCA.

Il est donc arrivé à Dakar le 28 avril 1941. De Dakar il a rejoint Thiès et le 12^e GACA (12^e groupe autonome de chasseurs d'Afrique) par le petit train de brousse. (voir : activités à Thiès sur le blog).

Il est placé au 2^e escadron du capitaine Gribius. Puis le 6 juin 1942, il est muté à l'escadron hors Rang (EHR). Avec le régiment, il rejoint Rio-Salado près d'Oran en Algérie le 14 février 1943. Le 10 juillet 1943, il est muté au 7^e escadron commandé par le capitaine Gribius (anciennement 2^e escadron). Il y reste jusqu'au 25 août 1943 où il passe au 6^e escadron commandé par le Capitaine de Bort. Cet escadron fait mouvement à Boufarik en Algérie le 29 août.

Son escadron devient 3^e escadron dans le nouvel organigramme du régiment.

Le 12^e RCA est incorporé dans la 2^e DB qui vient d'être créée sous le commandement du général Leclerc et il s'installe dans la forêt de Témara au Maroc avec les autres régiments de cette nouvelle division. (Voir le blog pour les activités du 3^e escadron dans la campagne de France, puis la réduction de la poche de Royan et enfin la campagne d'Allemagne)



Fig. 140 et 141

de la Nomenclature générale

ETAT SIGNALÉTIQUE ET DES SERVICES (2)

Modèle n° 9
Instruction ministérielle
du 8 juin 1911
Format : Hauteur ... 04-27
Largeur ... 09-21

Numéro matricule du recrutement _____

délivré à la demande de _____ pour _____

Lib.-Imp. DOUDET & BIGEARD, Vendôme

Prénoms et surnoms : *André - René*

ÉTAT CIVIL

Né le *18-8-23*, à *Hungry*, canton de *dit*, département de *Landes*
 résidant à *Hameau de Chollet*, canton de *Pons*, département de *Charente* Profession d' *et diam*
 Fils (3) *André* d' *André* et *Marie Louise* épouse, domiciliés à *Hameau de Chollet*
 canton de _____, département de _____
 Marié le _____, à _____, s domiciliés _____
 à _____, canton de _____, département de _____

Taille : 1 mètre *79* centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre _____ centimètres.

Marques particulières : *oreille coupée*

NATIONALITÉ (4)

Jeune soldat (service armé) ou (service auxiliaire) de la classe de 19 _____, de la subdivision d _____, dans le canton de _____, ajourné en 19 _____. Reconnu apte au service armé en 19 _____ et classé par le Conseil de révision dans la _____ partie de la liste de recrutement comme (5)

Engagé volontaire pour 3 ans, le *3 sept 1940* à *La Rochelle*, département de _____ dans les conditions prévues par (7)

A été classé par le Conseil de révision dans la _____ partie de la liste de recrutement de la classe de 19 _____ de la subdivision d _____, n° _____ dans le canton de _____

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES

Eng. vol. pour 3 ans à l'intend. de La Rochelle le 7/9/40 au titre du 6 Rég. de Cav. Arrivé au Corps et incorporé le 5-9-40 - services comptant de 3/9/40 - A signé son contrat définitif de 3 ans le 14/9/40 - o/c de 3/9/40 - Contrat homologué par l'intend. de Limoges le 26-9-40 sous n° 255 - Désigné pour le relèvement des unités de Caval. de l'A.O.F. par 3^e du Chef de Corps de 3-3-41 - Mis en route sur le D.I.C. de Marseille le 2-4-41 - R.D.C. du 6^e Regt. de Cav. le 3-4-41 - Embarqué à Marseille le 16-4-41 sur le "Midi" débarqué à Dakar le 28-4-41 - Rejoint le 12^e R.A.C.A. Fria le 30-4-41 prêt le

(1) Corps, service, école, bureau de recrutement. — (2) Matrice - Extrait de _____

Fig. 142

dit jour Alaci au 2^e Escadron, Paris et l'Escadron, hors rang le 6 juin 1942 - Mis en route sur Dakar le 12-1-43. Embarqué sur le "Champlain" le 12-1-43. Débarqué Casablanca le 21-1-43. Rebarqué à Casablanca le 23-1-43 sur le "Yamoussi" débarqué à Alger le 7-2-43. Mis en route par voie ferrée sur Oran le 13-2-43. Arrivé à "Les Salades" le 14-2-43 et présent au corps le dit jour - Affecté au 2^e Groupe A.C. sous le nom de 12^e R.C.A. Sec. du 15-2-43 o/c de mutation n° 241/EMC/I.O. en date du 12-2-43 du Général Collin Chef - Muté au 7^e Escadron en date du 10/7/43. Déb. le 10-7-43. - Affecté au 6^e Rég. de Cav. de 28-8-43. Arrivé et prêt en route au 6^e Rég. le 28-8-43. Fait mouvement avec l'unité, destination de Boufarik le 27-8-43. Arrivé le 30-8-43. o/c de 241-9-43 (D.O.C. du 31-8-43). - Affecté au 1^e Escadron de 25-9-43. Fait mouvement avec l'unité le 16-9-43. Arrivé à Casablanca, Paris le 18-9-43. Arrivé à destination le 17-9-43. Fait mouvement avec l'unité par voie ferrée le 21-9-43. o/c de destination au 7^e Escadron (Maroc) arrivé et présent le même jour. Fait mouvement avec l'unité par voie ferrée sur Casablanca le 9-10-44. Embarqué sur le "A.T." le 11-10-44. Débarqué à Port-Fallot (Pays de Galla) le 22-10-44. Fait mouvement avec son unité par route arrivé à Nendle le 29-10-44. A quitté Nendle le 29-10-44. o/c de destination par la route avec son unité le 10-11-44. Arrivé au bivouac de Timber-Horlog le 10-11-44. Muté au dépôt des 7^e G.P.B. le 19-11-44. R.D.C. ce jour. Fait mouvement avec l'unité par voie de terre le 21-11-44. destination de Bouvenonville (Mayenne) Arrivé et présent le 22/11/44. - o/c de destination par voie de terre destination de Weymouth, Comté de Dorset, le 29-11-44. Arrivé le 31-11-44. Embarqué le dit jour destination de France - débarqué le 1^e août 1944 en Normandie - "Banc de la Madeleine" Fait mouvement par route et Nationale à la Haye du Puits du 1^e au 5 août 44. quitte la Haye du Puits le 6-8-44 pour la zone de opérations -

Campagne de Normandie : du 7 au 22/8/44 Combats du Mans - Alençon 9-10-11 août 44 Combats de la forêt d'Ecoves 12-13-14-15-16 août 44 - Combats d'Exmes - Chambois les 17-18-19-20-21 août 44

Bataille de Paris du 23 août au 7 sept. - Combat de la vallée de la Bièvre 24-8-44 Combats du Pont-de-Nivernis et de l'Étoile 24-25 août 44. Combats de la Bancelière Nord 27-28-29 août 44

Campagne des Vosges du 8 sept au 15- Combats de Contreuveville - Vittel 11-12 sept 44 - Combats de Dompaire, Saumas, Villeflévy 10-13-14-15 sept 44 -

11/44 o/c de 241/11/44

Fig. 143

NB : Bien que cela ne figure pas sur son livret militaire, j'ai un doute sur sa participation à la campagne de Tunisie du 7^e escadron du capitaine Gribois du 19 février 1943 au 20 mai 1943. (voir blog) En effet, dans les effectifs de cet escadron, je trouve un chasseur de première classe Girard, qui sera promu brigadier le 1^{er} avril 1943 en pleine campagne, dans le peloton de commandement de l'adjudant-chef Thomas. En regardant les feuillets du livret militaire suivant ceux que vous m'avez envoyés vous pourriez me préciser s'il a effectivement été nommé brigadier à cette date ?

En Pj : 1/ nomination Brigadier

2/ destruction du Tardenois le 28 novembre 1944 relevée sur le Journal de marches et d'Opérations du 3^e escadron.

D'autre part, auriez-vous d'autres photos et documents concernant votre oncle que nous pourrions déposer sur le blog et seraient appréciés par tous, anciens camarades et familles. Très cordialement, Claude Auboin. »

Est joint un extrait du Journal de marche de son escadron.

Afrique du Nord 1943 (fig. 144) :

4 AVRIL : L'Escadron est alerté sur indices d'un décrochage de la position ennemie. Le Peloton BAILLOU est poussé jusqu'au BORDJ, ainsi que le Char 04 et le P.C. léger. A 8 h. l'alerte est levée et les éléments avancés regagnent le gros de l'Escadron.

Nominations à compter du 1^{er} Avril 1943 :

Le Colonel nommé : au Grade de MDL.Chef : Les M.D.L. BENAZET - GUERTON

Au grade de Brigadier Chef : Brigadiers : ROGIER - EILER - BARBERON - DUCAM
JONNIAUX - PERIGNON - OLLIVIER - BARRIGAUX - MARTIN René -

Au Grade de Brigadier : 1^{re} Classe : MURAIL - PERIMMER - MARTIN Robert -

GIRARD - PONT - BRIER - VIRICEL - VAUTRAVERS - PHILIBERT - de PALLUEL -

GUERET - DELICQ - 2^e Classe : TRUCHOT - SAINT MARTIN - FRITSCH - GAGNEUR

Au grade de 1^{re} Classe Chasseurs de 2^e Classe : NUYTENS - COUPLET -

JEANTEUX - BERTRAND - LASFARGEAS - MOTRON - NOIROU - BADIU - HAMEL -

VALLEE - DELSAUT - KERVIEL - TERRIER - RENEVET - ALLARD -

82

Campagne d'Alsace 1944 (fig. 145) :

Fig. 144

28 NOVEMBRE - L'axe d'attaque fixé au Sous-Groupement passe par : INNENHEIM
NIEDERNAI - WEISTRATZHEIM-VAEFF-STOTZHEIM-

En tête : 3^e Escadron-7^e Cie-Peloton d'Eclaireurs du 12^eme R.C.A.
aux ordres du Capitaine Commandant.

Rien à signaler jusqu'à WEISTRATZHEIM où le pont sur l'Ehn sauté oblige à faire demi-tour et à passer par NIEDERNAI pour se rabattre ensuite sur la route de WELFF, aux premières maisons duquel le contact est pris. Légère résistance à base d'armes automatiques bouculée : 20 prisonniers.

VAEFF traversé, le Peloton CHEYSSON qui marche en tête se heurte au pont sur sauté également.

Des gendarmes pris en flagrant délit de retraite sont abattus à bout portant par le feu des chars. Tirs de snipers, tandis que le Génie établit un pont. Tir d'Artillerie allemande qui semble chercher à atteindre l'Eglise de VAEFF où se trouve notre Observateur d'Artillerie.

Reprise du mouvement.

~~XXXXXXXXXXXX~~ Le "Tardenois" est détruit par anti-chars.

Sous la protection du feu des Chars de l'Escadron, l'Infanterie prend pied sans ZELLWILLER, où les chars la suivent, rattrapant un automoteur et le détruisent. L'entrée de nos premiers éléments dans ZELLWILLER est le signal d'un violent bombardement sur les lisières Nord-Est du village, qui ne se calmera qu'à la chute du jour, pour reprendre, d'ailleurs, à plusieurs reprises dans la nuit.

Une reconnaissance d'infanterie constate que le pont qui commande la route de STOTZHEIM est coupé. Le Génie ne disposant plus de chemins de roulement, la progression est arrêtée, et le Sous-Groupement passe la nuit à ZELLWILLER. Sont capturés deux automoteurs de 88, ainsi que deux canons de 47 et 150 prisonniers.

Fig. 145

Il ne reverra ses parents que pour mourir en leurs bras en 1948. Mort pour la France comme tant et tant qui nous ont précédés.

La vie rurale va s'estomper. La batteuse collective avec ses dangereuses courroies disparaîtra, et aussi son rassemblement très arrosé de tous les voisins passant de ferme en ferme (fig. 146).

Henri Anatole Girard mourra en 1959. Un après-midi mes parents viendront en urgence nous récupérer au collège pour prendre la route et arriver près de lui en ses derniers instants.

Ce fut une mort des temps anciens, entouré de tous les siens, qui est encore en ma mémoire avec le cérémoniel qu'y donna ce si proche, frappant sur le cercueil les coups de l'adieu à son ami. Le corbillard à chevaux (!) fit son chemin de Cholet au cimetière.

Marie Louise Antoine, ma grand-mère, quant à elle, décéda en 1970.

Ce mémoire s'arrêtera là, en tendre hommage à toutes ces vies enracinées.

Trois générations plus tard des pousses mélangées venues du Vietnam, de l'Algérie, de Hongrie, s'esbaudiront peut-être un peu à la lecture de ce travail. Mais ceci est une autre histoire...



Fig. 146

CONCLUSION

À la fin de ce mémoire quelques approfondissements seront à envisager, liés à l'histoire sociale de ces presque quatre siècles. Le premier, le « positionnement social » esquissé très sommairement à l'énoncé des métiers et fonctions, des émiettements patrimoniaux et de parentèle.

XVII^e siècle jusqu'à mi XVIII^e siècle : on trouve des membres de corporations et des propriétaires terriens.

- Noël Lhuillier : Honorable Homme, Seigneur de la Rose
- Jacques Antoine : Maître potier en fer ; Honorable Homme
- Jacques Antoine : Maître potier en fer, laboureur, Honorable Homme

Son épouse avait eu pour parrains, deux procureurs royaux en cette élection de Wassy.

– Fabien Jacques Antoine : il est laboureur, on retrouve encore dans les parrains marraines et témoins des titulaires d'offices. Son CM institue un Douaire et quantité de biens évoqués dans les clauses dotales témoignent d'une aisance certaine.

Mi XVIII^e siècle le positionnement social change : passage vers l'artisanat

- François Fabien Antoine est soldat puis invalide ; son frère est resté paysan.
- Jean Joseph Antoine : cordonnier, parmi ses enfants, trois cordonniers et un soldat (qui deviendra aubergiste).

Les trois filles épousent respectivement deux scieurs de long et un boucher.

Le XIX^e siècle va marquer le passage au prolétariat agricole et aussi industriel

- Joseph Nicolas Antoine après avoir été cordonnier devient journalier.

L'industrialisation et l'épidémie auront pour conséquences la prolétarisation et on peut le dire la paupérisation.

– Jean Baptiste Auguste Antoine et ses deux frères seront journaliers, manouvriers, employés aux chemins de fer.

- Charles Joseph décède sans biens avec certificat d'indigence !

XX^e siècle

– Jean Baptiste Auguste a cinq enfants qui arrivent à l'âge adulte. Deux mouleurs travailleront dans la métallurgie, les filles seront couturières et concierge.

La migration vers les villes débute qui sera accélérée par la Première Guerre mondiale.

– Marie Louise Antoine, par son mariage, va accéder à ce que l'on peut alors dénommer classe moyenne.

– Ses enfants furent une institutrice, un géomètre expert, un ostréiculteur maire, un héros de la 2^e DB.

Suivra après la Seconde Guerre mondiale, une génération d'ingénieurs, professions libérales venues de tous les terroirs de France et d'ailleurs au XXI^e siècle.

Un autre volet a piqué ma curiosité, que j'envisage d'examiner, ce sera la période de la proscription du protestantisme, les conversions auxquelles elle a donné lieu. Si l'on voit aisément la disparition des prénoms bibliques caractéristiques, il faudrait vérifier les départs, déclarations auprès de l'Église et si des « réajustements » de l'état civil concernant cette famille ont été effectués lors de l'Édit de tolérance de 1787.

BIBLIOGRAPHIE

- *Ordonnance du roi pour former deux régimens de troupes légères 25 mars 1757* (disponible sur Gallica).
- *Uniformes militaires, où se trouvent gravés en taille-douce les uniformes de la Maison du Roy, de tous les régiments de France, les drapeaux, étendards et guidons, avec la datte de leur création et les différentes figures de l'exercice, tant de la cavalerie que de l'infanterie.* Dessiné et gravé par le sieur de Montigny, 1772 (disponible sur Gallica).
- M. de Caumartin, *Recherche de la noblesse en Champagne* (disponible sur Gallica).
- Gilles André de la Rocque, *Traité de la noblesse*, 1678 (disponible sur Gallica).
- C d'Hozier *Armorial. de France* (sur Gallica)
- La Haute-Marne montre ses plus belles cartes (édité par les archives départementales de Haute-Marne).
- La Haute-Marne vue par les premiers photographes (édité par les archives départementales de Haute-Marne).
- Dossiers Wasseyens. N°28/29/30 publiés par la Mairie de Wassy 52130
- Alexandre François Pernot, *Histoire de Wassy*. 1832(réédité par Terroir Wasseyens)
- *Arithmétique des campagnes 1823* (ouvrage qui aborde les anciennes mesures) (disponible sur Gallica).
- Wassy et son canton, 350 cartes postales anciennes, Éd. Dominique Guéniot, 1992.
- Gildas Bernard, *Les familles protestantes en France*, Archives nationales, 1987.
- M. Pernot, *Précis de l'histoire de Wassy*, Lerouge-Prignot, Wassy, 1849.
Republié par forgottenbooks.com
- Site de la 2 ° DB : <http://12rcahistorique.canalblog.com/archives/2010/04/02/27926666.html>

° Sous la direction de Georges Duby *Histoire de la France rurale* Seuil 1975

Racines Haut Marnaises : Bulletin du Centre Généalogique de haute Marne

REFÉRENCES DES ILLUSTRATIONS

- Fig. 1 Horloge astronomique (Dossiers Wasseyens n° 30) et patrimoine-horloge.fr
- Fig. 2 Vallée de La Blaise (Dossiers Wasseyens, n° 31, juillet 2013, p. 1)
- Fig. 3 Wassy, Carte de Cassini Geoportail. Exemplaire dit de Marie Antoinette
- Fig. 4 Les francs Bourgeois de Wassy, carte postale ancienne
- Fig. 5 Carte de Wassy
- Fig. 6 Massacre des protestants de Wassy Gravure de Jacques Tortorel et Perissin (BNF Cabinet des Estampes)
- Fig. 7 *Le temple de Wassy : Histoire de l'Église réformée de Wassy-en-Champagne* par Charles Serfass
- Fig. 8 *Histoire de la métallurgie en Haute-Marne*
- Fig. 9 Sceau du tabellionage de Joinville (Coll. Douet d'Arcq, Sigilla .com)
- Fig. 10 Contre-sceau de la prévôté de Wassy (Coll. Douet d'Arcq, Sigilla .com), n° 4911
- Fig. 11 Sceau de la prévôté de Wassy (Coll. Douet d'Arcq, Sigilla .com), n° 4911
- Fig. 12 Contre-sceau de la prévôté de Wassy (Coll. Douet d'Arcq, Sigilla .com), n° 4912
- Fig. 13 Sceau de la prévôté de Wassy (Coll. Douet d'Arcq, Sigilla .com), n° 4912
- Fig. 14 Écu de Wassy
- Fig. 15 Écu de Wassy
- Fig. 16 Écu de Wassy
- Fig. 16 bis Schéma de la fratrie de Joseph Nicolas Antoine (1809 1854)
- Fig. 17 Acte de naissance Joseph Nicolas Antoine, 1809, AD 52 Série D 1 E 172/6 image 109/225
- Fig. 18 Acte de naissance Joseph Nicolas Antoine, 1791, AD 52 Série Communale E 9643 image 8/222
- Fig. 19 Acte de naissance Joseph Nicolas Antoine, 1791, AD 52 Série Communale E 9643 image 9/222
- Fig. 20 Acte de naissance Jean Baptiste Antoine, 1797, AD 52 Série Départementale 1E 172/5 image 149/276
- Fig. 21 Registre de conscription Joseph Nicolas Antoine (1809), cote R1058/01
- Fig. 22 Registre de conscription Joseph Nicolas Antoine (1809), cote R1151/01
- Fig. 23 Registre de conscription Joseph Nicolas Antoine (1809), cote R1058/01
- Fig. 24 Registre de conscription Joseph Nicolas Antoine (1791), cote R0278/11
- Fig. 25 Registre de conscription Jean Baptiste Antoine (1797), cote R1115/01
- Fig. 26 Registre de conscription Ulysse François Antoine (1799), cote R1121/01
- Fig. 27 Bans du mariage JN Antoine ML Brachot, Dommartin-le-Saint-Père, AD 1E 172/8 image 61/292
- Fig. 28 Naissances des jumelles Brachot, Amance 1793/1834, AD 02 4E 00507 image 82/248
- Fig. 29 Mariage JN Antoine ML Brachot, Soulaines Dhuys, AD 02 4E 37 213 image 70/254
- Fig. 30 Signature de Joseph Nicolas Antoine, AD 02 4E 37 213 image 70/254
- Fig. 31 Recensement 1841, Dommartin-le-Saint-Père, AD 52 158 M 172/2 image 12/18
- Fig. 32 Recensement 1846, Dommartin-le-Saint-Père, AD 52 158 M 172/3 image 11/16
- Fig. 33 Naissance Léon Ernest Antoine Dommartin-le-Saint-Père, AD 52 1E 172/8 image 262/292
- Fig. 34 Recensement 1851 Dommartin-le-Saint-Père, AD 52 158 M 172/4 image 23/30
- Fig. 35 Décès de Marie Anne Brachot Dommartin-le-Saint-Père, AD 52 1E 172/9 image 125/272
- Fig. 36 Table alphabétique des décès Dommartin le Saint Père, AD 52 1E 172/9 image 131/272
- Fig. 37 Épidémies choléra de 1854, AD 52 cote FRAD052_128M_016_0001
- Fig. 38 Fig. 39 Épidémies choléra de 1854, AD 52 cote FRAD052_128M_016_0002
- Fig. 40 Carte surmortalité de la pandémie dessin personnel
- Fig. 41 Extrait du *Journal de la société de statistique de Paris* (JSSP tome 6 1865 p 320-322), Gallica
- Fig. 42 Arbre d'ascendance Joseph Nicolas Antoine (Heredis 2021)
- Fig. 42 b Arbre d'ascendance Marie Anne Brachot (Heredis 2021)
- Fig. 43 Registre de conscription Charles Joseph Antoine, AD52 R1247/01

- Fig. 44 Recensement 1851, Dommartin-le-Saint-Père, AD 52 158 M 172/5 image 11/15
- Fig. 45 Recensement 1851, Dommartin-le-Saint-Père, AD 52 158 M 172/5 image 11/15 (mention marginale)
- Fig. 47 Registre de conscription, Louis Ernest Antoine AD52 R1095/01
- Fig. 48 Rubriques des recensements, 1846, Dommartin-le-Saint-Père
- Fig. 49 Rubriques des recensements, 1851, Dommartin-le-Saint-Père
- Fig. 50 Rubriques des recensements, 1866, Dommartin-le-Saint-Père
- Fig. 51 Rubriques des recensements, 1866, Dommartin-le-Saint-Père
- Fig. 52 Rubriques des registres militaires
- Fig. 53 Table des successions et absences Doulevant-le-Château, 1866/1872, AD 52 image 2/4
- Fig. 54 Table des successions et absences Doulevant-le-Château, 1866/1872, AD 52 image 2/4
- Fig. 55 et 56 Testament Ulysse François Antoine Maître Pissot
- Fig. 57, 59 et 60 Acte de mutation par décès (26/1/1863), AD 52 3Q 17 286, n° 109
- Fig. 58 Schéma héritiers Ulysse François
- Fig. 61 Arbre d'ascendance Joseph Nicolas Antoine (Heredis 2021)
- Fig. 62 Outils de cordonnier, *Le Livre de l'outil* (Éditions hier & demain), 1976, p. 427
- Fig. 63 Acte de naissance Jean Joseph Antoine, 16/5/1765, AD 52 479/4 image 228/232
- Fig. 64 et 65 Table des successions et absences, Doulevant-le-Château, 1825/1834, AD 52 image 2/3
- Fig. 66 Table des successions et absences, Montier-en-Der, 1825/1840, 3Q 29/2 AD 52 image 2/3
- Fig. 67 Acte de mariage François Fabien Antoine, 15/5/1764, Sommevoire, AD 52 479/4 image 228
- Fig. 68 Admission aux Invalides François Fabien Antoine, n° 233, site Hôtel des Invalides
- Fig. 69 Matricule François Fabien Antoine, SHD GR 1 Yc 1057
- Fig. 70 Registre matricule Volontaires du Haynault, SHD GR 1 Yc 8
- Fig. 71 à 73 Uniformes et drapeaux des volontaires du Haynault
- Fig. 74 à 77 Ordonnance du roi 25/3/1757 pour former deux régiments de troupes légères (Gallica)
- Fig. 78 Acte de naissance François Fabien Antoine, 20/8/1729, Vaux-sur-Blaise, 1E 510/2 image 139/354
- Fig. 79 Répertoire des notaires, M^e Pierret, Wassy, 1749/1775 image 27/104
- Fig. 80 et 81 Vente 1755 FRAD052_4E_78_131
- Fig. 82 Mariage Jeanne Antoine Constantin, AD52 1E 172/8, Image 32/292
- Fig. 83 Acte de décès François Fabien Antoine, 19/11/1782, Sommevoire, AD52 1E 479/10 image 135/272
- Fig. 84 Répertoire des notaires M^e Pierret, Wassy, 1677/1724, image 91/120
- Fig. 85 et 86 Contrat de mariage, FRADO52 - 4 E 78-45
- Fig. 87 Élection de la sage-femme du village, 29 avril 1753, AD52 1E 510/2
- Fig. 88 Accouchement Fabien Antoine, AD52 1E 510/2 image 279/354
- Fig. L Fiançailles Fulmination Mariage, AD52 1 E 0510 Vaux-sur-Blaise image 258/354
- Fig. M Baptême de trois cloches AD 52 02832 Vaux-sur-Blaise image 136/146
- Fig. 89 Naissance Jacques Antoine, 26/10/1671, AD52 - E 2832 - BMS 1658/1692 image 14
- Fig. 90 Décès Jacques Antoine, 15/1/1714, AD52 - E 2833 - BMS 1692/1719 image 161 - Vaux-sur-Blaise.
- Fig. 91 Mariage Jacques Antoine Marie Didelot, 3/9/1696, AD52 - E 2833 - BMS 1692/1719 image 38 - Vaux-sur-Blaise
- Fig. 91b Jacques Antoine greffier de la ville l'acte, 4 E 78 41 du 13/10/1710, Vaux-sur-Blaise
- Fig. 92 Décès Jacques Antoine 4/1/1685 AD52 E 2832, BMS 1658/1692, page 130, Vaux-sur-Blaise
- Fig. 93 Décès Marie Lhuillier, AD52 1E550/2 images 70/354, Vaux-sur-Blaise
- Fig. 94 Mariage Jacques Antoine Marie Lhuillier, AD52 E 2832, BMS 1658/1692 page 81, Vaux-sur-Blaise
- Fig. 95 Décès Claude Bequin 29/4/1682 AD52 E 2832, BMS 1658/1692 page 125, Vaux-sur-Blaise
- Fig. 96 *Intérieur paysan*, tableau de Louis Le Nain
- Fig. 97 Mariage Leonard de Bridot/Jeanne Laurent, 4/5/1601, Attancourt, AD52 E2893 image 35
- Fig. 98 Descendance de Bridot (Heredis 2021)
- Fig. 99 Le Louis (XIII)

- Fig. 100 et 101 Gilles André de la Rocque, *Traité de la Noblesse*, 1678 (table des Chapitres) (Gallica-BnF)
- Fig. 102 *La Coutume de Champagne* (même ouvrage)
- Fig. 105 Généalogie de Bridot *Recherche de la noblesse en Champagne* par M. de Caumartin
- Fig. 106 Généalogie de Bridot 1 (*idem*)
- Fig. 107 Généalogie de Bridot 2 (*idem*)
- Fig. 109 Acte de baptême de Jeanne de Barille 17/2/1640 Wassy E dépôt GG13 image 59/110
- Fig. 110 Signature Claude Didelot sur acte
- Fig. 111 Décès de Claude Didelot 21/3/1710 Wassy E dépôt GG23 image 10/140
- Fig. 112 Acte de baptême de François Didelot 22/7/1678 Wassy AD52 1E550/3 image 16/174
- Fig. 113 Acte de mariage François Didelot Marguerite Janniot 20/2/1708 Wassy AD52 1E550/4 image 271/327
- Fig. 114 Acte de mariage François Didelot Jeanne Aubriot 20/2/1708 Wassy AD52 1E550/5 image 265/277
- Fig. 115 Acte de baptême de Marie Didelot 16/2/1716 Wassy AD52 1E550/5 image 150/277
- Fig. 116 Acte de mariage Jean Rignoux Marie Didelot 6/2/1742 Wassy AD52 1E550/8 image 30/281
- Fig. 117 Acte de baptême de Claudette Rignoux 9/5/1753 Wassy AD52 1E550/9 image 66/263
- Fig. A Matrices cadastrales (1837) AD52 3P3/172-1
- Fig. B Matrices cadastrales (1833-1914) AD52 3P3/172-1
- Fig. C Etat des sections D2 AD52 3P2/173-13
- Fig. D Matrices cadastrales (1833-1914) AD52 3P3/172-3 Folio 733
- Fig. E Matrices cadastrales (1833-1914) AD52 3P3/172-3 Folio 734 Fi
- Fig. F Matrices cadastrales (1833-1914) AD52 3P3/172-3 Folio 750
- Fig. G Matrices cadastrales (1833-1914) AD52 3P3/172-3 Folio 1001
- Fig. H Matrices cadastrales (1833-1914) AD52 3P3/172-3 Folio 8
- Fig. I Bon à payer Société de bienfaisance de Wassy AD52 2X93
- Fig. J Registre des enfants secourus AD52 3X33 vol. 6
- Fig. K Registre des enfants secourus AD52 3X33 p. 8 vol. 6
- Fig. 118 Acte de mariage Jean Baptiste Auguste Antoine 3/5/1873 Wassy AD52 1E550/31 image 220/413
- Fig. 119 Acte de mariage Jean Baptiste Auguste Antoine 3/5/1873 Wassy AD52 1E550/31 image 221/413
- Fig. 120 Décès de Jean Baptiste Auguste Antoine 12/1/1908
- Fig. 121 Succession JBA Antoine TSA 3Q 47 1905-1915 Acte 21 Wassy certificat de non-possession d'actif 9/11/1909
- Fig. 122 Marie Augustine George TSA 3Q 47 1905-1915 Acte 119 Wassy certificat de non-possession d'actif 3/2/1911
- Fig. 123 Certificat d'études Henri Girard (archives personnelles)
- Fig. 124 Courrier Émile Combes 1901 (archives personnelles)
- Fig. 125 et 126 Prises de fonction Henri Girard (archives personnelles)
- Fig. 127 et 128 Prises de fonction Henri Girard (archives personnelles)
- Fig. 129 La famille Girard à Wassy en 1914 (archives personnelles)
- Fig. 130 et. 131 Fiche matricule Henri Girard AD 17 Bougneau n° 1720
- Fig. 132 Sauf conduit à Wassy 1916 (archives personnelles)
- Fig. 133 Henri Girard (archives personnelles)
- Fig. 134 Appareil photographique ancien
- Fig. 135 à 139 (archives personnelles)
- Fig. 140 à 146 (archives personnelles).

ANNEXES

J'ai inclus dans ces annexes quelques éléments qui auraient alourdi inutilement le texte, quelques rappels et aussi quelques points d'interrogation surgis inopinément.

LES RUBRIQUES DES RECENSEMENTS en 1851

(la mise en page ne m'ayant pas permis de faire figurer ce complément p 31)

Une colonne Cultes (Catholiques romains, Reformés, Luthériens, Israelites et « autres cultes ou communions »)

PROFESSIONS.	ÉTAT CIVIL DES HABITANTS.						NATIONALITÉ.			CULTES.							
	SEXE MASCULIN.			SEXE FÉMININ.			AGE.	Français d'origine.	Naturalisés Français.	ÉTRANGERS. (Indiquer leur pays d'origine.)	Catholiques romains.	AUTRES CULTES ou communions.			Aveugles.	Borgnes.	
Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	De sécularisés réformés ou calvinistes.						De la confes. d'Augsbourg, ou luthériens.	Israélites.	(Inscrire les indications fournies par chaque co-religieux.)			
8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25

LES MAITRES POTIERS EN FER

Dans la généalogie exposée, une petite surprise. Plusieurs fois était utilisé le terme Maître Potier en fer ce qui pouvait laisser entendre l'appartenance à une corporation bien définie. Or celle-ci n'existe ni dans le Livre des Métiers d'Etienne Boileau qui encadrait et précisait tous les métiers ni dans tout autre livre. N'existaient que des Potiers en sable, en terre, en étain !!

La seule citation d'un Potier en fer (assimilé à un ouvrier des hauts fourneaux) m'a été trouvée par Stéphane Cosson sur le site de l'association Les savoir.fer.



Source: gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

POTIER EN FER : ¶ En Fonderie, Ouvrier fabricant, vraisemblablement, de la Poterie en ... Fonte ... Dans ce cas, loc. syn. de Potier de Fer, Potier en Sable, -voir ces exp..

. Dans la première moitié du 18ème s., "CONTREXÉVILLE (Vosges) employait des Marteleurs, mais également des Sableurs et Potiers en Fer; on y a donc travaillé le Fer et la Fonte." [1217] p.4.

. Évoquant les Forges des seigneurs de COUSANCES, au 18ème s., on relève qu'un certain "André (VIRY) se marie en seconde noce en 1698 avec une femme de COUSANCES, Catherine TOUSSAINT. Jean, son quatrième fils né en 1704, est toujours (comme son père) au service des seigneurs de COUSANCES comme lieutenant de justice de 1747 à 1761, date de son décès. Il travaille comme Potier en Fer dans le H.F. propriété du châtelain. C'est dans cette entreprise qu'un de ses fils Bernard fait son apprentissage de Mouleur et de Maître de Forges." [1178] n°62/63 -Déc. 2006, p.7.

POTIER EN SABLE : ¶ En Fonderie, les

QUELQUES RAPPELS : ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

BMS et NMD

BMS : actes de l'Etat Civil avant la Révolution : Baptêmes Mariages Sépultures

NMD depuis la Révolution : Naissance Mariage Décès

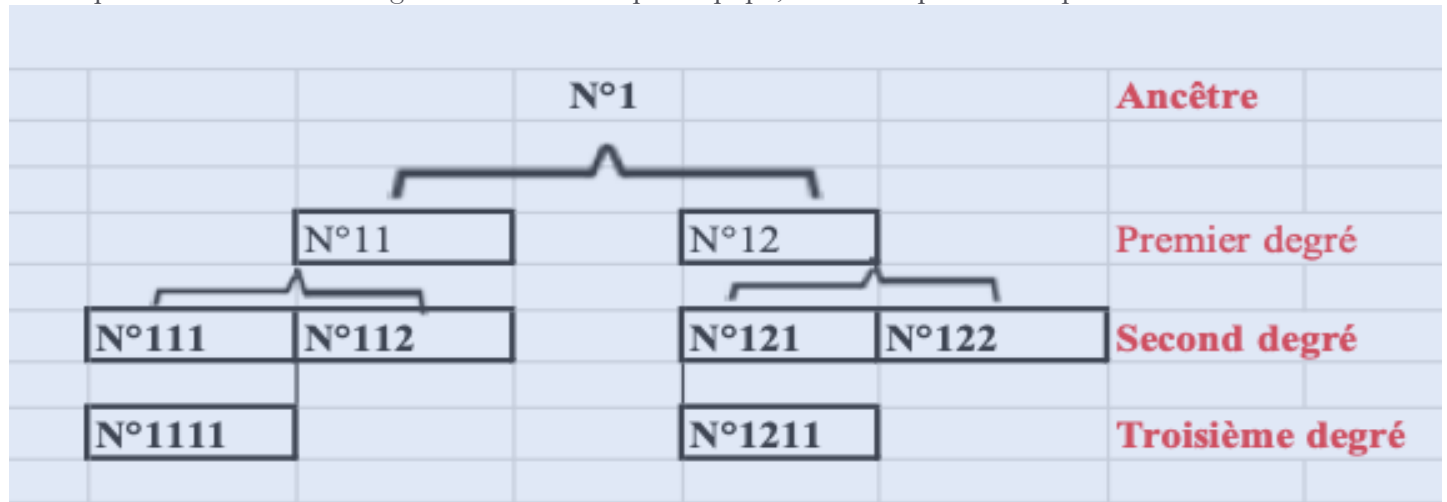
IMPLEXES : ce sont des ascendants qui apparaissent en plusieurs endroits, communs à des branches différentes. En conséquence : le nombre réel des ascendants est inférieur au nombre « normal » théorique.

Un exemple en est visible dans le [tableau p 61](#) (avec un surlignement vert)

DISPENSES DE CONSANGUINITÉ et d’AFFINITÉ

La dispense de consanguinité est un accord donné par un évêque pour un mariage entre cousins. En droit canon, on compte le nombre de degrés qui séparent de l'ancêtre commun.

Les dispenses du deuxième degré sont accordées par le pape, les autres par les évêques.



D’où la précision dans les actes de mariage des degrés de consanguinité

- Le 1° degré concerne frères et soeurs (11 et 12 ou 111 et 112) totalement exclus !
- 2° degré entre cousins germains (111 et 121)
- 3° degré entre cousins issus de germains (1111 et 1211)

Entre 1111 et 121 il y a un lien de parenté du 3° au 2° degré de consanguinité.

Difficiles à retrouver ,souvent disparues il faut passer par les Archives Departementales Série G ou Diocésaines pour trouver ces dispenses . Si la chance vous sourit, est adjoint à la dispense un arbre généalogique « justificatif » qui fait avancer d’autant de degés de parenté .Ces archives pour la Haute Marne sont dispersées entre diocèses de Wassy, Chalons sur Marne et l’Officialité de Toul !! Ma propre recherche pour ceux signalés dans ce mémoire est de plus bloquée par la fermeture des AD54 jusqu’à l’automne 2021 .

En particulier sur le Mariage Nicaise Antoine en date du 21 Mai 1754 [p 53](#)

La dispense d’affinité se réfère, elle, à la parenté spirituelle induite par le baptême :

L’Église interdit à un parrain ou une marraine d’épouser un jour l’enfant qui vient d’être baptisé de même qu’un des 2 parents de l’enfant si celui-ci se retrouve par malheur veuf.

AU SUJET DE LA NOBLESSE

ECUYER: C’est la première dénomination, le premier degré de Noblesse, il s’agit d’un gentilhomme qui n’a pas été armé Chevalier (étymologiquement c’était le porteur de l’écu du chevalier). Cette petite noblesse a vu son statut réexaminé après l’édit de mars 1666

Exemple dans ce texte : la Famille de Baril citée [p 63](#)

LA CONTROVERSE SUR LA NOBLESSE UTERINE EN CHAMPAGNE (signalée p 62)

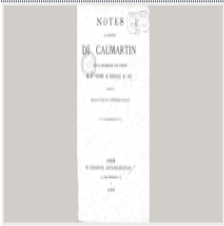
Les publications de la Bibliothèque de l'École des Chartes ont été répertoriées dans l'Annuaire du Conseil Héraldique de France (1894) disponible sur Gallica.

Les liens auxquels vous pourrez vous référer :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5408114t.r=%28louis%20clert%29%28noblesse%29%20%28noblesse%29?rk=64378;0#>

[https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k36886s/f78.image.r=\(louis%20clert\)\(noblesse\)\(uterine\)\(maternelle\)?rk=42918;4](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k36886s/f78.image.r=(louis%20clert)(noblesse)(uterine)(maternelle)?rk=42918;4)

1



Notes de M. de Caumartin sur la recherche des nobles de la province de Champagne en 1673, d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale / [publié par E. de Barthélémy] 1883
Auteur Caumartin, Louis-François Le Fèvre de (1624-1687). Auteur du texte

Informations détaillées


Extrait 1 : n8 La **Noblesse maternelle** ou ferf, mais il avait la franchise & c'est cette franchise qui était la bafe de ce que l'on a appelé la noblesse **maternelle** 1

Extrait 2 : LA **NOBLESSE MATERNELLE** DE CHAMPAGNE 1 IL ne femble pas déplacé, en tête d'une publication destinée à faire connaître des détails piquants & inédits sur l'histoire nobiliaire de la Champagne, de résumer ce que l'on fait aujourd'hui sur la transmission de la noblesse par les femmes, dans cette province(...)Pour les curieux, nous donnons ici la bibliographie des articles publiés sur la **Noblesse Maternelle** depuis la prise d'armes de 1861 : P. BISTON : De la Noblesse **Maternelle** en Champagne & de l'Abus(...)

Extrait 3 : TABLE DES MATIÈRES Pages AVANT-PROPOS 1 La **Noblesse maternelle** de Champagne 3 Confirmacio certe sentencie date per baillivum domini episcopi Cathalaunensis pro Maria uxore Johannis Picardi, Katherina de Bergieres - et Johanna uxore Gerardi dicti Le Dyable, per quam sentenciam declarantur esse nobiles 15 Notés secrètes de Louis-François de Caumartin(...)21 Extrait des condamnations rendues en 1667 et 1668, contre les usurpateurs des Titres de **noblesse** et d'escuyer, par Messire Louis-François Le Febvre(...)

Voir tous les extraits dans le rapport de recherche

2



Annuaire du Conseil héraldique de France 1888-1909

Informations détaillées

Extrait 1 : Avant 1789 on pouvait diviser la **noblesse** en plusieurs classes La **noblesse** chevaleresque, La **noblesse** inféodée, La **noblesse** par Lettres ou offices(...)La **Noblesse** chevaleresque était formée par les nobles de race ou d'extraction

Extrait 2 : La **Noblesse** par Lettres était obtenue par Lettres patentes du Roi(...)La **Noblesse** d'offices, ainsi que son nom l'indique(...)Sous Louis XV elle devint héréditaire, lorsque pendant trois générations on avait servi la patrie

Extrait 3 : La **noblesse maternelle** fut donc bien peu de chose en elle-même elle n'exista même pas à proprement parler puisqu'elle ne fut jamais une réelle **noblesse**, et que c'est précisément le fait de l'apparition et de la constitution de la **noblesse** en France qui semble avoir rejeté en un rang subalterne la filiation par les mères, le fait de l'extraction **maternelle**, la pleine franchise donnée par les mères, et formé au-dessus de cette franchise, où continua à dominer la filiation **maternelle**, une classe où(...)

Voir tous les extraits dans le rapport de recherche

Voir tous les numéros

Ainsi que d'autres écrits tel ci-dessous celui de Me Biston qui a traité du sujet, consultable sur :
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k374925r/fl4.item>

Le texte étant long (35 p) voici l'introduction et la conclusion de l'étude faite par Anatole de Barthelemy.

la noblesse utérine comme un privilège attribué exclusivement à la province de Champagne et au Barrois mouvant. L'origine en était assez incertaine.

D'abord on prétendit que la noblesse de Champagne avait été tellement décimée dans une bataille, au neuvième siècle, qu'on avait dû recourir à ce moyen pour la reconstituer. Malheureusement cette tradition ne repose sur aucune donnée certaine : bien qu'on ne soit pas sûr du nom du lieu où se passa ce combat si meurtrier, et que l'on cite les noms de Fontenay, Fontanet, Chably, Bray-le-Comte et les Fossés de Jaulnes, il est admis qu'il s'agit de la bataille livrée en 841 entre les fils de Louis le Débonnaire. D'autres supposent que les pertes causées par les croisades à la noblesse champenoise motivèrent cette dérogation au droit du moyen âge. Ici encore il s'agit d'une supposition gratuite et que des textes ne viennent pas justifier.

Grosley pense que les comtes de Champagne, voulant faire fleurir le commerce dans leurs domaines, ont pu donner ce privilège pour faciliter l'alliance des filles nobles avec les commerçants ; cette opinion a été soutenue récemment par M. Laferrière, qui admet que la noblesse utérine élevait le commerce et la bourgeoisie au rang de l'aristocratie féodale, et alimentait celle-ci de leurs richesses¹.

Nous allons passer en revue les textes qui se rattachent à cette question, et tâcher de prouver que la noblesse utérine n'est pas autre chose qu'une fiction perpétuée par l'amour-propre intéressé de ceux qui voulaient à tout prix éviter d'être roturiers².

I.

On a allégué la « Coutume établie le jour de Noël 1224 par le roi Thibaut en faveur de la Champagne et de la Brie. » Examinons la valeur de ce document dont, suivant de la Roque, il

1. Laferrière, *Hist. du droit français*, t. VI, p. 68 et seq.

2. A la fin du dix-septième siècle il y eut en basse Bretagne un mouvement populaire sous l'influence duquel fut rédigée une sorte de convention démocratique, dont l'un des articles mérite d'être cité ici : « Que pour affermir la paix et la concorde entre les gentilhommes et nobles habitantz desdites parouesses, il se fera des mariages entr'eux à condition que les nobles choisiront leurs marys de condition commune qu'elles annobliront et leur postérité qui partagera esgallement entr'eux les biens de leurs successions. » *Arch. dép. des Côtes-du-Nord*.

RECHERCHES

SUR LA

NOBLESSE MATERNELLE

Depuis quelque temps les prétentions nobiliaires de certaines personnes ont fait penser de nouveau au privilège que les femmes nobles auraient eu, en vertu d'anciennes coutumes locales, de transmettre la noblesse, de leur chef, soit à leurs enfants, soit à leurs époux. N'a-t-on pas été jusqu'à soutenir qu'aujourd'hui même une fille noble, épousant un roturier, dans les anciens bailliages de Chaumont, Troyes, Vitry, Meaux, Sens, Saint-Mihiel ou Bar-le-Duc, donnait de plein droit à ses fils la qualification d'écuier et le droit de prendre ses armoiries ? Bien entendu que ses filles hériteraient aussi du privilège de continuer cette transmission¹.

Je crois qu'il est temps d'étudier sérieusement si cette noblesse maternelle a jamais existé régulièrement en France, quelle est son origine et ce qui peut en subsister encore aujourd'hui.

Bien des auteurs ont abordé la question, et aucun cependant n'a tenté de l'approfondir². Jusqu'en 1789, trop de personnes étaient intéressées à ce que la vérité ne fût pas connue ; depuis cette date, il semble que l'on n'ait pas voulu se donner la peine de chercher dans les textes eux-mêmes la solution de ce problème.

Pendant longtemps les auteurs les plus sérieux ont considéré

1. *De la noblesse maternelle en Champagne, et de l'abus des changements de noms*, par P. Biston, avocat. Châlons-sur-Marne, 1859. — *Code de la noblesse française*, etc., par le comte P. de Semainville, 2^e édit. Paris, 1860.

2. De la Roque, *Traité de la noblesse*, p. 187 à 201, signale les noms des principaux historiens ou juriconsultes qui ont parlé de la noblesse des *damoiselles de Champagne* ; Chéria, qui fait autorité, l'admet dans son « discours préliminaire sur l'origine de la noblesse ». — Voy. aussi les lettres de Lévêque la Ravallière, dans le *Cabinet historique*, t. VI, p. 175, et dans la *Coll. de Champagne*, vol. CXXIII, p. 107 et seq.

Il termine ainsi son exposé :

« En bornant aujourd'hui mes recherches aux pages qui précèdent, je crois avoir démontré au moyen de preuves incontestables 1^o) que la noblesse maternelle n'a jamais existé en France et particulièrement en Champagne qu'à l'état de roture privilégiée au point de vue coutumier.

2^e) qu'elle a au contraire existé légalement dans une partie du Barrois, mais à des conditions très onéreuses qui, en fondant la famille du père roturier dans celle de la mère noble, opéraient une véritable substitution subordonnée au bon vouloir du souverain

3^e) que c'est une grave erreur de croire qu'il y a eu des exemples d'anoblissements réguliers à l'infini dans la ligne féminine comme dans la ligne masculine.

Je termine en rappelant que la commission royale du sceau a implicitement consacré la thèse que je soutiens, par un avis du 2 décembre 1815 ainsi conçu :

« On ne peut porter les armes d'un aïeul maternel sans intervertir l'ordre naturel des successions »

Anatole de Barthelemy

En complément : il est aussi rappelé dans ces ouvrages que pour conserver la noblesse transmise par la mère l'héritier aurait dû abandonner une grande part des terres roturières au profit du seigneur local.

Les décisions et stratégies patrimoniales étaient donc lourdes de conséquences !

L'érudit du XIX^e siècle paraît bien désavouer les généalogistes du XVII^e parfois qualifiés de « vendeurs de merlettes »

Au détour de ce mémoire il m'a paru intéressant de pointer cette découverte aux ressorts si humains.

La tentation était là, d'utiliser subrepticement les recensements de titres et d'armoiries (qui n'avaient à la base qu'un simple but fiscal) pour justifier ou asseoir des positions (et exemptions diverses) par le biais de la coutume !!

LHUILIER	BEQUIN
Noel	Claudine
?<1682	ca 1605-1682

ANTOINE	Jacques	1647-1685
LHUILIER	Marie	ca 1650-1713

ANTOINE	Jacques	1671-1714
ANTOINE	Henry	1673-1709
Marguerite	Anne	1673-1709
1670-1725	1673-1730	1678-

ANTOINE	Marie Anne	1698-1698
Fabien Jacques	Marie Anne	1700-1760
1696-ca 1755	1703-1770	1705-1715
1728-1792	1703-1770	1707-1779

ANTOINE	Marie Jeanne	1724-
ANTOINE	Marie Anne	1726-
ANTOINE	Jean le jeune	1728-1792
ANTOINE	Jean Baptiste	1729-1782

ANTOINE	Marie Therese	1763-1829
Jean Joseph	Marie Therese	1765-1833
ANTOINE	Marie Anne	1804-1874
ANTOINE	Marie Anne	1809-1854

ANTOINE	Marie Joseph	1790-1865
ANTOINE	Joseph Nicolas	1791-1839
ANTOINE	M Françoise	1793-1795
ANTOINE	Jean Baptiste	1797-1849

ANTOINE	Charles Joseph	1836-1838
ANTOINE	Charles Joseph	1841-1896
ANTOINE	J B Auguste	1843-1908
ANTOINE	Octave	1845-1845

ANTOINE	Ernestine	1874-
ANTOINE	Cami Augustine	1875-1875
ANTOINE	Cami Auguste	1876-1876
ANTOINE	Charles Nicolas	1878-1878

ANTOINE	Louis Arthur	1882-1946
ANTOINE	Camille Jules	1880-
ANTOINE	Marie Louise	1885-1970
ANTOINE	Blanche	1890-1977

GIRARD	Henri	1908-1965
GIRARD	Irène	1913-2010
GIRARD	Robert	1918-2011
GIRARD	André	1923-1948

CHEVILLON M	CHEVILLON M
CHEVILLON M	CHEVILLON M
CHEVILLON A	CHEVILLON D

ARBRE BRACHOT

ANTOINE	Marie Anne	1677-1739
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Fabien	1678-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

DIDELOT	Pierre	ca 1621-1692
GALLAND	Jeanne	ca 1624-1674

DIDELOT	Alexandre	ca 1650-1713
NICAISE	Marie	1650-1698

DIDELOT	Marie Anne	1677-1739
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Fabien	1678-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

DIDELOT	Pierre	ca 1621-1692
GALLAND	Jeanne	ca 1624-1674

DIDELOT	Alexandre	ca 1650-1713
NICAISE	Marie	1650-1698

DIDELOT	Marie Anne	1677-1739
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Fabien	1678-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-

ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-
ANTOINE	Alexandre	1680-